



MONOPARENTALITE ET LIENS D'ATTACHEMENT

ANALYSE DE LA SITUATION DES FAMILLES DANS L'AIN



Observatoire Départemental de la parentalité

Années 2018 - 2019

Catherine SELLENET,

Professeure des universités en sciences de l'éducation

Chercheur au Cren, Université de Nantes

SOMMAIRE

Introduction : une recherche action pour soutenir le maintien des liens parents enfants	4
CHAPITRE 1 : DES FAMILLES MONOPARENTALES OBSERVEES A LA LOUPE.....	7
CHAPITRE 2 : LA RECHERCHE DANS L'AIN	17
Ce que l'exploitation des questionnaires auprès des allocataires de la Caf nous enseigne	17
Que retenir ?	33
Ce que les interviews nous enseignent	34
Que retenir ?	64
Les points aveugles des politiques publiques.....	65
Que retenir ?	75
CHAPITRE 3 : RECRIMINATIONS ET PROPOSITIONS.....	76
Les points à améliorer	78
CHAPITRE 4 : PROPOSITIONS DE L'OBSERVATOIRE DE LA PARENTALITE	92
Annexe 1 : liste des observateurs ayant participé aux travaux	104
Annexe 2 : questionnaire	105
Annexe 3 : bibliographie.....	124

Une recherche action pour soutenir le maintien des liens parents enfants

Depuis 2015, l'observatoire départemental de la parentalité réunit des professionnels de la petite enfance, intervenants dans le champ de la famille ou de la jeunesse, acteurs de la prévention et / ou travailleurs sociaux afin de mener une réflexion commune sur les questions de parentalité et de partager leurs connaissances respectives.

Lors des rencontres, les membres de l'observatoire ont fait une constatation commune concernant les séparations conjugales : certaines sont longues et douloureuses, les conflits qu'elles génèrent ont des conséquences sur le développement et le bien-être des enfants. L'idée a alors germé de conduire une étude sur le maintien des liens parents-enfants après séparation, dans l'Ain, afin de construire des réponses concrètes et soutenantes à mettre en œuvre auprès des familles et des enfants concernés

Notre société vante les mérites de la co-parentalité exercée en responsabilité mais ce concept n'aurait-il pas un peu d'avance sur la réalité ? Les parents sont-ils suffisamment outillés pour se reconstruire suite au constat d'échec du couple, et à même de faire face à leur souffrance et à celle de leur(s) enfant(s) ?

La conduite de cette étude a eu pour objectif d'identifier les réponses à mettre en œuvre pour soutenir les liens parents enfants, apaiser les conflits et faciliter le quotidien des familles monoparentales.

La Caf de l'Ain ainsi que les partenaires du Schéma Départemental des Actions Educatives et Services aux Familles (Conseil départemental, Msa Ain Rhône, Education Nationale, DDCS de l'Ain) 2015-2020 ont choisi pour coordonner ces travaux de faire appel de Mme Catherine SELLENET, chercheuse en sciences de l'éducation.

Cette étude apporte un éclairage renouvelé sur la place des mères, des enfants et des pères dans les situations de séparation. Elle invite les professionnels à apporter un regard vigilant sur leur positionnement pour reconnaître dans ses aspirations, ses souffrances et ses besoins chacun des parents en situation de séparation.

Cette recherche action a permis d'élaborer 9 fiches de proposition que nous vous invitons à consulter en quatrième partie de ce rapport.

L'observatoire de la parentalité s'est emparé de la centralisation des informations et des ressources utiles aux familles confrontées à une séparation (logement, accès aux droits, ressource, pension alimentaire, économie solidaire, vacances loisirs, accompagnement social...). Une attention sera portée aussi sur la sensibilisation des professionnels sur l'évolution des familles, la séparation et le maintien des liens. Dès 2021, des réponses concrètes verront le jour sur ces sujets et pourront étoffer l'offre proposée aux familles dans le cadre du parcours séparation proposé par la Caf.

Le soutien des pères dans la relation et les liens avec leur enfant ainsi que le développement de lieux pour le « passage de bras » seront également abordés et donneront lieu à la mise en place d'actions spécifiques en 2022.

Que chacun soit remercié de son investissement et plus particulièrement les 1590 familles (40 % des familles interrogées) qui ont accepté de répondre au questionnaire en ligne et les 25 familles qui ont témoigné de leur vécu dans le cadre des entretiens de cette étude inédite.

Christine ROUS

Directrice de la CAF de l'AIN

« Il était une fois... ».

Dans les contes de notre enfance, la famille monoparentale n'étonne personne, ni même ce que nous appelons aujourd'hui sa reconstitution. La monoparentalité est alors liée majoritairement au veuvage, elle accouche lors de la reconstitution conjugale de la figure de la vilaine marâtre avec laquelle il ne fait pas bon vivre. Aujourd'hui, la monoparentalité a changé de visage mais reste, selon les études, une configuration familiale à risque. Statisticiens, psychologues, sociologues, tous ou presque sont d'accord pour souligner les fragilités de la famille monoparentale. Dans les livres jeunesse consultés sur la monoparentalité, celle-ci n'est pas présentée comme un mode de vie en soi, avec ses plaisirs et ses chagrins, ses forces et ses faiblesses, mais comme un épisode à quitter au plus vite. À tel point que les enfants des contes sont eux-mêmes chargés de trouver un prince charmant pour la mère délaissée. Par exemple, dans le livre¹ *Un papa sur mesure*, le rôle dévolu à l'enfant est de faire passer un casting sans concessions aux prétendants au mariage². Comme une agence matrimoniale, l'enfant délimite l'aire des possibles, et c'est un homme idéal qui est recherché, grand, fort, sportif, intelligent... « Il faudrait un papa fort, très fort, beaucoup plus fort que les autres papas. Aussi fort que le lutteur masqué à la télé. Il faudrait un papa beau, très beau, beaucoup plus beau que les autres papas. Beau comme un acteur de cinéma avec beaucoup de cheveux... », rêve la petite fille. Parmi les autres qualités attendues, l'intelligence est requise, le papa super intelligent est représenté par le cliché d'un mathématicien avec des lunettes. La gentillesse est recommandée, le papa devra être souriant et joueur et présenter une tête d'ange. Lors du casting, mère et fille sont sur un pied d'égalité, l'enfant participe désormais au choix amoureux et au choix de vie.

Dans son article sur les marâtres, Sylvie Cadolle³ note avec justesse que « les reconstitutions sont toujours présentées comme préférables à la famille monoparentale ». La famille monoparentale questionne et inquiète. Mais pourquoi, quelles sont les craintes et que savons-nous de la quotidienneté de ces familles ? Pour répondre à ces questions, le chapitre 1 dressera l'état des savoirs au niveau européen et national. Le chapitre 2 se centrera sur une étude menée dans le département de l'Ain auprès de 1584 allocataires CNAF. Cette recherche à la fois quantitative et qualitative est centrée sur la question du maintien des liens avec le parent non gardien et avec la famille élargie.

¹ David Cali et Anna Laura Cantone, *Un papa sur mesure*, Girafon de poche, 2006.

² Sellenet, C. ; Paque, C., *L'enfant de l'autre*. Max Milo, 2015

³ Sylvie Cadolle, Séparation et reconstitution familiale d'après les livres pour enfants in *Recherches et prévisions* N° 64 - 2001

Cette dimension, essentielle pour la structuration des enfants, leur devenir, reste peu investiguée et peu prise en compte dans les modes d'intervention auprès de ces familles. Si la précarité, la pauvreté, la scolarité, sont bien référencées, la question des liens d'attachement est moins connue. Or, si le veuvage entraîne inéluctablement la monoparentalité, la séparation et le divorce ne privent pas de facto les enfants d'un de leurs parents. En 2014, sur les 8 millions de familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, près de deux millions sont des familles monoparentales, soit 23 %. Mais vivre « principalement » avec un seul de ses parents ne signifie pas vivre exclusivement avec lui. Parmi les 3,4 millions d'enfants habitant avec un seul parent, l'INSEE note que 16,6% des enfants n'habitent jamais chez leur père, et 2,1% jamais chez leur mère. 12,4% n'habitent que chez leur mère, vivant seule, mais pour les autres enfants la résidence chez l'un ou l'autre parent peut être régulière ou épisodique en raison notamment de l'éloignement géographique.

Ces quelques chiffres montrent que les familles monoparentales ne sont pas homogènes. La possibilité de concevoir volontairement un enfant sans l'autre parent et de choisir la monoparentalité, voire les modalités de la séparation comme la résidence alternée, interrogent la pertinence même du concept. La monoparentalité est à géométrie variable dans son origine, sa forme, sa durée, d'où la nécessité de l'interroger sous l'angle des liens et de leur remaniement. Ces liens sont occultés dans la statistique de la famille qui découle des recensements. Le comptage à partir de la notion de co-résidence des parents et des enfants ne parvient plus à rendre compte de l'univers réel des familles. C'est à ce titre qu'une trentaine d'entretiens ont été effectués avec des parents dits solos dans les médias, ce qui entérine l'idée d'une disparition de l'autre parent.

Le chapitre 3 accompagnera la réflexion des professionnels sur les actions susceptibles de répondre aux besoins des parents en situation de monoparentalité, en confrontant les prestations existantes aux connaissances acquises par la recherche-action. Une bibliographie utilisée mais aussi à usage des professionnels complètera le rapport.

CHAPITRE 1 : DES FAMILLES MONOPARENTALES OBSERVEES A LA LOUPE

Une catégorie problématique

On sait tout ou presque des familles monoparentales tant elles ont été comptées, auscultées, jusqu'à devenir une catégorie définie statistiquement en 1981. Leur visibilité naitra d'un combat dans les années soixante, celui de l'Association des femmes seules chefs de famille, rassemblant d'abord les veuves civiles, puis intégrant progressivement les femmes seules, chefs de famille. En 1976 la création de l'allocation de parent isolé, les identifie comme une cible spécifique de l'action publique. Enfin, les recherches développées par l'Institut national d'études démographiques – Ined – qui intègre cette notion dès le début des années 1980, confortent cette légitimité, tout comme l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'Insee, qui valide le terme en 1981 en l'introduisant parmi les types de familles dans les recensements.

Depuis cette officialisation statistique, les familles ont encore bougé, ce qui remet en cause la solidité du concept de monoparentalité. Parmi ces critiques, citons la synthèse de Lapierre Adamcyk¹ et alii qui notent : « Très tôt après l'adoption au début des années 1970 des expressions « monoparentalité » et « famille monoparentale », plusieurs chercheurs ont contesté leur légitimité. On reconnaît volontiers que ces expressions conviennent pour caractériser une réalité ancienne, celle des familles brisées par le décès prématuré du père ou de la mère. Mais l'émergence d'une nouvelle catégorie de mères seules, qui ne sont plus des filles-mères ou des veuves, mais plutôt des « mères sans alliance », c'est-à-dire des mères ayant rompu leur union (mariage ou union de fait) et ayant obtenu la garde de leur(s) enfant(s), correspond à une « nouvelle monoparentalité », marquée au sceau de la féminisation des responsabilités parentales, du rajeunissement et de l'appauvrissement des parents uniques (Dandurand et St-Jean, 1988). » Dans ce nouveau contexte, le vocable « famille monoparentale » semble inapte à traduire la réalité de ces familles contemporaines. La pluralité des situations monoparentales observées met en cause la pertinence de cette catégorie englobante qui tend à occulter cette diversité. Plus spécifiquement, comme l'écrit Lefaucheur² (1988), l'enfant qui est « gardé » dans un foyer monoparental a deux parents vivants, et donc au moins potentiellement deux foyers parentaux ; il se trouve même inclus dans un réseau « parental-familial » élargi aux nouveaux époux, compagnons ou partenaires de ses parents, ainsi qu'à leurs enfants éventuels, voire à leurs parents. »

La définition de base, toujours utilisée, s'avère donc décalée par rapport à la réalité des "nouvelles" familles monoparentales. Basée sur la notion de résidence de l'enfant avec le parent gardien, la définition de la

¹ Évelyne Lapierre-Adamcyk, Céline Le Bourdais and Valérie Martin "Familles et réseau familial extra- résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille." Cahiers québécois de démographie 381 (2009): 5–39.

² Lefaucheur, N. 1988. « Vous avez dit « monoparentales » ? », Dialogue, 101 : 3-5.

monoparentalité a pour effet d'exclure le deuxième foyer parental d'un enfant dont les parents sont séparés, d'où l'idée émise par de nombreux chercheurs⁶ (Pitrou³, 1987 ; Théry, 1987) de parler de « foyers bi-parentaux », en étant attentifs à la circulation des enfants autant qu'à leur lieu usuel de résidence. D'autres proposeront la notion « d'entourage familial » permettant de prendre en compte les personnes significatives pour l'enfant, c'est cette posture qui sera la nôtre dans cette étude. Dans l'étude canadienne déjà citée (2009), Lapierre-Adamcyk, Le Bourdais et Martin se livrent à un comptage statistique prenant en compte la circulation des enfants, elles notent que le chiffre de ménages monoparentaux croît alors de manière importante et voit leur pourcentage passer de 17 % à 22 %. Dans le même temps, le pourcentage de ménages monoparentaux masculins fait plus que doubler, passant de 3 % à 8 %, ce qui n'est pas sans conséquences sur la nécessité d'évaluer autrement « les besoins et les responsabilités des familles et d'adapter les politiques sociales et familiales à ces réalités ». Le combat pour modifier la terminologie employée pour décrire ces familles est également porté par les associations de pères. « Ces mouvements de pères qui se sont développés en France depuis les années 1970 réfutent l'appellation « famille monoparentale » arguant que les enfants continuent d'avoir leurs deux parents par-delà les ruptures conjugales, et revendiquent de pouvoir assurer pleinement leurs responsabilités parentales⁴. » (Letablier, 2011)

De même, Le terme de parent isolé ou plus récemment de parent solo, induit une vision réductrice en faisant de la monoparentalité un état alors que cette situation n'est souvent qu'une étape dans une trajectoire vers une recomposition familiale. Enfin, la notion « d'isolement » reste floue, elle contribue à nourrir l'imaginaire collectif, associant isolement, solitude, pauvreté, favorisant une lecture misérabiliste de la monoparentalité.

Au-delà de ces critiques de fond, que savons-nous aujourd'hui de l'ampleur du phénomène ?

Les chiffres essentiels

Comme nous l'avons vu en citant l'étude canadienne, le problème de la monoparentalité touche tous les pays, mais différemment entre les pays du Nord et du Sud de l'Europe⁵(Insee 2015). C'est au Royaume-Uni que la monoparentalité est la plus développée, suivi par l'ex Allemagne de l'Est et le Danemark. Avec 23% de familles monoparentales parmi les familles avec enfants à charge de moins de 25 ans, la France se situe

³ Pitrou, A. 1987. « Dépérissement des solidarités familiales ? », L'Année sociologique, 37 : 207-224. Théry, I. 1987. « Remariage et familles composées : des évidences aux incertitudes », L'Année sociologique, 37 : 119-152.

⁴ Marie-Thérèse Letablier. La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements. Ruspini, Elisabetta. Monoparentalité, homoparentalité, transparentalité en France et en Italie. Tendances, et nouvelles exigences, L'Harmattan, pp.33-68, 2011, Logiques sociales.

⁵ Marie-Clémence Le Pape, Université Lyon 2 et Drees ; Bertrand Lhommeau, Émilie Raynaud, Drees. Insee Références, édition 2015 - Dossier - Les familles monoparentales en Europe...

dans une position moyenne en Europe, tandis que l'Italie se range parmi les pays où la monoparentalité a une incidence plus limitée.

La monoparentalité est en augmentation et sa forme initiale a changé dans tous les pays, mais les études distinguent néanmoins quatre groupes de pays (Trifiletti⁶, 2007). Les pays d'Europe du Sud forment un premier ensemble dans lequel le veuvage reste une cause importante de monoparentalité même si le divorce en est devenu la cause première. Dans ces pays, les mères célibataires sont peu nombreuses (moins de 13% des familles monoparentales en Espagne et en Italie, et 22 % au Portugal). Les pays d'Europe continentale incluant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas forment un deuxième groupe dans lequel le divorce et les séparations sont la cause majeure de monoparentalité (au moins 52% des mères divorcées), où la proportion de mères célibataires se situe autour de 30%, et où l'incidence du veuvage est relativement faible. La Pologne et la Slovénie se situent entre ces deux groupes de pays, avec une incidence du veuvage relativement importante comme dans le premier groupe, et une incidence de la maternité célibataire plus forte que dans les pays d'Europe du Sud. Dans un dernier groupe, comportant le Danemark, la Norvège, l'Irlande et le Royaume-Uni, la maternité célibataire est une raison majeure de monoparentalité (entre 37% et 52%), alors que le veuvage pèse peu (Letablier, 2011).

Au-delà de ces tendances globales, les études européennes distinguent désormais sept groupes de familles monoparentales⁷ (Insee, 2015) et donc des modes de vie différents pour les enfants :

- Figure historique de la monoparentalité, désormais minoritaire, le groupe des familles devenues monoparentales par veuvage (6% de l'ensemble) est composé majoritairement de femmes (80 %) mais compte également 20 % d'hommes ;
- Le deuxième groupe (11% de l'ensemble des foyers monoparentaux) rassemble l'ensemble des pères seuls autres que les veufs. Pour un tiers, il s'agit de célibataires et pour deux tiers de divorcés. Ils vivent plus souvent avec un seul enfant que l'ensemble des familles monoparentales, cet enfant étant plus rarement en bas âge.
- Le troisième groupe (11 % de l'ensemble des foyers monoparentaux) est composé des mères seules non veuves qui ont toutes trois enfants ou plus.
- Le quatrième groupe rassemble les mères qui partagent leur logement et les dépenses avec leurs propres parents, formant ainsi des ménages à trois générations. Il rassemble 13 % de l'ensemble des familles

⁶ Trifiletti R. (coord.) (2007), Study on poverty and social exclusion among lone-parent households, Fondazione Brodolini : Report for the European Commission, DG Employment, Social Affairs and Equal Opportunities, disponible sur : www.fondazionebodolini.it

⁷ Couples et familles, édition 2015 - Insee Références

monoparentales européennes. Ces mères, plus jeunes que la moyenne, ont dans huit cas sur dix un seul enfant au domicile, et donc dans deux cas sur dix deux enfants, qu'elles ont eus souvent tôt.

- Le cinquième groupe, le plus nombreux en Europe (32 % des familles monoparentales), est uniquement composé de mères divorcées de leur ex-conjoint. Plus âgées que l'ensemble des mères, elles ont moins souvent un seul enfant au domicile.

- Le sixième groupe (10 % des familles monoparentales) est constitué de mères qui ne se sont jamais mariées et qui ont connu leur première maternité à un âge relativement jeune (maternités précoces).

- Le dernier groupe (16 % des familles monoparentales) rassemble les autres mères qui ne se sont jamais mariées, sans avoir connu de « maternité précoce ». Assez souvent mères d'enfant(s) en bas âge (37 %), elles vivent plus fréquemment avec un seul enfant que les autres mères de familles monoparentales (68 % contre 51 %).

Si nous centrons exclusivement la focale sur la France, nous pouvons dire que la France se caractérise par une incidence forte des séparations laissant une place plus limitée au veuvage mais avec une proportion relativement importante de mères célibataires. La France se caractérise par ce qu'Irène Théry¹¹ (1993) appelait le « démariage », qui se traduit à la fois par la diffusion de la cohabitation des couples non mariés, des naissances hors mariage et par la banalisation du divorce. La proportion de familles monoparentales dans l'ensemble des familles est passée de 9,4 à 23 % entre 1975 et 2014, selon les données du recensement de l'Insee. Au total, on compte deux millions de familles monoparentales. Les familles monoparentales rassemblent 3,4 millions d'enfants, soit 1,6 enfant en moyenne, la moitié d'entre elles étant composée d'un parent avec un seul enfant. Selon une estimation de l'Ined, entre un quart et un tiers des femmes connaissent au moins une fois une situation de monoparentalité au cours de leur vie. En 2011, 15 % des familles monoparentales étaient composées d'un père et de ses enfants. Cette part était de 13 % en 1999 (Insee, 2015⁸).

L'entrée dans la monoparentalité différente selon les sexes

En 2011, la quasi-totalité des pères isolés et plus des trois quarts (78 %) des mères isolées sont en famille monoparentale à la suite d'une séparation. En 2012, par exemple, le juge des affaires familiales a statué pour 125 700 demandes, dont 53% dans le cadre d'un divorce et 47% dans le cas de parents non mariés. La pacification souhaitée par le législateur depuis la loi du 26 mai 2004 semble effective, puisque l'on note que la moitié des divorces avec enfant(s) mineur(s) sont des divorces par consentement mutuel, seule procédure de divorce dite gracieuse (correspondant à l'ancienne procédure de divorce sur requête conjointe), alors que ces divorces étaient minoritaires avant 2005. À l'inverse, la part des divorces pour

⁸ Théry I., *Le démariage : justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob, 1993.

¹¹ Insee 2015, couples et familles, Insee références

faute, procédure la plus contentieuse, s'est effondrée, passant de 39 % en 2003 à 7 % en 2012, tandis que le divorce accepté, procédure moins contentieuse, est passé de 15 % en 2003 à 33 % en 2012.

La recherche menée dans l'Ain devrait donc logiquement traduire cette inflexion au niveau des entretiens, laissant une place plus équilibrée à chacun des parents divorcés.

Pour les parents non mariés, la situation est inverse, et nous assistons, selon les statistiques officielles, à une très nette augmentation des contentieux concernant l'exercice de l'autorité parentale et la question de la résidence de l'enfant. Entre 2003 et 2012, le nombre des décisions est passé de 50 300 décisions (demandes initiales et instances modificatives) à 73 800, soit une hausse de 47 %.

De l'ordre de 16% pour l'ensemble des situations, la résidence alternée est passée de 12% à 21% dans les décisions de divorces, elle est de 11% pour les couples non mariés. Une résidence alternée qui sera parfois remise en cause comme le notent les études de suivi de cohortes. Ainsi, 15 % des divorcés dont les enfants étaient en résidence alternée ont changé la résidence de leurs enfants, contre 7 % quand les enfants étaient en résidence unique chez leur mère et 13% quand ils étaient en résidence unique chez leur père, une donnée qu'il nous reviendra de suivre pour le département de l'Ain, afin d'en comprendre les causes. A noter que dans 75% des cas, c'est en général la résidence maternelle qui prédomine.

Pour 16 % des mères sans conjoint, la monoparentalité est due au fait d'avoir eu des enfants sans être en couple et pour 6 % au décès de leur conjoint. En particulier, 16 % des mères de famille monoparentale n'ont jamais été en couple, situation rare pour les pères. Ces mères qui n'ont jamais été en couple sans que l'on sache si la monoparentalité a été choisie ou subie, vivent en famille monoparentale depuis 9,9 ans en moyenne en 2011. Les pères séparés, à l'inverse, vivent en famille monoparentale depuis moins longtemps : 3,9 ans en moyenne, soit presque un an de moins que les femmes séparées. En effet, les pères reforment plus souvent et plus rapidement un couple après un veuvage ou une séparation.

Des différences de diplômes

Les hommes en situation de monoparentalité sont en moyenne plus diplômés que les mères : 14 % n'ont aucun diplôme mais 30 % sont diplômés du supérieur (contre respectivement 20 % et 28 % des mères). Quand ils sont actifs, les pères de familles monoparentales sont plus souvent cadres que les mères (respectivement 18 % et 10 %) et moins souvent employés ou ouvriers (respectivement 47 % et 63 %). Leur fragilité est donc moins grande au niveau socio-économique. Les femmes les moins diplômées enregistrent les temps de monoparentalité les plus longs et celle-ci est plus souvent la conséquence d'une absence totale de vie en couple (20 % des non-diplômées contre 12 % de celles qui ont au moins le baccalauréat.).

Précarité et pauvreté

Choisi ou subi, ce mode de vie pose des difficultés d'organisation et entraîne une baisse notable de niveau de vie. Il constitue l'une des premières causes de pauvreté. Le niveau de vie moyen par personne au sein des familles monoparentales est inférieur d'un tiers à la moyenne des autres familles. Après redistribution, 20 % des familles monoparentales sont considérées comme pauvres au seuil de pauvreté équivalent à 50 % du revenu médian, contre 7 % des couples avec enfants (données Insee 2015). Pas moins de 20 % des familles monoparentales vivent dans un logement où il manque une pièce, selon les normes de peuplement de l'Insee, contre 8 % pour les couples avec enfants (données 2004-2007). Les allocations familiales et les allocations logement évitent à une partie des familles monoparentales de vivre dans l'extrême dénuement. La situation est particulièrement difficile pour les mères seules qui ne sont ni en emploi, ni au chômage : la moitié d'entre elles vivent avec moins que le seuil de pauvreté (846 pour une personne seule au seuil à 50 %). Pas moins de 560 000 femmes sont concernées. Pour elles, l'insécurité sociale est maximale.

La décision de fixer une pension alimentaire est nettement plus fréquente en cas de résidence exclusive chez la mère (82 %) qu'en cas de résidence chez le père (31 %) ou de résidence alternée (23 %). Cet écart s'explique aisément par les écarts de revenus : dans les couples divorcés en 2012, 33 % des mères gagnaient moins de 1200 euros par mois alors que 14 % des pères étaient dans cette situation. Les études notent que dans huit cas sur dix cette pension semble être versée systématiquement et intégralement.

Les conséquences de la monoparentalité sur les enfants. « Même pas mal »

Au-delà de cet état des lieux des différentes configurations monoparentales, ce qui nous intéresse prioritairement est l'impact des modes de vie sur les enfants. La pacification souhaitée par le législateur depuis la loi du 26 mai 2004 concrétisée par la généralisation des divorces par consentement mutuel et par l'apparition de nouvelles modalités comme la résidence alternée, a-t-elle modifié le vécu des enfants concernés ?

Les livres pour enfants tentent en tout cas de banaliser l'épisode de la rupture et multiplient les productions et éditions d'ouvrages consolateurs comme en témoigne le panel ci-contre :



Notons que le thème de la séparation est abordé précocement puisque nous trouvons des livres s'adressant aux enfants des deux ans sur cette thématique. Nous avons fait l'inventaire des argumentaires lors de l'écriture de « l'enfant de l'autre » (Sellenet & Paque), nous résumons ici les principales idées à garder en mémoire.

À l'évidence, les adultes et écrivains ont bien du mal à évoquer ce temps de la rupture et gomme la plupart du temps la dimension souffrance liée à la fin d'une histoire. Tout est fait pour que le message soit indolore, vite recouvert par la vie quotidienne ou par la formule magique « cela ne changera rien pour toi ».

Chouette divorce cité ci-dessus, débute comme une plaisanterie, une blague de mauvais goût, dont l'annonce est tirée au sort : « Bien sûr Léo, ton père et moi, on est tout à fait d'accord. On a tiré au sort celui des deux qui te l'annoncerait : pile c'était moi, face c'était lui. Comme il ne dîne pas là ce soir, j'ai profité qu'on soit seuls tous les deux pour t'en parler... »

Suit logiquement la présentation virtuelle dans un premier temps des nouveaux amoureux, tous « sympas » et déjà en bonne entente, car comme le précise la maman de Léo, « on s'est rencontrés tous les quatre, on voulait que tout se passe bien, que ce soit un divorce élégant ». Un divorce de conte de fées s'interroge l'enfant ?

Pas de larmes, pas de cris, la fin de l'histoire du couple conjugal n'est justifiée ni par la mésestente, ni par le désaveu du premier choix mais par un simple constat, la fin du temps de l'amour amoureux, la fin des effets de l'ocytocine diraient les neurobiologistes. « J'aime beaucoup ta maman, elle reste une amie pour moi, mais je ne suis plus amoureux d'elle. Et elle non plus » dit le père de Léo pour toute explication.

De l'enfant, il est alors attendu de la maturité, et celle-ci est valorisée (« Chapeau Léo, tu m'as impressionné ! »), interdisant à l'enfant l'expression de toute détresse. Bien réagir, tel est le message délivré à l'enfant pour que le divorce soit élégant. Peu importent les émotions de Léo qui avoue (p. 34) : « Je n'ai pas osé lui dire que j'avais d'abord cru que c'était leur dernière blague à tous les deux. Et que Léo, pas chapeau du tout, pas bravo, que Léo s'est endormi avec une drôle de tristesse, comme un petit enfant, en fait [...] Parfois laisser parler les parents, c'est le mieux qu'on ait à faire, surtout quand ils nous font des compliments ».

Un divorce élégant, qu'est-ce donc dans l'imaginaire collectif ? À l'évidence, le divorce élégant est, dans Chouette divorce, un divorce pacifié où les ex recomposent et font désormais quatre, vivant en bonne intelligence. C'est un divorce sans problèmes financiers où chacun trouve un logement distant de quelques mètres, un divorce à l'amiable en résidence alternée où tout a été pensé pour ne pas perturber l'enfant. Un divorce élégant, c'est un divorce où tout est prévu, où « chaque enfant aura sa chambre » et ne sera pas obligé d'être ami avec les enfants de l'autre, « même si c'est quand même mieux ».

Nous verrons si la réalité des statistiques du département de l'AIN, correspond ou non à cette image raisonnable et raisonnée de la séparation.

Ne pleure pas

Dans les livres pour enfants, l'émotion est presque absente, juste suggérée parfois. Tout est fait pour que l'enfant valide le projet parental, mieux qu'il s'en réjouisse. Les consolations ne viennent pas des adultes mais des autres enfants, des copains qui donnent des conseils de vie : « On s'habitue. C'est juste pénible quand tu oublies quelque chose chez l'un ou l'autre ». Pour le reste, c'est à l'enfant, en rôle inversé, de protéger ses parents et de donner le change voire de prouver que la vie est meilleure ainsi. Quelle chance d'avoir deux vies à soi, une vie ici, une autre là. Dans la plupart des livres, l'enfant est censé tirer bénéfice du divorce et de la reconstitution familiale.

Pour les plus jeunes, *J'ai deux maisons* de Cécile Beaucourt (2006) résume dans la quatrième de couverture les avantages du divorce. « Avant, Papa et Maman s'embrassaient tout le temps. Un jour, à force de se disputer, un peu, beaucoup, ils ont arrêté d'être amoureux. Aujourd'hui, chacun sa maison. Et moi, j'ai deux chambres de princesse, double ration de bonbons et des bisous par millions ». Le thème de la double maison est tellement actuel qu'on retrouve le même titre dans le livre de Nancy Coffelt et Tricia Tusa (2010) et dans de nombreux autres ouvrages. Très souvent il est associé à une consommation effrénée et doublée de tout ce dont pourrait rêver un enfant, histoire de masquer la perte de la vie en commun.

Mais est-ce si simple ? L'enquête réalisée via Internet par l'Union des familles en Europe, en 2011 interrogeant plus de 1 100 personnes, âgées de 18 ans à plus de 56 ans (soit trois générations) dévoile une clinique de la perte, confirmée par le discours des psychologues.

Divorces, séparations, monoparentalités et clinique de la perte

S'attaquant à l'un des lieux communs qui veut que « si les parents vont bien, les enfants vont bien », l'enquête interroge les souvenirs, perceptions et devenir de personnes ayant été confrontées à la séparation parentale, autour de l'âge de 6 ans pour 27% de l'effectif, plus de 18 ans pour 20% d'entre eux. 90% des personnes sont elles-mêmes devenues parents, 50% sont mariés, 30% sont seuls. Massivement les souvenirs reviennent sur les causes du divorce (52% l'infidélité conjugulée à une faiblesse de communication 50%) et même si le divorce par consentement mutuel s'impose, ni le silence ni les cris ne sont oubliés. 38% notent que le divorce aurait pu être évité avec une aide pour communiquer et regrettent la décision de leurs parents. Ils soulignent qu'ils se sont sentis oubliés dans cette histoire de confrontation d'adultes qui n'a rien résolu par la séparation. Les conséquences financières sont évoquées par 74% des interviewés ainsi que les querelles sur la pension alimentaire (61%). 34% des mères et 16% des pères n'ont pas recomposé une nouvelle union, mais la recomposition familiale ne suscite pas l'euphorie : 46% d'opinions négatives en direction du beau-père et 58% en direction de la belle-mère traduisent une recomposition en tension. Le père et les lignées paternelles sont vulnérabilisés par la rupture : 40% des enfants disent ne pas avoir maintenu de liens réguliers avec le père même si 90% signalent avoir repris des contacts tardivement.

Les éléments de tension au sein de l'ex couple ne manquent pas : 34% des parents se sont querellés sur la garde, 39% sur les visites, 61% sur la pension et 30% sur l'éducation. 71% des interrogés disent avoir été confrontés au discrédit de l'un des parents et avoir été mis en position de choix affectif (49%). Dès lors, 74% récusent l'idée d'un soulagement apporté par le divorce mais parlent d'un sentiment durable d'isolement voire d'abandon pour 59%. La moitié de l'effectif fait un lien entre le divorce et des conséquences négatives sur les études ou sur la vie professionnelle. L'idéal de vie, la conception même de la vie à deux, du bonheur et de l'amour se trouvent bousculés par cet épisode de vie.

Cette première étude montre un décalage important entre la dédramatisation de la séparation et du divorce, dont les médias se font l'écho et le vécu des intéressés.

Enfin pour conclure ce point, citons une autre étude importante, parue en 2017 (Coton et Roy⁹), à

⁹ Coton, P., et Roy, G., 2017, Les conséquences des séparations parentales sur les enfants. Avis du Conseil économique social et environnemental. 82 pages.

l'initiative du Conseil économique social et environnemental. Le CESE met l'accent sur la dimension conflictuelle du divorce ou de la séparation, dimension qui ne s'apaise pas systématiquement avec le temps et qui peut avoir des effets néfastes sur la santé des enfants. Sans pouvoir réellement mesurer l'ampleur du phénomène, de nombreuses études montrent que les enfants présentent une plus grande vulnérabilité et des troubles dans la sphère émotionnelle et cognitive. Des troubles de conduite (INSERM¹⁰), tels que des symptômes d'opposition, des troubles de l'attention, de l'hyperactivité, des violations de règles établies, des agressions physiques ou des comportements violents, sont observés par les chercheurs et cliniciens.

Sur le plan de la scolarité, Coton et Roy déjà cités, s'appuyant sur une étude de l'INED de 2002¹¹, notent que : « la séparation avant la majorité de l'enfant réduit la durée de ses études de six mois à plus d'un an en moyenne. Dans les milieux favorisés, le taux d'échec au baccalauréat double en cas de séparation, passant de 7% à 15%. Pour les enfants d'ouvrier.ère.s, lorsque la mère n'est pas diplômée et qu'elle est séparée du père, un enfant sur deux quitte le système scolaire sans aucun diplôme, contre un sur trois lorsque les parents vivent ensemble.» (p 15)

Sans chercher à dramatiser la séparation et ses enfants, il n'en reste pas moins vrai que celle-ci signe une bifurcation dans la vie de l'enfant, avec souvent de multiples pertes : perte du logement, de l'ancrage dans un territoire de quartier et scolaire, perte possible des repères, des liens d'attachement créés avec le parent non gardien et les lignées maternelles ou paternelles.

Ce sont ces constats qui ont organisé le questionnement de la recherche menée dans l'AIN, pour mesurer le devenir de ces séparations, mieux comprendre les réorganisations et les besoins des familles, au regard des propositions d'aide déjà mises en œuvre par la CAF. Qui aide-t-on et comment ? Comment mieux prendre en compte les besoins de chacun, parent gardien, non gardien, et enfants qui comme nous l'avons vu restent encore largement invisibles et peut-être insuffisamment soutenus.

¹⁰ INSERM, Troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent, 2005, pages 64 et 90 et suivantes. L'article, La promotion de la santé mentale pour les enfants de parents qui se séparent, Paediatric child health, mai-juin 2000, p. 237-240, permet une recension plus complètes des travaux de recherche sur ces questions.

¹¹ Paul Archambault, Séparations et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? , Population et société, n° 379, INED, mai 2002

CHAPITRE 2 : LA RECHERCHE DANS L'AIN

Ce que l'exploitation des questionnaires auprès des allocataires de la Caf nous enseigne

La question des effets de la monoparentalité sur l'exercice même de la parentalité et la question du devenir des liens¹² d'attachement sont au cœur de cette recherche. Les facteurs qui aident ou entravent le maintien des liens sont connus. Ce sont des facteurs d'ordre sociodémographique, tels le type d'union, la durée écoulée depuis la séparation du couple, l'âge des enfants, la trajectoire conjugale des parents, la distance entre les résidences. D'autres sont d'ordre social ou psycho-social : le niveau d'éducation des parents et le revenu des mères et des pères ; les conditions de garde des enfants établies au moment de la séparation, tant légales qu'informelles, la garde partagée, la perception du désir du partenaire de partager la garde, le degré de satisfaction des parents à l'égard des modalités de garde ; la qualité de la relation entre les parents séparés et les liens avec leurs familles d'origine. Cependant, les statistiques concrètes qui identifient les familles occultent souvent le fait que le parent non résidant conserve des liens d'intensité variable avec ses enfants, en limitant la famille aux membres qui vivent sous le même toit. C'est pour ne pas occulter cette complexité que le questionnaire CAF construit pour cette recherche (voir en annexe) intègre toutes les dimensions préalablement citées. Nos interrogations situent la monoparentalité et ses différents visages dans une lecture du réseau familial extra-résidentiel : Quels sont les échanges qui s'opèrent entre les membres d'une famille dont certains membres sont à l'extérieur du foyer ? Quelle est la nature de ces échanges : soutien financier, matériel, affectif, contacts plus ou moins fréquents ? Quelle est la distance entre le parent non résidant et ses enfants ? La situation est-elle la même pour les enfants des familles monoparentales choisies ou subies et pour ceux des familles recomposées ? Peut-on dire quelque chose de l'implication du parent non gardien ? Que sait-on des affects des enfants concernés par ces situations familiales ? L'approche quantitative a été doublée d'une approche qualitative enregistrant le témoignage de 30 allocataires. L'échantillon a été construit en respectant les règles de validité scientifique¹³ (Lorraine Savoie-Zajc, Ph.D., 2007).

Toute recherche fait des choix théoriques et méthodologiques comme le rappelle le dossier Drees de 2018¹⁴ portant sur la vie quotidienne des familles de couples séparés. Or l'organisation des questionnaires comme des entretiens révèlent nos choix théoriques, à savoir :

¹² Saint-Jacques, M.-C., D. Turcotte, S. Drapeau et R. Cloutier. 2004. Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 442 p.

¹³ Lorraine Savoie-Zajc, Ph.D., Comment peut-on construire un échantillonnage, scientifiquement valide? RECHERCHES QUALITATIVES – Hors Série – numéro 5 – pp. 99-111. Actes du colloque RECHERCHE QUALITATIVE : LES QUESTIONS DE L'HEURE. ISSN 1715-8702 - <http://www.recherchequalitative.qc.ca/Revue.html>

¹⁴ Drees Juin 2018 /// N°27 Le quotidien des familles après une séparation. État de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés. 77 p.

- Considérer les situations de monoparentalité sous plusieurs angles : divorce, séparation, choisie, subie. La résidence et le fait d'avoir eu une vie commune nous paraissant plus pertinents que la seule prise en compte du mariage.
- Nous préférons à la notion de monoparentalité, la notion de famille bifocale voire multifocale, ce qui nous a amené à prendre en compte la famille élargie, également sensible à la séparation soit dans sa dimension solidaire, soit dans la perte des liens.
- Le réseau familial et les petits arrangements de famille doivent être observés et interrogés pour mieux comprendre l'univers dans lequel évolue l'enfant. C'est donc en termes de constellation familiale que nous avons abordé la question de la monoparentalité.
- Distinguer les formes de parentalité ou de coparentalité nous est apparu essentiel pour mettre en question l'injonction au « bon divorce¹⁵ » et à la coparentalité et mieux connaître les formes de paternité dans le couple et hors du couple. Cette dimension est en effet encore peu investiguée dans les études.

Notons toutefois les limites de cette étude, notamment au niveau des entretiens qui n'ont pas été faits « en miroir » c'est-à-dire en interrogeant les deux parents. Majoritairement nous avons recueilli la parole des mères, leur point de vue sur la participation des pères, sur les causes de la séparation... une vue subjective non croisée avec l'avis des pères.

De même, sur les signes de mal-être présentés par les enfants, il s'agit d'une évaluation en extériorité des enfants. L'enquête mériterait de leur donner la parole pour mieux apprécier leurs besoins.

- Enfin, cette recherche est ancrée dans une commande, des attentes spécifiques de la part de la CAF : mieux cerner les besoins pour mieux y répondre, mais aussi comprendre pourquoi certaines propositions ne rencontrent pas le public pressenti. La dernière partie de ce rapport sera donc propositionnelle. Cette partie a été rédigée par les membres du groupe de recherche, puisque cette recherche a la particularité d'être une recherche-action. Sans entrer dans les différentes théories balisant la recherche-action, rappelons que l'expression "recherche-action" est apparue sous la plume de Kurt Lewin (1943/1946). En langue française, la référence à la recherche-action est devenue fréquente à partir de 1977. Les définitions de la recherche-action sont multiples mais les deux définitions ci-dessous de Rapoport ou de Le Boterf, nous semblent rendre compte de la démarche et des enjeux inscrits dans la recherche de l'AIN :

« La recherche-action vise à apporter une contribution à la fois aux préoccupations pratiques des personnes se trouvant en situation problématique et au développement des sciences sociales par une collaboration qui les relie selon un schéma éthique mutuellement acceptable. »

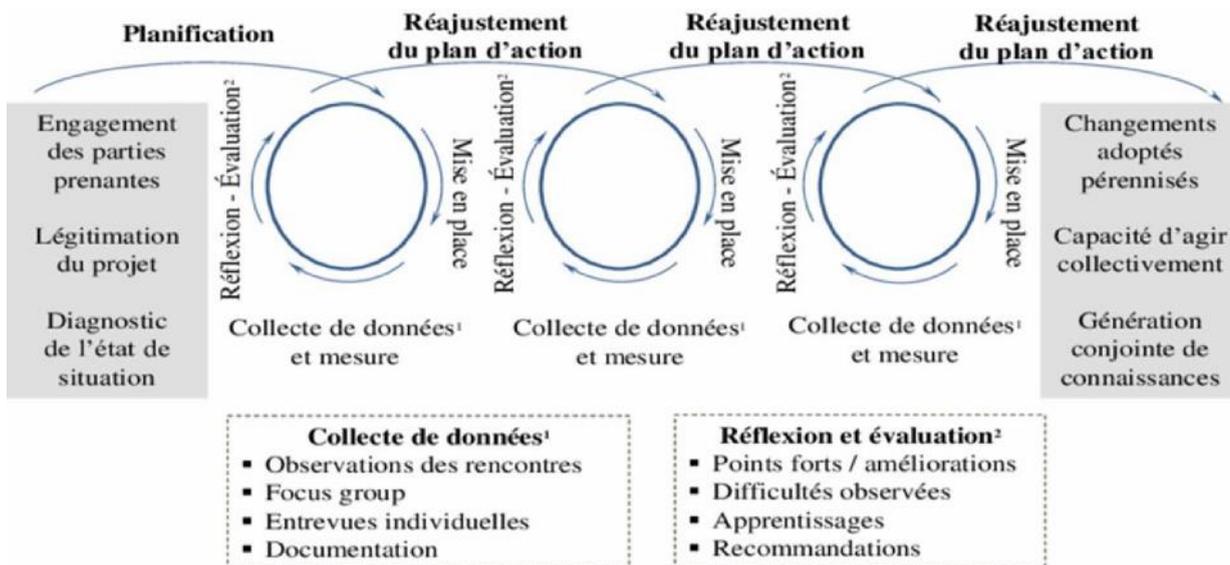
¹⁵ Paul R. Amato , Jennifer B. Kane et Spencer James, Reconsidérer le "bon divorce". Fam Relat. Author manuscript; available in PMC 2012 Dec 1. Published in final edited form as: Fam Relat. 2011 Dec

Robert N. RAPOPORT (« Les trois dilemmes de la recherche-action. » Connexions n°7, 1973, p. 115.)

« La recherche-action est un processus dans lequel [...] ce sont les groupes sociaux concernés qui vont identifier les problèmes qu'ils veulent étudier, en réaliser une analyse critique et rechercher les solutions correspondantes. »

Guy LE BOTERF (« La recherche-action : une nouvelle relation entre les experts et les acteurs sociaux ? » Pour n° 90, 1983, p. 44.)

Qui dit recherche-action dit un réajustement progressif de l'organisation de la recherche, selon les découvertes, les besoins, les savoirs transférés. Pour la recherche de l'AIN, il y a eu transfert et partage de connaissances pour l'élaboration du questionnaire, de la trame des entretiens. Une quinzaine d'entretiens ont été effectués par des membres du groupe de travail ; les modalités de mise en œuvre d'un entretien de recherche semi-directif, comme l'analyse des entretiens, ont été pilotées par le chercheur selon le processus habituel de la recherche-action :



La structure des allocataires CAF de l'Ain est bien connue grâce à la base de données de la CAF qui compte 95421 allocataires. Ceux intéressant notre thématique sont au nombre de 3946. Le nombre de répondants au questionnaire a été de 1590 soit un taux de réponse de 40%. Si on compare la structure des familles monoparentales en Europe, en France et dans le département de l'AIN, un certain nombre de constantes apparaissent, dont le pourcentage stable de la monoparentalité veuvage autour de 6% des effectifs. Le groupe de pères en situation de monoparentalité oscille entre 11 à 15%. Le groupe des mères seules à la

tête d'une nombreuse progéniture (plus de 3 enfants) se situe autour de 12 à 13% comme dans l'AIN. La cohabitation intergénérationnelle n'est pas un phénomène retrouvé ni en France, ni dans l'AIN, mais par contre la monoparentalité divorce reste bien le phénomène massif tant en Europe (32%) qu'en France et dans l'AIN (29,4%). Les maternités précoces débutant la monoparentalité ne concernent que peu le département de l'AIN, par contre la monoparentalité sans aucune vie commune concerne 6% de notre effectif, et les séparations s'ajoutent massivement aux divorces. La monoparentalité est donc prioritairement une monoparentalité de ruptures, ce qui justifie le centrage de cette étude sur la question du devenir des liens d'attachement. Nous avons donc fait le choix de ne pas retenir, dans le corpus qualitatif, les monoparentalités de veuvage qui posent la question du deuil, différente de la question du maintien des liens dans la séparation. Par contre, nous avons pris en compte dans le questionnement des variables pouvant expliquer la modification voire la dilution des liens d'attachement comme : le mode de rupture ; le temps de vie commune ; l'ancienneté de la séparation ; la distance géographique ; l'âge des enfants ; la qualité de l'entente de l'ex couple ; le degré d'implication de l'autre parent, avant et après la séparation ; la recomposition familiale possible ; la naissance d'autres enfants...

Le corpus qualitatif a tenu compte de ces différentes variables pour illustrer au mieux les différentes formes de monoparentalité. Il a été constitué sur la base du volontariat, à partir de la base des interviewés potentiels qui avaient laissé leurs coordonnées lors de la passation des questionnaires.

Présentation des résultats : Un corpus très féminin

La monoparentalité étant majoritairement féminine, il n'est dès lors pas surprenant de constater que 92% de femmes ont répondu au questionnaire contre 8% d'hommes. 76% des répondants ont entre 30 à 49 ans dont une majorité de 40-49 ans (46,6%). Peu de 25-29 ans dans notre corpus (7,1%) et encore moins de moins de 25 ans (1,9%) ou de monoparentalité précoce (moins de 18 ans= 0,8%). Les séparations concernent davantage les 30-39 ans, alors que les divorces ponctuent la vie des 40-49 ans, ce qui traduit bien l'évolution de la société. La monoparentalité suite à un décès touche davantage les 50-64 ans et si la monoparentalité choisie se retrouve dans toutes les tranches d'âge, c'est de 18 à 29 ans qu'elle est statistiquement significative. 78 personnes sur un total de 1590 ont revendiqué une monoparentalité choisie, mais peu ont souhaité témoigner, signifiant peut-être là des difficultés à énoncer les motivations profondes de ce mode de vie.

L'entrée dans la monoparentalité rend compte de la diversité des configurations possibles. La monoparentalité-séparation arrive en tête avec 54,8%, suivie de la monoparentalité-divorce avec 34,8%. La monoparentalité-décès représente 5,5% des situations de notre corpus et la monoparentalité choisie 4,9%. Comme au national, le département de l'AIN reflète donc bien le mouvement actuel de séparations ou divorces des couples.

Sachant que le taux national d'activité des femmes de 15-64 ans est de 67,6 % quand celui des hommes est

de 75,5 % en 2015, la situation professionnelle des mono-parents de l'AIN est relativement conforme avec un taux global d'activité de 74,4%. Ce sont statistiquement les femmes divorcées qui sont les mieux intégrées sur le marché comparées aux femmes en situation de séparation. À 70,5% les mono-parents occupent un emploi à temps plein sur des emplois majoritairement d'employées (52,7%). La faiblesse des femmes cadres (8,1%) confirme les inégalités connues d'accès aux postes hiérarchiques. Les femmes cadres sont pour moitié (4%) des femmes divorcées.

Il est intéressant de noter qu'il y a eu, suite à l'entrée dans la monoparentalité, une augmentation du travail à temps plein pour les répondantes, car seulement 56,5% des femmes étaient dans cette situation avant la rupture contre 70,5% ensuite. Mais toutes les femmes n'ont pas vécu ce changement. Le travail à temps plein des femmes en situation de monoparentalité-choisie (2,8%) ou de monoparentalité-décès (3,4%) reste inchangé entre l'avant et l'après ; par contre le temps plein des femmes en situation de rupture passe de 30,7% à 38% et celui des femmes en situation de divorce de 19,6% à 26,4%, montrant pour ces femmes la nécessité et la volonté d'assumer la situation présente. Pour les enfants, ce changement de rythme fera aussi partie de leur vie.

Être mono-parent c'est avoir en charge des enfants et conformément à la structure nationale, ce sont les familles à deux enfants qui dominent pour 43% du corpus. L'enfant unique (27,9%) est sur-représenté dans les monoparentalités-séparations, alors que les fratries de trois enfants (18,9%) du corpus dominent dans les monoparentalités-divorces. La monoparentalité assumée même si elle n'exclut pas la présence de deux enfants (0,9%) se concentre sur un seul enfant (3,4%). Les grandes fratries de 4 enfants et plus représentent 8,8% de l'effectif.

L'avant séparation

On ne peut comprendre ce qui se joue au moment de la séparation, notamment dans la réorganisation des rôles et des places, sans prendre en compte l'avant, l'existence ou non d'une vie commune dans sa durée, ses habitudes, ses compromis ou conflits. L'avant offre à l'enfant un univers familial et constitue aussi le temps où se nouent et se dénouent les liens d'attachement entre adultes, entre enfants-parents. À ce titre, mettre la focale sur cette période de vie nous a semblé important.

Rendre visible le père

La présentation de la vie commune ou non commence par la présentation du père des enfants, plus souvent appelé l'ex dans les textes évoquant plus volontiers la conjugalité que la parentalité. De cet homme souvent gommé par le concept de parentalité, nous connaissons son âge, sa profession, sa vie actuelle, et son implication auprès de l'enfant avant et après la rupture. Mais ajoutons que cette implication est évaluée par le parent gardien, en toute subjectivité et sans possibilités concrètes de vérification.

Les pères, puisque c'est majoritairement d'eux dont il s'agit, sont à 73% âgés de 30 à 49 ans, moins nombreux donc que les mères (76,2%) sur cette tranche d'âge mais plus présents sur la tranche d'âge 50-64

ans (19,2% contre 13,6% pour les femmes). Le statut professionnel des hommes est plus varié que celui des femmes avec la répartition suivante : 35,2% employés, 16,9% ouvriers, 16,3% cadres, 9,5% artisans et commerçants, 4,2% professions intermédiaires...

Il est étonnant de voir apparaître d'emblée des zones d'ombre dans la vie du père, notamment sur une éventuelle recomposition familiale puisque 31% des femmes questionnées disent ne pas pouvoir répondre à cette question. Dans 41,5% des cas le père a recomposé une union contre 27% non. Comparé au taux de recomposition des femmes qui est seulement de 10%, le parcours des hommes est très contrasté et confirme ce que les études nationales révèlent à savoir la difficulté des femmes en situation de monoparentalité à reconstruire une nouvelle union. Ajoutons pour relativiser toutefois ce fort différentiel que les femmes n'ont pas intérêt à rendre visible une nouvelle union pour conserver les aides relatives à la monoparentalité. La recomposition d'une famille par les pères s'accompagne dans 35,6% des cas de la naissance d'autres enfants, ce qui veut dire une extension de la fratrie pour les enfants et l'apparition d'une belle-mère avec laquelle il va falloir composer. Cette dimension sera au cœur de la question du maintien des liens. 18,3% des enfants de parents séparés, 15,7% d'enfants de parents divorcés et 1,6% d'enfants nés d'une monoparentalité assumée, ont ainsi des demi-frères et sœurs.

Pour l'ex couple, la recomposition d'une famille par l'un ou l'autre n'est pas sans incidences sur les rapports actuels et si on note une amélioration ou une permanence de la communication (40%) dans la moitié des cas avec parfois une relation plus facile (5,8%), plus apaisée (6,8%), l'autre moitié des ex couples enregistre une dégradation des relations devenant parfois conflictuelles (18,2%) voire inexistantes (16,6%). Or on ne peut imaginer que l'enfant ne soit pas le témoin voire partie prenante dans ces modifications. Le mode d'entrée dans la monoparentalité n'est pas étranger à l'état des relations et l'on peut noter que le croisement de ces deux variables montre qu'il y a un lien significatif entre les séparations et des relations conflictuelles ou inexistantes, alors que le divorce enregistre plus volontiers des réponses signalant des relations bonnes ou moyennes. Loin d'être plus pacifiques ou plus contractuelles, les ruptures apparaissent donc plus tendues que les divorces. Un seul chiffre suffira à le montrer : on trouve un taux de 11,5% de relations conflictuelles pour les séparations contre 5,7% pour les divorces.

Monoparentalité mais non coparentalité

Des pères, il est dit massivement qu'ils sont défaillants (« aucune participation = 45,6%) ou partiellement investis (31%).

Séréotypes actifs, réalité ? Rancœur face à la rupture ? Difficile de trancher mais seulement 11,8% des réponses créditent le père d'une implication totale et 4,9% des femmes considèrent que « ce n'est pas le rôle du père » l'excluant ainsi de tout rôle pédagogique. Contrairement aux stéréotypes en vigueur qui voudraient que les « jeunes » pères, plus modernes, soient plus actifs auprès des enfants, le croisement de la variable âge/participation relativise cette première vision. Les pères âgés de 40 à 49 ans sont majoritaires dans la participation active (totalement et beaucoup = 12,2%) et un peu (22,8%), alors que les 25-39 ans

sont majoritairement situés dans une faible participation, voire inexistante (10%).

Devant un tel constat de carence, creuser les formes de l'implication des pères devient difficile. Le rôle de pourvoyeur de revenus est cité dans 20% des cas suivi d'une participation à la vie domestique (14,5%), à l'éducation des enfants (14%), aux loisirs (11%). L'implication des pères à la vie domestique décline après 50 ans ce qui est logique avec la baisse des besoins des enfants sur ce registre. La participation financière demeure pour 4,3% des 50-64 ans. L'école mobilise les 40-49 ans, sans doute en raison des orientations scolaires des enfants à cet âge.

Confronter ces résultats aux pères vivant une vie commune serait intéressant même si on connaît au niveau national le différentiel persistant entre l'implication des hommes et des femmes dans la sphère domestique.

La réorganisation familiale est importante après la séparation. Elle va dépendre de multiples facteurs : juridiques avec l'obtention ou non de la résidence alternée, de la garde de l'enfant, d'un droit d'hébergement ou de simples visites libres ou médiatisées ; économiques avec le lien à l'emploi, le versement ou non de la pension alimentaire ; familiaux avec l'appui ou l'effacement des familles maternelles et paternelles ; relationnels avec le maintien ou non du réseau amical ; géographique avec le changement de localité, de logement ; personnels avec la rencontre possible d'un nouveau partenaire... Le questionnaire permet de revenir sur l'ensemble de ces points.

D'un point de vue juridique, dans 75% des cas, c'est la mère qui a le droit de résidence et dans 18,4% la résidence alternée est en place. Rares sont les pères titulaires du droit de résidence, seulement 5,2% du corpus. Les choix assumés de monoparentalité voient logiquement la disparition des pères sauf dans deux cas, l'un ou la garde est partagée, l'autre où le père a seul le droit de résidence. Dans plus d'un cas sur deux (55,3%) l'autre parent bénéficie néanmoins d'un droit d'hébergement, un droit d'autant plus effectif qu'il s'ancre dans une séparation- divorce. Dans les choix de monoparentalité assumée 17 situations sur 67 présentent un droit d'hébergement pour l'autre parent. Mais ce droit d'hébergement acquis ne veut pas dire qu'il soit exercé puisque seulement 37,4% l'exercent totalement, 29,6% partiellement, 15,8% rarement et 16,4% jamais.

206 pères exercent donc rarement ou jamais leur droit d'hébergement et connaître leur profil n'est pas sans intérêt. Majoritairement ces pères sont sans emploi ou employés, les cadres et professions libérales sont surreprésentés statistiquement dans l'exercice intégral de leur droit d'hébergement.

Les visites libres ou médiatisées font aussi partie de l'arsenal juridique dans le maintien des droits du parent. La moitié des parents non gardiens a des droits de visites libres, seuls 56 situations ont le droit de voir leur enfant en présence d'un tiers. Parmi ces pères soumis à un contrôle de la relation, on compte 19 pères inactifs, 18 employés, 12 ouvriers. Les autres CSP sont sous-représentées. Nous y reviendrons dans la question du maintien des liens.

D'un point de vue économique, la monoparentalité ouvre un temps d'incertitudes financières qui débouche, nous l'avons vu, sur un renforcement du travail féminin. L'autre apport financier dépend du versement de la pension alimentaire. Celle-ci est versée intégralement et régulièrement dans 34,5% des cas notamment de divorces mais le versement irrégulier concerne 11,8% des cas et 32% ne perçoivent rien, dont 21% dans les monoparentalités-séparations contre 9,8% pour les divorces.

Ainsi, 65,6% des mono-parents évoquent un niveau de vie en diminution, phénomène qui apparaît très significatif en cas de séparation (34,7%) et de divorces (25,2%). Seuls 9,7% enregistrent une augmentation du niveau de vie. Ces chiffres confirment les risques de précarisation liés à la monoparentalité, repérés dans toutes les études. Cette question des difficultés financières arrive au premier rang des préoccupations des intéressés (37,7%) bien avant les difficultés avec l'ex conjoint (18,5%) et la prise en charge des enfants (16,5%). C'est aussi dans le domaine financier que logiquement l'entraide familiale s'exerce (14,6%) mais en troisième modalité, après l'aide affective (22,6%) et l'aide auprès des enfants (22,3%).

D'un point de vue familial, la monoparentalité comporte le risque de faire éclater les relations créées avec la famille de l'ex d'autant que les relations du parent avec l'ex ne sont pas toujours apaisées après la rupture. 21% des personnes sont désormais en bonnes relations avec l'ex et 26% arrivent à entretenir des relations moyennes, mais 31% ont encore des relations difficiles (14%) ou conflictuelles (17, 6%). 20,2% n'ont plus de relations avec le parent de l'enfant. Cette tension au sein de l'ex couple n'implique pas forcément un effet en miroir sur les relations avec les grands-parents paternels mais les colorent sans doute, comme le montre l'évolution des relations.

En effet, dans 38,8% des cas, les relations avec la famille de l'ex se sont détériorées. La séparation n'a rien changé dans 32% des cas voire a amélioré les rapports pour 3% du corpus. Mais si l'on cumule la détérioration des relations et leur inexistence (17,9%), c'est près de 56% de situations difficiles repérées.

Dans l'adversité, la famille reste un recours possible et sans aucun doute le premier. Un sondage¹⁶ sur la solidarité effectué, en 2013, auprès de 990 personnes montre que la famille reste la première ressource citée (46%, inchangé par rapport à 2009), ce qui explique que « s'ils étaient en situation de précarité économique et sociale et contraints de demander de l'aide, 58% des Français se tourneraient en premier lieu vers leur famille, 40% feraient appel à une association. Ce n'est qu'ensuite que les pouvoirs publics sont cités : les collectivités locales d'abord (34%), devant les amis (23%), et l'Etat (17%). 1 Français sur 10 répond qu'il ne saurait pas vers qui se tourner (et plus encore 18% des ouvriers) ». La solidarité rapprochée, de proximité sort donc gagnante de ce palmarès.

Qu'en est-il en situation de bascule dans la monoparentalité ? Les mono-parents font-ils appel à leurs

¹⁶ CSA pour l'UNIOPSS et la MACIF – Les Français et la solidarité – Janvier 2013

proches ?

Dans 46,5% des cas, la monoparentalité n'a rien changé aux relations familiales, mais dans 38,8% la famille aide davantage. Pour moins de 10% toutefois on note une détérioration voire une rupture relationnelle. Ceci est plus vrai pour les femmes (9,6%) que pour les hommes (6,4%). Près de 10% des femmes en situation de monoparentalité vivent donc une double rupture : celle du couple, celle avec la famille proche. Nous verrons dans les entretiens que cette rupture avec la famille proche provient d'une incompréhension de la rupture, les alliances se faisant alors avec l'ex conjoint jugé victime de la séparation.

Au sein du réseau familial, lorsque la solidarité est présente, ce sont surtout des très proches qui viennent en aide ; les parents à 41,4% et les frères et sœurs à 25,3% et ce sans distinction du sexe du mono-parent. Mais cette aide reste ponctuelle, il ne s'agit pas d'épuiser ou d'encombrer le réseau familial, l'aide est effective mais rarement en continu (3,1%).

D'un point de vue relationnel

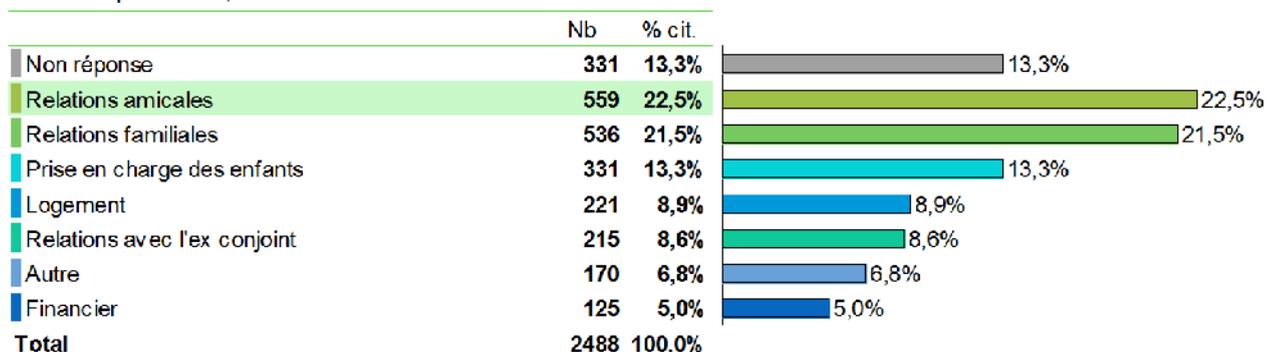
Le réseau amical est aussi susceptible de modifications, ne serait-ce que parce que les amis du couple sont parfois plus volontiers les amis de l'un ou de l'autre. À la question bénéficiez-vous d'un réseau amical aidant, 51,4% des intéressés répondent négativement. La perte d'amis a été importante pour 18,8% du corpus, moyenne pour 37,4% mais 32% ont conservé l'intégralité de leur réseau. À noter que 7,6% des répondants étaient sans amis et donc dans une fragilité relationnelle importante. L'aide amicale est cependant à géométrie variable car si pour les uns l'aide concernant les enfants peut être « toujours » mobilisée (16,7%), elle est le plus souvent occasionnelle ou exceptionnelle (54,4%). Enfin pour 25,4% avoir des amis ne veut pas dire pouvoir être aidés par ceux-ci.

D'un point de vue personnel

L'imaginaire collectif véhicule volontiers l'idée d'une monoparentalité-galère, d'un accroissement des difficultés et nous avons vu que tout n'était pas simple en effet dans ces situations. Mais il serait toutefois faux de ne peindre qu'en noir la monoparentalité. Les répondants proposent une approche plus contrastée, avec des améliorations dont le tableau ci-dessous témoigne :

19. A l'inverse, quels sont les domaines de vie pour lesquels il y a une amélioration depuis la séparation ou veuvage ?

Taux de réponse : **79,2%**



Tous les domaines ont été cités mais à l'évidence les relations amicales, familiales et la prise en charge des enfants enregistrent les plus forts taux de modifications positives.

Le bilan dressé par les répondants est donc contrasté. La marge est grande entre ceux qui vont bien (42,5%) et se sentent bien entourés et épaulés, ceux qui se sentent vulnérables (18%) ou isolés (22%), pour ces deux catégories 19% dans la tranche d'âge 40-49 ans et 25% séparés depuis moins de 5 ans. Certains monoparents sont même dans l'impossibilité de définir leur état interne (15,4%), on y trouve statistiquement plus de personnes situées dans la tranche d'âge 40-49 ans (7,2%), et séparés depuis moins de 3 ans (7%). Une lecture de la monoparentalité en termes de parcours biographique s'imposerait pour comprendre les étapes qui la jalonnent.

La recomposition d'une nouvelle union concerne une faible partie de notre effectif (10,3%). Le nouveau compagnon a dans 39% des cas 40-49 ans. Globalement on recompose dans la même tranche d'âge sauf 7% des 25-29 qui ont recomposé avec un homme plus âgé (30-39 ans). La recomposition révèle parfois des changements de milieux sociaux : on compte moins d'ouvriers et plus d'unions avec des cadres.

57,7% des nouveaux conjoints ont des enfants d'une précédente union mais peu résident en permanence avec le nouveau couple (5,3%). La plupart du temps la présence de ces enfants est occasionnelle (42,6%) confrontant les enfants à une éventuelle cohabitation. Mais dans un cas sur deux, il n'y a pas de véritable recomposition, l'autre enfant n'étant jamais présent au domicile (5 1%).

De même, la participation du nouveau conjoint à la vie quotidienne et à la prise en charge des enfants est loin de confirmer le concept de pluriparentalité vanté par les modèles théoriques actuels. Dans 17% des situations l'aide reçue par le nouveau compagnon est dite totale, partielle pour 34% mais dans 30% des cas les répondants signalent que ce n'est pas le rôle du nouveau conjoint.

Choisir ou non la garde alternée

La garde alternée fait aujourd'hui débat aussi était-il important de questionner cette dimension dans l'enquête monoparentalité. On sait qu'au niveau national la résidence alternée concerne environ 15 à 17% d'enfants de parents séparés.

Un panel de la DEPP¹⁷ montre que les adolescents qui vivent avec un seul parent sont toujours plus vulnérables à l'échec scolaire. Les recherches internationales vont dans le même sens. Les études à large échelle, conduites en Suède par l'équipe de Malin Bergström et la revue des 40 articles scientifiques internationaux¹⁸ publiée par Linda Nielsen, montrent que lorsque les enfants sont en résidence alternée égalitaire, leur état approche celui des jeunes des familles « intactes ».

Pour les recherches scientifiques internationales, la résidence alternée ne prend pas nécessairement la forme d'une alternance de sept jours. C'est la proportion de temps qui compte, avec un seuil de temps minimum avec chaque parent incluant des nuitées chez chaque parent. Quelque-soit le niveau social, culturel et financier des parents, il faut que les enfants vivent au minimum 35 % du temps avec chaque parent pour que l'effet de la séparation ne soit pas trop grave, aux niveaux cognitif, affectif, émotionnel et social. Ce seuil et ces nuitées permettent des interactions au quotidien, et pas seulement pour des loisirs, avec le parent non résident. »

Dans la recherche menée par le département de l'Ain, 20% des enfants vivent en résidence alternée, majoritairement avec un changement de logement pour les enfants, seuls 17% sont restés au même endroit). La technique du partage alternatif du logement ne concerne que deux parents (à croiser avec CSP). L'avis est globalement positif : 44,2% c'est la meilleure solution, et 26,3% une solution compliquée mais favorable aux enfants ; La solution trouvée n'évite pas les tensions pour 14,6% et est temporaire pour 3%. À noter que 10,7% regrettent ce choix, dont les raisons seront analysées en entretiens. Nous verrons ultérieurement quelle est l'incidence de ce mode de garde sur la qualité du maintien des liens. Notons en outre que les ex couples qui ont choisi cette modalité de garde habitent pour 44% d'entre eux à moins de 5 kilomètres et pour 35,2% entre 5 et 15 kilomètres, ce qui montre un souci de ne pas transformer l'enfant en un enfant-nomade.

Le rythme choisi pour la résidence alternée est varié : 73,5% sont dans une véritable résidence alternée équilibrant une semaine chez chaque parent. Les autres alternent sur deux à trois jours (9%) voire moins. Ce sont les parents dont le domicile est le plus proche (moins de 5 kilomètres) qui ont logiquement privilégié une résidence alternée hebdomadaire.

¹⁷ Laurette Cretin, Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ? DEPP B1 - Bureau des études statistiques sur les élèves ; Éducation & formations n° 82 [décembre 2012]

¹⁸ Nielsen, L., Shared Physical Custody: Does It Benefit Most Children? Vol. 28, 2015 Shared Physical Custody

La question du maintien des liens

Que deviennent les liens avec le parent non gardien et ceux-ci sont-ils différemment préservés en fonction du mode de rupture et des modalités choisies pour vivre l'après ?

Notons que nous parlons bien des liens d'attachement, non du lien biologique qui pour nous est à distinguer. Le lien est le lien de filiation, un lien juridique indéfectible, alors que les liens d'attachement sont des liens affectifs, des liens de mémoire, tissés dans la quotidien de la vie familial. Que deviennent ces liens dans la séparation, la distance voire le conflit ?

Nos questions ont été à la fois objectives, cherchant la fréquence des rencontres, mais aussi subjectives en interrogeant les parents sur l'état émotif de leur enfant. Le maintien des liens concerne tout autant les relations avec le parent non gardien ou en garde alternée, que les liens avec la famille élargie des parents.

Les liens parent-enfant

Le maintien des liens peut être influencé par de nombreux facteurs dont le temps de vie commune, la durée de la rupture, les modalités de la séparation, la distance géographique, la fréquence des rencontres, la tension ou l'apaisement de l'ex couple...

Premier constat, 18,3% des enfants ne voient plus l'autre parent (10% séparations, 4,8% divorces, 3% choix assumés) et 13% très rarement. Ainsi, 31% des enfants du corpus vivent et grandissent en l'absence de l'autre parent. Il s'agit donc pour eux d'une véritable monoparentalité. D'autres enfants sont dans le morcellement de la rencontre : une fois par trimestre pour 4% et une fois par mois pour 6,5%. Il s'agit là d'une monoparentalité discontinue. Enfin la fréquence est hebdomadaire pour 18% des enfants, la majeure partie étant sur une rencontre tous les quinze jours soit 36,4%. On peut parler pour ces enfants d'une biparentalité plus ou moins dense.

Cette rythmicité différentielle ne peut qu'avoir une incidence sur ce qui peut se construire entre l'enfant et le parent.

Parmi les facteurs explicatifs d'une dilution progressive des liens, la distance géographique est un élément à prendre en compte : c'est dans le cas des séparations que nous notons le plus fort taux de distance à plus de 50 kilomètres soit 15,4% de cette modalité alors qu'il n'est que de 9,7% dans les divorces. Au total 26,8% des enfants du corpus sont distants de plus de 50 kilomètres de l'autre parent et 13% de 25 à 50 kilomètres. Si l'on tient compte de l'avis des répondants, un lien statistique significatif peut être fait entre : « sans avis » sur l'évolution des liens et plus de 50 km (7,1%), maintien des liens identiques et moins de 5 kms (4,8%), 5-15 kms et les liens se sont renforcés (3,4%). En d'autres termes, le proverbe « loin des yeux, loin du cœur » entrainerait une absence d'expression émotive sur le sujet.

Enfin, nul ne doute que le statut social renforce les inégalités. Les pères sans emploi sont surreprésentés au niveau de la rareté des visites ou de leur absence totale alors que les autres catégories professionnelles se maintiennent beaucoup mieux.

La garde alternée, qui nous l'avons vu, était globalement valorisée par les parents qui en avaient fait le choix retrouve les mêmes accents positifs quand il s'agit de juger de la qualité des liens. Dans 36,5 % des cas les liens de l'enfant à l'autre parent sont conservés à l'identique mais ils apparaissent aussi renforcés dans 18,7% par la résidence alternée. 12,7% annoncent néanmoins un maintien de liens difficiles voire tendus (10%) de l'enfant avec son autre parent. L'explication de cette tension possible ne trouve aucun écho dans les âges jeunes mais est très significative pour les 12-15 ans ce qui peut être lu comme l'entrée dans l'adolescence et non un effet de la séparation. Les 16-18 ans maintiennent davantage des liens avec difficultés, mais là aussi l'entrée dans l'autonomisation peut expliquer aisément ce phénomène de retrait et de distanciation.

34% des parents en garde alternée pensent que leur enfant est heureux de retrouver l'autre parent, 18,4% pensent cependant qu'il est stressé ou inquiet (11,8%) voire opposé (7,3) pendant que 18,5% avouent ne pas avoir d'éléments d'appréciation de l'état émotif de l'enfant. Stress, inquiétude, sont-ils personnels à l'enfant ou une projection parentale ? Difficile de trancher à partir d'une approche quantitative.

De nombreux parents n'ayant pas choisi la résidence alternée n'ont pas donné d'avis sur l'état émotif de leur enfant lors des retrouvailles avec l'autre parent, soit en disant n'avoir aucun avis sur la question, 15,3%, soit en avouant ne pas savoir ce que l'enfant pense (13,6%). Difficultés de communication sur le sujet ? Difficultés de décodage des émotions de l'enfant ? Sujet tabou ? Enfants masquant leurs émotions pour ne pas encombrer leur parent ? Toutes ces questions seront reprises en entretiens.

Droit d'hébergement et maintien des liens

Nous avons vu précédemment que le droit d'hébergement n'était pas toujours effectif et là encore la recherche de phénomènes explicatifs s'impose. Le croisement de l'exercice de ce droit avec le temps de vie commune et le temps de la rupture nous donne quelques pistes. L'abandon du droit d'hébergement se retrouve significativement pour les parents n'ayant pas eu une vie commune avant la séparation ou une durée courte (moins de 5 ans = 4,7%). Cet abandon ne se retrouve pas pour les parents ayant vécu de 5 à 20 ans en vie commune. Ainsi parmi les 37,4% qui exercent ce droit totalement : 10,9% ont vécu ensemble pendant 5-9 ans (significatif) et 12,6% pendant 10-20 ans.

Visites et maintien des liens

Qu'elles soient libres ou médiatisées, les visites montrent une minimisation des conditions d'exercice de la parentalité. Dans 36,4% des cas, les enfants rencontrent leur parent tous les 15 jours, et seulement 18%

toutes les semaines. 31% des enfants sont dans la rareté des rencontres et si 27% des parents gardiens interrogés pensent que ce n'est pas assez, 11,6% espèrent une disparition des rencontres.

Les liens enfant-famille élargie : les dégâts collatéraux

On note que 49% des enfants conservent des liens réguliers avec les grands-parents du parent non gardien, massivement paternels compte tenu de la configuration de notre corpus. Toutefois, pour 19,6% des enfants, les liens s'amenuisent et pour 8,3% il y a eu une rupture. Pour les autres, c'est plus l'absence de liens construits pendant le temps de l'union qui explique l'après séparation (16%). Cette fragilité des liens avec les lignées paternelles est-elle entièrement due à la séparation ? En partie seulement car on sait combien les lignées maternelles sont en première ligne lorsqu'il s'agit de l'aide aux petits enfants, au détriment des lignées paternelles. Toutes les études montrent la surreprésentation des lignées maternelles par rapport aux lignées paternelles, et ce même si elles sont plus éloignées géographiquement (Vincent, 2005 ; Attias-Donfut, 1998¹⁹). Notons cependant que 15% des grands-parents se maintiennent régulièrement alors que la participation de leur fils est jugé insuffisante auprès des enfants.

Monoparentalité et aides institutionnelles

À qui faire appel en cas de besoin ? On l'a vu en première partie, la monoparentalité est devenue une catégorie de l'action publique, ce qui veut dire que de nombreuses aides ont été pensées pour accompagner les situations de monoparentalité. Toutefois, cette prolifération des aides a son revers, à savoir les risques de stigmatisation, d'où l'intérêt de faire un état des lieux sur les aides proposées, les aides utilisées, les aides attendues.

D'un point de vue CSP, ce sont bien les parents les plus vulnérables, sans emploi, qui font appel aux structures officielles de la PMI ou des services sociaux, les seuls aussi à la marge (seulement 4 cas) à participer à un groupe de paroles.

L'avocat (25%) est largement utilisé par les employés (13%) et la consultation d'un psychologue fait désormais partie du paysage (28%) notamment chez les employés mais aussi chez les cadres et professions intermédiaires.

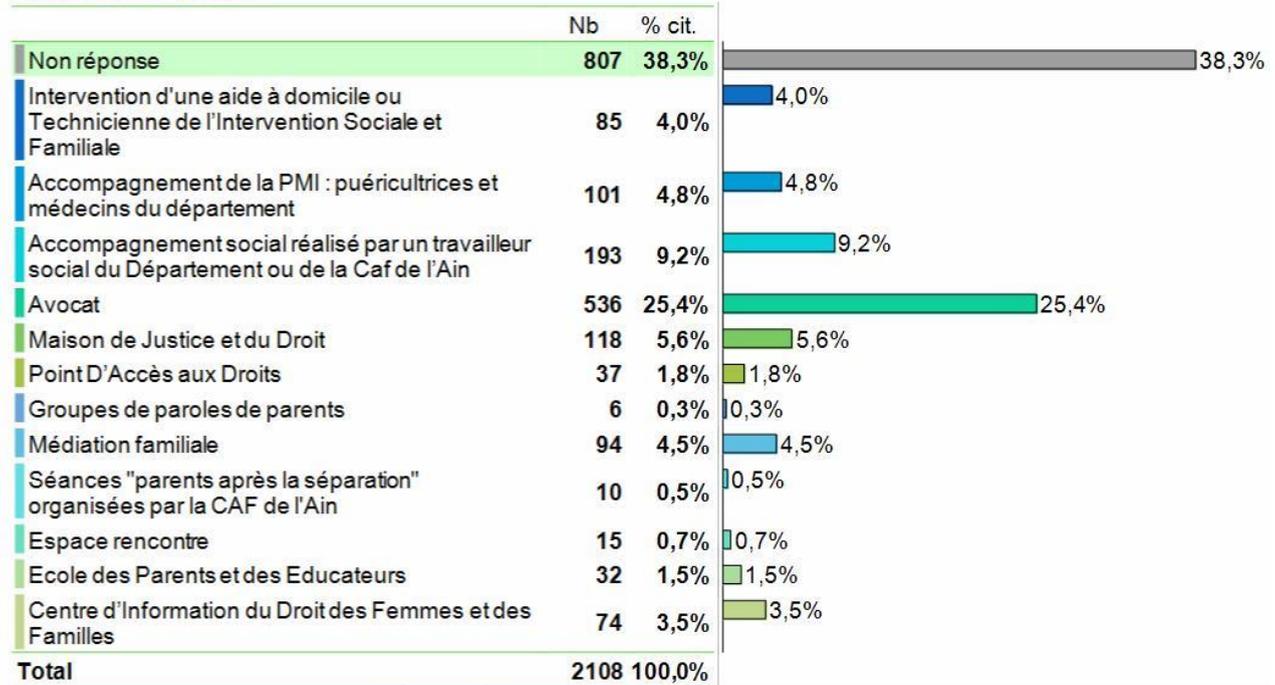
Tous les autres systèmes d'aide sont sous-utilisés et même si l'information est encore insuffisante (29%) il faut lire ces résultats du côté du refus et non d'un manque de savoirs. En effet, 32,7% des répondants connaissent les aides proposées mais ne veulent pas les utiliser. Un refus qui sera à comprendre par les entretiens.

¹⁹ Vincent, Sandrine. Dossier n°72, Etre grands-parents aujourd'hui. Synthèse bibliographique. CAF, 2005.
ATTIAS-DONFUT Claudine, SEGALEN Martine, Grands-parents. La famille à travers les générations, Paris, Odile Jacob, 1998

Tableaux des aides

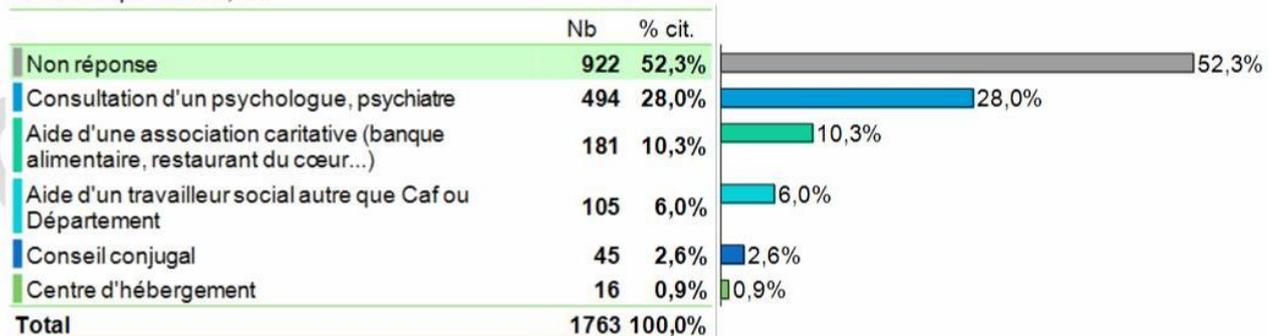
76. Avez-vous eu recours aux réponses suivantes ?

Taux de réponse : 49,2%



77. Avez-vous utilisé ces autres réponses possibles ?

Taux de réponse : 42,0%



À noter la présence des associations caritatives dans 10% des situations révélant des zones de pauvreté évidentes. La fréquentation (59,7%) d'autres parents en situation de monoparentalité est fréquente compte tenu de l'ampleur du phénomène, elle est une forme de solidarité parfois active (27,5%), le plus souvent une aide minime (un peu =49,2%) voire pas du tout un support (22%). Le partage d'une expérience commune n'est donc pas suffisant pour fédérer un groupe solidaire, ce qui explique sans doute le refus de cette proposition d'aide. Les espaces rencontre, les séances collectives « parents après la séparation », les groupes de paroles de parents, sont désertés (de 0,3 à 0,5%).

Et Internet ?

Se dire sur les forums, y chercher des conseils, est devenu sinon habituel du moins usuel pour bon nombre des contemporains. La connaissance du site Caf.fr est bonne (58,3%) ainsi que celle de mon-enfant.fr (15,3%) qui séduisent prioritairement les personnes en situation de rupture (10,9% contre 3,4% pour les divorces). Si l'utilisation d'internet n'est pas encore prédominante (19%), sa progression à partir des forums méritera d'être observée.

Que retenir de cette partie quantitative ? Chacun sans doute mettra l'accent sur tel ou tel élément, plus proche de sa pratique. Tout « texte est un potentiel d'actions qui est actualisé au cours du processus de lecture » (1976)²⁰.

²⁰ Iser, W. DerAkt des Lesens, UTB 636, W. Fink.Mflnchen, 1976

Que retenir ?

- Le vocable « famille monoparentale » est inapte à traduire la réalité des familles contemporaines.
- La définition de la monoparentalité a pour effet d'exclure le deuxième foyer parental d'un enfant dont les parents sont séparés, d'où l'idée de parler de « foyers bi-parentaux », en étant attentifs à la circulation des enfants.
- On assiste à une banalisation de la rupture des couples. Selon une estimation de l'Ined, entre un quart et un tiers des femmes connaissent au moins une fois une situation de monoparentalité au cours de leur vie.
- Cette banalisation entraîne une banalisation de la souffrance des enfants et leur invisibilité dans les recherches.
- La monoparentalité est prioritairement une monoparentalité de ruptures, ce qui justifie d'interroger le devenir des liens d'attachement.
- L'avant séparation et le temps de vie en commun influencent le maintien des liens avec l'enfant.
- Le maintien des liens avec l'enfant est sensible aux modalités de la séparation, à la proximité géographique, à la durée de vie commune et au milieu social.
- La monoparentalité de séparation (couples non mariés) s'avère plus conflictuelle que la monoparentalité de divorce.
- Les concepts de co-parentalité et de pluriparentalité restent des concepts, non une réalité de pratiques.
- Le père reste l'élément fragile de ces histoires, sa participation tant avant qu'après la séparation reste, du point de vue des femmes, une participation modeste.
- Le faible recours aux aides proposées n'est pas dû à un défaut d'informations mais à un refus soit du collectif, soit à une crainte de la stigmatisation, soit à des offres non adaptées aux besoins.

Ce que les interviews nous enseignent

Méthodes d'analyse des entretiens et statut de la parole des gens

L'une des particularités de la recherche menée dans l'AIN est la participation des membres de l'observatoire au recueil des entretiens et à leur analyse. Pour certains des membres de ce groupe, l'expérience de mener un entretien était unique, pour d'autres il s'agissait de se dégager des habitudes de « l'entretien social » pour mener un entretien-recherche.

Entendre, savoir écouter, mener un entretien... rien de cela n'est simple. « Au cours de la prise de contact et du premier échange, s'amorce une entreprise où peu à peu les signes d'apprivoisement mutuel s'engrangent. Se scelle un pacte autour d'une invitation à se raconter et à être écouté » (Bergier²¹, p14). Mais ce pacte ne dit généralement rien du comment seront utilisés les témoignages, du statut donné à la parole de celui qui s'expose. Le livre récent de Didier Demazière et Claude Dubar²², paru sous le titre *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion* (2004 et 2007), vient clarifier les enjeux de l'analyse qualitative. Demazière et Dubar repèrent trois types d'approches donnant chacune un statut différent à la parole des personnes. Chaque approche a ses atouts et ses points faibles, même si notre itinéraire de chercheur nous amène de plus en plus à privilégier l'approche inductive. La présentation de ces trois approches nous semble incontournable pour prendre la mesure de la contribution de la recherche qualitative à la production de connaissances sur le thème choisi de la monoparentalité.

Trois approches existent donc que nous résumons ci-dessous :

La parole des gens, un réservoir d'opinions et d'anecdotes

– Dans l'approche hypothético-déductive, la théorie préexiste à la découverte, les paroles des témoins sont utilisées de façon illustrative. Le chercheur possède une théorie préalable, des catégories d'analyse qui seront vérifiées par le discours des intéressés. Par là-même, l'organisation de l'entretien se fait autour d'un certain nombre d'hypothèses, même si la découverte de processus et relations causales inconnues n'est pas interdite. « Dans cette perspective, l'entretien est passé à la moulinette et en ressort en morceaux ventilés dans une multitude de rubriques... La parole des gens est ainsi fragmentée en fonction des catégories qui arrangent le chercheur et

²¹ Bergier, B. (2000). Les affranchis. Ils s'en sont sortis. L'Harmattan

²² Demazière, D., Dubar, C. (2007) Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion. Presses de l'université de Laval.

indépendamment de la manière dont les gens mettent en mots leurs propos ». Demazière et Dubar montrent ainsi que « la parole des individus enquêtés est analysée comme un réservoir d'opinions et d'anecdotes, et non comme la trace d'une production de sens, dans l'interaction d'enquête, des expériences vécues (p 19, 2007) ». La parole des témoins est asservie au point de vue et au langage du chercheur. Les théories préexistent à la recherche et la parole des interviewés ne sert qu'à illustrer les théories existantes. En ce sens, on peut dire que la parole des témoins ne « vise qu'à produire un effet de vérité, en introduisant du vécu, qui est aussi laissé à l'état brut. Le discours produit dans l'entretien n'est pas véritablement analysé, il est thématiqué... La citation vient illustrer l'analyse au sens d'une ornementation comme pourrait le faire une image... D'outils de découverte, les fragments d'entretiens sont utilisés dans une logique d'administration de la preuve ou sont orientés vers la confirmation d'une hypothèse, d'une affirmation sociologique » (2007, p 21).

Cette méthode, largement enseignée dans les manuels peut par exemple déboucher sur une analyse de la monoparentalité exclusivement sous l'angle de la pauvreté- précarité, même si la thématique reste minoritaire dans les propos tenus par l'interviewé(e). Ne seront dès lors utilisés que les propos relatifs aux difficultés financières, le reste de l'entretien sera oublié.

La parole transparente

– La seconde méthode est restitutive et le meilleur exemple en est sans doute *La misère du monde* de Bourdieu²³ (1993), qui consiste à livrer in extenso les entretiens enregistrés. La parole des gens est alors considérée « comme transparente, au point que rendre compte de cette parole devient le cœur même de la recherche sociologique. La posture adoptée peut être qualifiée de subjectiviste, pour indiquer que le sujet individuel, qu'il soit saisi à travers un entretien d'enquête ou à partir d'interactions concrètes, est le véritable acteur du social, producteur de ses comportements, et surtout en capacité d'en livrer « les bonnes raisons »... La posture restitutive s'inscrit dans une logique compréhensive » (Demazière 2007, p 24). Le postulat de base qui préside à ce choix est bien que les individus « ne sont pas des idiots culturels » et que le chercheur « objective les savoirs sociaux des sujets, permet une meilleure circulation des savoirs pratiques de l'action parce que ceux-ci sont valorisés pour eux-mêmes et non pour leur efficacité pratique » (Demazière 2007, p 26). L'intérêt de cette posture quelque peu militante est évident, mais des critiques peuvent être faites : celle de l'hyper-empirisme, celle de la croyance que le lecteur saura faire le travail

²³ Bourdieu, P. (1993). *La misère du monde*. Seuil.

d'analyse, de comparaison et de synthèse, celle de croire que le rôle du chercheur est de se faire le simple porte-parole de la souffrance et des sans- parole.

Pour la recherche menée dans l'AIN, le choix de cette posture aurait conduit le groupe à mettre tous les entretiens in extenso, à charge pour le lecteur de faire l'analyse des problèmes évoqués.

La parole comme porte d'entrée dans le monde vécu de l'interviewé

Nous avons choisi d'appliquer la troisième posture dite approche inductive. Cette posture suppose de se situer différemment dans l'entretien et dans l'analyse.

Dans l'entretien, pour appréhender le monde interne de celui qui témoigne, il faut oublier pendant tout un temps les catégories, « tenter d'épouser le rythme d'une parole, son souffle et sa respiration, acceptant volontiers de nous attarder et de laisser leur chance aux détails » (Bertrand Bergier, p 15), aux expressions singulières, au sens des mots pour chacun.

Ainsi, si le groupe de recherche de l'AIN avait une trame commune pour mener les entretiens, celle-ci était souple et devait s'adapter aux propos de l'interviewé, à ses préoccupations, sa singularité.

Dans l'analyse des entretiens, le point de départ de la démarche analytique « est la prise de conscience qu'un propos ne parle pas de lui-même », mais qu'il faudra au chercheur comprendre et connaître la langue de celui qui parle pour « saisir la cohésion textuelle de ses phrases ». Cette posture de recherche s'appuie sur l'analyse propositionnelle de discours (APD) et sur l'analyse des relations par oppositions, qui consistent à « expliciter le monde référentiel » de celui qui parle. Les catégories d'analyse ne sont pas prédéfinies comme dans l'analyse illustrative mais créées à partir de l'univers de sens dévoilé par l'interviewé. Les entretiens ne servent plus à valider une théorie préexistante mais servent à construire les catégories et à produire la théorie. « On ne commence pas avec une théorie pour la prouver par la suite. On commence plutôt avec un domaine d'étude et on cherche à faire émerger ce qui est pertinent pour ce domaine... La recherche est une théorisation, c'est-à-dire une élaboration progressive et continue de concepts, propriétés et relations... Cette théorie est enracinée, fondée, ancrée, basée, sur les données recueillies qui peuvent être de toute nature (notes d'observation directe, littérature, entretiens...) mais qui fournissent les matériaux à partir desquelles le sociologue élabore sa théorie, celle qui rend compte de ses données » (Demaziere, Dubar, p 49). »

Cette posture de recherche a pour conséquence méthodologique de privilégier un style d'entretien se donnant pour enjeu de repenser et de reconstruire avec les personnes, leur parcours. Au « je n'ai rien à dire » ou « ma vie n'est pas intéressante » qui s'affiche au départ, succède une narration. La personne qui témoigne passe par une entreprise de déconstruction-reconstruction de son histoire, qui participe (du moins aimons-nous le croire) à son émancipation. Le travail de déconstruction, proposé par le chercheur, réclame un questionnement provoquant le face à soi. L'enjeu de l'entretien, « consiste à s'ouvrir à soi, sujet, c'est-à-dire à s'accorder une pause pour ne plus seulement se voir comme un objet balloté par les aléas, livré à l'absurdité de situations qui, au mieux étonnent et toujours vous dépassent » (Bergier, p 126). Mais pour que ce travail de déconstruction se fasse, il faut que le chercheur accepte à son tour de ne pas tout savoir et d'être lui-même interpellé.

La première interpellation née des entretiens effectués nous a amenés à revisiter les catégories d'analyse du divorce et de la séparation, à réinterroger le postulat de la survie du couple parental au-delà de la disparition du couple conjugal. La seconde interpellation est au cœur des enjeux de cette recherche et interroge les points aveugles des politiques publiques, tant du côté de la prise en compte des enfants que des aides proposées.

Des typologies et grilles d'analyse à revisiter

Les causes qui justifient d'une séparation ou d'un divorce sont multiples mais nous avons vu avec les travaux de Cigoli²⁴ qu'il existait quatre grandes causes explicatives dont l'échec de l'encastrement (perversion du lien, personnalités incompatibles), l'achèvement de la tâche (usure du couple), l'événement déconcertant (naissance d'un enfant, rencontre inattendue) et la faiblesse de l'engagement (caractéristique du monde postmoderne). Cette typologie a été sans conteste retrouvée, (sauf celle de l'achèvement de la tâche qui concerne des couples plus âgés), comme l'illustrent ces quelques témoignages qui valident donc les travaux théoriques :

- Echec de l'encastrement :

L'échec de l'encastrement procède d'une désillusion dont Madame R. témoigne après dix mois de vie commune : « *J'étais avec le papa de ma fille qui était un ami d'enfance. Quand on s'est mis ensemble on a très vite prévu, voulu, avoir un bébé et ça s'est fait très rapidement. Donc quelques mois après j'ai eu ma petite fille qui a 22 mois maintenant et au début ça se passait bien et petit à*

²⁴ Cigoli, V., La douleur du divorce et ses effets générationnels in *Les nouvelles familles, approches cliniques* (direction : D'Amore Salvatore), 2010. De Boeck. (Chapitre 4).

petit la situation s'est vite dégradée, la personne que j'avais en face de moi n'était pas celle que je croyais connaître et on a fini par se séparer. »

Pour cette autre interviewée, le défaut d'encastrement s'origine dans des attentes de vie différentes : *« J'ai deux enfants de 20 et 16 ans, de deux papas différents et en 2016 j'ai quitté le papa du cadet et j'ai acheté une petite maison. J'en avais marre de courir après la stabilité, je quitte le papa de mon dernier parce qu'il est vigneron, on vivait dans une maison de fermage, lui n'a besoin de rien d'autres mais moi je voulais une maison, ma maison, je voulais investir. Donc je le quitte, je veux un chez moi, on passait notre temps à nous engueuler à cause de cela. Je suis institutrice, je n'en pouvais plus, il fallait que cela s'arrête pour moi. Il n'a pas compris ce que j'attendais de lui et quand il a réagi c'était trop tard. C'est mon deuxième échec.*

C'est une entreprise pour une femme seule de reconstruire tout cela, acheter, poser des placards... Enfin c'est devenu évident, il fallait le faire et réussir. Il n'y a pas de haine, pas de guerre mais c'est fini. Il fallait que je pense à moi et que je sois égoïste. »(Madame M.)

Événement déconcertant :

L'événement déconcertant peut être la découverte de l'infidélité comme le relate Madame X, 57 ans, mariée pendant 25 ans, mère de 4 enfants : *« J'ai su et puis j'ai dit stop voilà...c'est ma fille Inès, c'est elle qui est tombée sur un message, j'ai fait des démarches auprès des avocats et j'étais déterminée. Les enfants.... au début, ils ne comprenaient pas mais le grand si, la deuxième oui et je parlais beaucoup avec eux.... et moi j'ai dit moi je ne peux pas, je ne veux pas, c'est impossible de continuer à vivre dans cette hypocrisie... ils étaient d'accord. Ils ne m'ont pas dit : on va aller vivre avec papa. Ils ont su que leur père avait fait une bêtise donc ils étaient proches de moi. »*

Dans l'événement déconcertant de type infidélité, la cause semble claire et les enfants sont informés du pourquoi de la rupture, ce qui n'interdit pas à chaque enfant de se positionner différemment.

Madame G, également confrontée à l'infidélité de son conjoint vit durement la rupture *« Moi je l'ai très, très mal vécue. Je tenais énormément à mon mari, je m'étais mariée, c'était pour la vie, voilà., la séparation s'est très mal passée. »* Elle tente même de maintenir le couple malgré l'infidélité. Ce sont finalement les difficultés exprimées par les enfants qui déclenchent la rupture : *«Chaque fois mes filles vivaient très mal ces allers et retours. Elles pleuraient, je les sentais pas bien*

parce qu'elles ne savaient pas s'il allait rester ou non. Il est où papa ? Il fait quoi papa ? Au bout d'un moment j'ai dit basta, tu ne reviens plus c'est fini. Il faut prendre une décision, il ne faut pas jouer indéfiniment à je pars, je reviens. Pour ce qui est de l'annonce aux enfants, il n'a pas voulu assumer, il n'a pas du tout voulu dire je pars. Non, rien du tout. Je me suis retrouvée seule, celle d'un an ne comprenait pas. En revanche celle de 3 ans et demi a tout à fait compris les choses, je lui ai dit que maman et papa n'allaient plus vivre ensemble. On t'aime très, très fort, je t'aime fort, papa t'aime fort, on sera toujours là pour toi mais on n'habitera plus dans la même maison. »

La prise en charge de la tristesse des enfants revient alors au parent gardien qui fait au mieux pour gérer la transition : *« Dès que la grande était chez son père comme elle se sentait mal et qu'elle n'était pas forcément dans des conditions de logement top pour elle, elle recommençait à faire pipi au lit. Là-bas, elle était très capricieuse. Cela se passait très, très mal. La petite (Inès) était tellement contente de voir son papa que de toute façon, elle aurait tout fait pour que cela se passe bien. Mon aînée ayant un lien plus fort avec la maman, le vivait très, très mal. À chaque séparation pour elle c'était un véritable déchirement. »*

C'est encore moins simple lorsque l'événement déconcertant est la naissance même de l'enfant ; Ce type de rupture touche des femmes jeunes comme Madame T, mère d'un enfant de quinze ans. Loin de consolider le couple, l'arrivée de l'enfant déclenche la séparation : *« Le couple n'allait plus. Notre enfant a été un élément déclencheur assez violent dans la séparation. Quand Valentin était petit, son papa a eu une panique totale, je ne sais pas ce qui s'est passé. Il l'a complètement rejeté et quand je suis partie, je l'ai forcé à le prendre. Pratiquement tous les dimanches. Valentin allait chez son papa parce que je voulais que le lien existe. Cela n'a pas été facile parce que Valentin ne voulait pas y aller et puis il n'a jamais voulu dormir chez lui, je ne sais pas pourquoi. »*

Faiblesse de l'engagement.

La faiblesse de l'engagement se retrouve dans les propos de Madame L, âgée de 24 ans, mère d'un enfant : *« Je savais très bien que j'allais finir toute seule. Je me suis préparée à ce qui devait arriver, après je ne m'attendais pas à ce que ce soit aussi difficile de faire face à tout. En fait, il était vraiment indécis, donc un coup, il voulait, un coup il ne voulait plus, et après mon fils est né et du coup après c'est moi qui ne voulais plus parce que, moi, je ne voulais pas d'une situation instable pour mon fils. On va dire que c'est moi qui ai pris la décision de couper les ponts parce que je ne voulais pas que mon fils soit entre deux parents qui se déchirent surtout avec un père biologique qui globalement ne s'intéressait pas du tout à lui en fait. »*

Mais cette faiblesse de l'engagement n'est pas que masculine, on la retrouve aussi chez des femmes qui font le choix de la séparation. Madame V, séparée après trois années de vie commune, mère d'un enfant, illustre cette faiblesse de l'engagement et une monoparentalité qui est choisie plus que subie. L'interviewée emploie le terme de « bonheur » pour qualifier la monoparentalité vécue : *« C'est du bonheur parce qu'on profite à 100 % de l'enfant, ça a créé un lien en plus, comme on est tout le temps avec l'enfant, on peut vraiment suivre ses progrès, répondre à ses attentes à 100 %, apprendre à le connaître »*. Un nouveau couple se reforme, mère-enfant, gommant les distinctions générationnelles comme si l'enfant de trois ans était un nouveau compagnon, y compris dans les choix de vie : *« J'ai vraiment eu le coup de cœur pour cette maison et c'était parfait pour nous deux. C'est tout ce qu'on recherchait, avec deux chambres, un petit jardin. »*

Le « on » fait de l'enfant un partenaire de vie à la recherche d'un habitat pour construire le quotidien.

La dimension paternelle est alors un non-sujet de communication : *« C'est vrai que je ne lui ai pas expliqué... Bah là, il demande juste son père et je lui explique qu'il le verra bientôt, le vendredi. Comme c'est compliqué pour moi d'entendre parler de lui, j'évite d'aborder le sujet, en fait. »* La résidence alternée a été refusée, non pour des raisons tenant à l'enfant mais pour des raisons personnelles difficilement explicables en termes de reproches concrets : *« Comment dire, je ne voulais pas qu'il soit élevé par cet homme-là, je sais que c'est égoïste mais quand on connaît la situation et le personnage, on a tout de suite envie de l'éloigner de ça. »*

Le « ça » est le père qui se maintient par un droit d'hébergement mais cette représentation négative interdit toute communication sur le vécu de l'enfant lors des week-ends, le clivage de l'enfant entre deux univers non reliés est massif : *« Je pense que ça va, ils doivent, à mon avis, aller voir ses frères, la grand-mère de V., je pense qu'ils doivent quand même faire des choses intéressantes. Enfin, je l'imagine, maintenant je me suis habituée, après je sais que normalement il ne le mettra jamais en danger et que... Oui ça se passe bien, j'essaie de relativiser. Je me dis que ce n'est que deux jours, finalement. »*

Enfin, la faiblesse de l'engagement prend souvent la forme banale de la fin de l'amour, au plus près de ce qu'Irène Théry nommait le « désamour conjugal ». Madame J. illustre bien ces nouvelles problématiques : *« On a été ensemble jusqu'à la séparation, une petite dizaine d'années, on a eu deux filles en 2013, on vivait ensemble depuis pas mal d'années et donc on s'est séparés très récemment ça fait un peu plus d'un an, du coup les enfants étaient en âge de comprendre.*

Ce qui a été dit aux enfants, c'est que papa et maman ne s'aimaient plus au point de vivre ensemble, qu'ils s'aimaient toujours pour leurs filles mais que du coup entre eux ce n'était plus assez pour avoir une vie commune et qu'on continuerait à les aimer de la même façon mais séparément chacun dans sa maison. »

Pas de cris, pas de conflits, seulement un constat qui signe la fin du couple conjugal. Si l'on considère comme le pointent les statistiques que la durée moyenne d'un mariage est de quinze ans, que le risque de divorce est maximal après cinq années d'union, et que le cap des quatre à six ans est celui qui cumule le plus haut taux de divorce, des années 1970 à aujourd'hui, on peut considérer que bon nombre des témoignages recueillis comme celui-ci-dessus, sont révélateurs d'une époque marquée par l'individualisme. Les séparations et divorces jalonnent parfois un même parcours, ce qui fait dire à l'une de nos interviewées que *« Quand on a connu la séparation avec le père des 5, après c'est tranquille (rires). La seconde séparation a été beaucoup plus simple, après je savais me débrouiller... j'avais demandé à une assistante sociale pour m'aider à trouver un logement, j'ai atterri ici. Ça a été beaucoup plus simple, à partir du moment où on est déjà passé par là, ça va ! »*

À cette typologie de Cigoli, trois autres causes, plus fréquentes dans notre corpus doivent être rajoutées dont la conflictualité du couple à partir de pathologies ou pratiques addictives de l'un des membres du couple ; la force et l'illusion du modèle idéal-type ; la complexité des couples mixtes.

L'enfer c'est l'autre

« J'ai vécu quand même 10 ans de violences conjugales avec mon mari, et donc j'ai eu 2 enfants, un qui avait 10 ans quand je me suis séparée et l'autre 15 mois. La décision je l'ai prise par rapport à mon fils aîné, parce que mon fils a vu beaucoup de choses. Il a des souvenirs de chaises qui volent, il s'est interposé entre moi et son père, en disant « arrêtes, tu ne vas pas toucher à ma maman », des choses comme ça, donc...la décision a été prise par rapport à lui. Parce que lui voyait la situation, des fois on en parlait, des fois quand j'étais toute seule avec lui, je lui disais : tu sais Y., est ce que si je quitte papa, est ce que ça te ferait quelque chose ? Il me disait oui, jusqu'au jour où il m'a dit non, et je suis partie.»

Au cœur des divorces avec violences, les enfants sont les premiers témoins et en gardent parfois une mémoire traumatique qui explique le refus de la rencontre : *« Le grand ne voulait pas aller*

chez son père. Le petit ne l'a pas très bien vécu non plus parce que le petit quand même... À 15 mois, il a dit à son père, tu ne vas pas tuer ma maman, parce qu'il avait un couteau dans la main...Il s'en souvient. Je ne sais plus si c'est l'année d'après ou 2 ans après, on avait fait la St Nicolas et on était allé chercher des pizzas le soir et le monsieur des pizzas lui dit « ah bah t'es content, tu vas voir le père-noël, qu'est-ce que tu as demandé au papa Noël ? Lui a dit : moi je vis qu'avec ma maman, les papas sont méchants, ils veulent tuer les mamans. »

Les enfants sont parfois même acteurs de la décision, poussant l'adulte victime à assumer la décision de rupture comme dans le cas de Madame N, 52 ans qui distingue deux époques dans son histoire conjugale : *« Il a été un papa poule jusqu'à l'âge de 10 ans de l'ainé, j'ai des supers souvenirs : courses, vélo, sport... mais mon fils n'a pas admis qu'il ait levé la main sur moi, il ne supporte pas le déni de son père, celui de m'avoir frappée et de nous avoir fait vivre une vie d'enfer... Même les trois premières années de divorce ont été rudes, il sonnait toutes les nuits à la porte, je devais appeler la police qui à la fin ne venait plus... À la maison plus personne ne boit, le coma éthylique de leur père leur a donné une ligne rouge, ils ont vu leur père dans un état minable. »*

Dans ce huit clos familial parfois conflictuel, peu de témoignages d'hommes pour donner leur version des faits. Mais signalons néanmoins les cas atypiques où l'enfer est dénoncé par des hommes qui signalent des négligences dans la prise en charge maternelle. Monsieur A. en est un exemple rare puisqu'il est l'unique détenteur de l'autorité parentale pour son fils âgé aujourd'hui de 13 ans. La monoparentalité masculine débute en décembre 2009, alors que Monsieur A. est en chimiothérapie pour soigner un cancer. Le petit garçon est âgé de quatre ans et Monsieur A. note qu'il *« faisait tout pour cet enfant, alors que la mère pouvait disparaître pendant plusieurs jours. »* Monsieur A. dit avoir mené deux combats *« celui pour vivre et celui devant les juges pour obtenir la garde et éviter le placement à la DASS. »* C'est de reconnaissance et de *« fusion dès la naissance »* dont parle Monsieur A. mais aussi du regard de la société qui délégitime l'investissement paternel : *« quand il était petit, je sortais du boulot et j'allais le chercher à la crèche, personne ne m'a aidé, mais l'on me disait que ce n'était pas normal. V. je l'ai eu tard, à plus de 40 ans, mais tout de suite j'ai été son père et e ne voulais pas qu'il soit placé à la DASS, c'est ce que j'avais moi-même vécu. »* La peur de l'enlèvement de V., qu'il *« ne soit plus là un jour, au retour du travail »* a été longtemps présente, mais *« la victoire est belle après toutes les difficultés vécues »* dont des *« agressions subies sur les réseaux sociaux par des femmes qui trouvent que ce n'est pas normal qu'un homme obtienne la garde de l'enfant. »*

Nous verrons ultérieurement quelles sont les incidences de ce type de divorces conflictuels sur les enfants.

Un modèle trop parfait ?

Le modèle des « nouveaux pères » très impliqués dans le quotidien des enfants est aujourd'hui vanté dans les médias et les magazines, sans d'ailleurs qu'il soit totalement effectif puisque l'INSEE²⁵ qui mesure le temps parental constate toujours un différentiel entre les hommes et les femmes. Les hommes ont certes accru leur participation au temps parental : « Pour ces derniers, il est en effet passé de 22 à 41 minutes par jour entre 1985 et 2010 » mais pour les femmes « il est passé de 82 à 95 minutes », ce qui reste plus du double du temps masculin.

C'est pourtant ce modèle d'un partage équitable des tâches qui semble être à l'origine d'une certaine désillusion féminine, pouvant expliquer certains divorces. Tel est le cas de Madame B, mère de quatre enfants, qui divorce au moment de son retour en France, pendant les événements du printemps arabe : *« J'étais mariée avec un égyptien et je vivais en Egypte...et donc nous avons eu quatre enfants et le problème avec mon futur ex-mari, c'est que je me retrouvais à tout faire en fait, voilà, il ne participait à rien, il ne m'aidait pas. Je suis revenue en France pour mettre les enfants à l'abri de l'insécurité en Egypte. Mon mari était d'accord parce qu'il n'était pas plus optimiste que moi sur l'avenir de ce pays, et puis il pensait qu'on allait se retrouver après, soit en Egypte quand les choses se seraient tassées un petit peu, soit en France. Moi en rentrant en France, je me suis prise une gifle magistrale, j'ai vu ce que les hommes faisaient avec leurs enfants, voilà j'ai réalisé à quel point j'étais complètement décalée, et j'ai réagi et j'ai dit c'est fini. »*

Les enfants âgés de 13 à 22 ans ne comprennent pas la rupture, après vingt ans de vie commune, pas plus que le mari : *« Il l'a très mal pris, il était sous le choc, les enfants aussi d'ailleurs. Les enfants ont mal réagi donc j'ai porté le chapeau de celle qui a cassé la famille, qui ne voulait plus supporter ce qu'elle a supporté pendant 20 ans, donc c'était moi la coupable »*

Choc culturel ou modèle idéalisé ? Certes Madame B. est française et son mari égyptien, mais le couple a longuement vécu en Allemagne sans que les problèmes culturels soient un obstacle. C'est semble-t-il en comparant son mari au modèle des pères modernes que Madame B. dit prendre « une gifle magistrale », un modèle qu'elle pense être généralisé à l'ensemble des hommes français. Les divorces seraient donc aussi à lire à l'aune des attentes de chaque membre du couple au regard des modèles valorisés dans la société.

²⁵ Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz, Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 478-479-480, 2015

L'exemple de Madame E., mère d'un enfant de six ans, va dans le même sens : « *ça faisait environ 11 ans qu'on était ensemble, voilà, quand j'ai eu mon fils, en fin de compte, il s'est révélé, pour moi, qu'il n'était pas un bon papa, parce qu'en fin de compte, il ne s'occupait pas de son fils. Il ne voulait pas lui donner le bain, il ne voulait pas lui donner à manger, les sorties que je proposais, il ne voulait jamais participer, les spectacles de fin d'année du petit, il préférait être devant la télé plutôt que de venir, donc... On n'a pas évolué de la même façon à partir du moment où on a eu l'enfant, on a pas du tout évolué de la même façon, lui ne voyait pas qu'il y avait tant de problèmes que ça, pour lui ce n'était pas dramatique.* ».

La décision de séparation est alors prise par la femme, et comme dans le cas précédent on assiste à une fragilisation masculine qui s'exprime par des tentatives de suicide et un soutien de la lignée maternelle qui prend parti contre celle qui est à l'origine de la rupture : « *Le papa de mon fils a fait une pseudo tentative de suicide, alors je dis pseudo parce que pour moi, ce n'est pas une vraie tentative de suicide, ça a fait que ça l'a rapproché de mes parents, et du coup, ils l'ont soutenu lui et pas moi. Ils ont dit : on est chez nous, on reçoit qui on veut, c'est le père de ton fils, donc on fait comme on veut. Je ne vais plus chez eux, on ne s'appelle plus, on ne se voit que pour le petit. Là, ma mère est passée pour le récupérer, mais c'est tout. Du coup, pour moi, il m'a volé mes parents et du coup, je le prends très très mal.* »

Si notre société a pensé l'aide aux mères, les considérant comme victimes, elle a beaucoup moins pensé l'aide aux pères et la fragilisation des identités masculines, ni les impacts des divorces sur les lignées maternelles et paternelles. La fragilité de certains hommes mis en cause dans leur identité masculine et paternelle tranche avec la combativité et la détermination de certaines femmes, renforçant le sentiment d'une société matricentrée.

Evelyne Sullerot²⁶, féministe de la première heure, note : « Il ne faut pas oublier que ce sont les femmes, dans trois cas sur quatre, qui demandent la séparation... Et pourquoi la demandent-elles ? Diverses études montrent que la cause numéro un est le désappointement... ». À ce désappointement concernant l'image du couple et de l'homme-père et à la séparation qui en

²⁶ Entrevue accordée à Renata Libal du magazine L'Hebdo, #39, 25 septembre 1997. Dulac, Germain, Les moments du processus de déliaison père-enfant chez les hommes en rupture d'union, dans Alary, J. & L.S. Éthier, Comprendre la famille, Actes du 3e symposium de recherche sur la famille, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1996, pp. 45-63.

découle, de nombreuses recherches²⁷ montrent que les hommes peuvent réagir par des passages à l'acte suicidaires. Les statistiques associent séparation et surmortalité : les veufs ont le taux de suicide le plus élevé (87 pour 100 000) suivis des divorcés (55,1 pour 100 000). Pour les appels aux lignes SOS, on note que 3,4% des appels sont féminins en cas de rupture contre 6,6% pour les hommes. La présence de l'enfant protège les femmes comme le pointent certaines d'entre-elles dans des expressions comme : « l'enfant est une béquille », « on n'a pas le droit à l'erreur », « on ne peut pas faillir ».

Nous reviendrons sur cette exemplarité revendiquée des femmes qui à la fois les maintient debout mais qui en même temps les épuise.

Amour et désamour de la différence

De même, ne faudrait-il pas faire une place à part pour les couples mixtes qui sont confrontés aux différences culturelles, sans qu'il existe pour eux de véritables médiations en situation interculturelle (à créer dans l'AIN ?).

Aujourd'hui, les couples mixtes représentent 30 % des unions et 14,7 % des mariages en 2016.²⁸ Une récente enquête montre que les mariages en France entre ethnicités différentes courent plus de risques de se terminer en divorce par rapport aux couples partageant la même nationalité (co-nationaux) et la même ethnicité. C'est plutôt le contraire aux États-Unis et au Canada. Notre corpus fait apparaître plusieurs de ces couples où la question des différences culturelles est exacerbée par l'arrivée des enfants et des modèles éducatifs différents.

Citons pour illustrer ce point le témoignage de Madame I, mère de deux enfants de 9 et 6 ans au moment du divorce : « *En fait, régulièrement je me disais, je ne peux pas vieillir avec lui, ce n'est pas possible, je ne peux pas être à son service, un couple ça se complète, on partage une vie, dans ma tête je savais que... C'est le jour où lui m'a dit et bien on n'a qu'à repartir en Turquie que moi, je lui ai dit : « non, moi, j'ai déjà fait ce choix quand on s'est marié, il a fallu que je revienne, il est hors de question que j'y retourne comme ça sans rien, chez sa maman ». Je me sentais quand même soumise et ce n'était pas le but. Donc voilà, je lui ai dit, tu repars tout seul et il m'a dit, d'accord, je repars. Je lui ai dit, par contre, si tu repars, c'est fini, je ne te suivrai pas. On suit quand même quelqu'un par amour au bout du monde, ça ce n'est pas le problème, là c'est que je n'avais plus*

²⁷ Aurélien Cintract, *l'inégalité devant la mort : Approche socio-anthropologique de la mortalité différentielle en France*. Thèse 2014. HAL Id: tel-00942716 <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00942716>

²⁸ Platteau, G. (2012). Les couples mixtes : l'adoption de deux cultures ? *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 49,(2), 241-258. doi:10.3917/ctf.049.0241.

d'amour. Je lui avais dit, je ne t'aime plus. Je ne voulais plus rien de lui. Donc du coup, il est reparti... »

Plusieurs facteurs expliquent la rupture : le choc des cultures et des modèles, l'inégalité des responsabilités dans le couple, le désamour, la perspective refusée d'un retour en Turquie.

Le divorce prononcé en Turquie inscrit d'emblée Madame I dans une monoparentalité complète : *« Il n'y a pas eu d'organisation, j'ai eu l'autorité parentale et en échange il ne me donnait pas de pension. Il ne voulait rien me donner, déjà ici il m'a endettée, je ne voulais pas me battre, J'étais fatiguée, je voulais juste qu'il nous foute la paix et puis je n'avais pas envie qu'il me garde mes enfants là-bas, ils étaient petits. Ça c'est très bien passé, mes enfants sont épanouis, on ne s'en est pas vraiment rendu compte, en fait.»*

Pour Madame EL, dont le divorce est récent, la confrontation à la culture de l'autre se manifeste dès le mariage : *« Quand on s'est rencontré en fait ma maman elle voulait faire un mariage mélangé et lui son père a dit non, il est contre les mariages, la musique et ils ont pas dit qu'ils allaient faire un mariage avec orchestre, dans une salle, en fait tout ça ils l'ont caché, ils ont menti en fait et le père quand il m'a rencontrée la première fois il croyait que je portais le foulard, il lui ont pas dit que je ne portais pas le foulard et il a eu un choc quand il m'a vue sans foulard. Lui, c'est une personne en fait il va faire la prière devant son père, mais quand y a pas son père il la fait pas. »*

Les tensions vont se jouer dans tous les domaines et l'arrivée de l'enfant les exacerbe : *« Quand j'ai eu ma première, la première, en fait j'étais enceinte et j'ai perdu ma maman à ce moment-là, en fait je me suis renfermée, et je suis revenue ici parce que j'étais en Haute Savoie, j'avais trop besoin de ma famille en fait, j'étais plus ici que là-bas, j'étais connectée. En fait je n'étais pas bien, j'ai eu une dépression, je faisais que pleurer, j'ai vu ma mère partir en fait, elle a eu un malaise et je l'ai vue partir, on l'a enterrée au Maroc, après j'y arrivais pas, je voulais parler avec personne, je me suis renfermée. »*

La seconde grossesse intervient au moment où Madame EL apprend que son mari fréquente d'autres femmes. On est donc face à un divorce cumulant à la fois l'infidélité et les problèmes culturels.

La place de l'enfant est, dans ce contexte, complexe et réduite à un objet que l'on se passe de mains en mains, sans communication et sans préparation : *« En fait c'est une fois par mois qu'il vient récupérer la p'tite et quelque fois il me la demande pas, je la passe par dehors et la p'tite il me la demande pas. Et quand je lui envoie un message le vendredi, je lui dis tu n'as pas honte de ne pas prendre la petite, il me répond le dimanche : tu peux me la passer au moins une heure, il la*

prend même pas longtemps. En fait depuis qu'elle est née, il ne lui a pas acheté un paquet de couches, du lait, rien. » Toute l'éducation des enfants posera problème dans les années futures : « *j'ai peur qu'il l'amène au Maroc, il dit toi tu ne sais pas élever la petite, c'est sa sœur qui doit l'élever. Ici, je l'élève à l'Européenne en fait. Moi je fais en sorte qu'elle soit musulmane, elle parle l'arabe, elle mange musulman, mais un peu... pour eux on est des musulmans mais ouverts, moi je ne suis pas d'accord, je trouve que ma fille a une très bonne éducation et même à la crèche ils voient très bien qu'elle est très bien éduquée. »*

Consciente des problèmes que ce mode de divorce pose, Madame EL signale que ses enfants présentent déjà des problèmes, notamment dans le repérage de la figure paternelle : « *à la crèche, elles m'ont dit que dès qu'elle voit un homme c'est papa, dès qu'elle voit une dame non... »*

Reconsidérer le "bon divorce" et le postulat de la survie du couple parental

Face à la montée des divorces, notre société a inventé un modèle idéal prônant un divorce consensuel, apaisé, faisant la part belle à la coéducation. Ce modèle est vanté sans qu'il existe toutefois de véritables interventions, si ce n'est la médiation familiale, pour le mettre en œuvre. Les couples doivent inventer les conditions de l'après divorce, en faisant comme si l'avant ne laissait pas de traces dans les interactions. Or la séquence du désengagement conjugal imprime le plus souvent sa marque dans l'organisation post-séparation. Citons par exemple les propos de Madame B. qui, nous l'avons vu, a vécu un divorce-infidélité. Sa réaction ne distingue pas le conjugal du parental : « *Moi, direct c'était le divorce, c'était radical. Les enfants n'osaient pas lui poser des questions pour peut-être ne pas lui faire de peine... mais après moi, honnêtement, il avait l'interdiction, l'interdiction de les approcher ! C'était trop, il y avait trop de mal... trop de mal. Je ne voyais pas l'intérêt, donc c'était comme ça mais ... il venait en cachette, il surveillait... la relation a repris en 2012, parce que mon fils se mariait. C'était plus par vengeance...pendant la séparation, j'étais là, j'étais l'homme et la femme... Mon parcours moi je ne le regrette pas parce que c'est un parcours qui a eu un divorce, quatre enfants, un divorce ce n'est pas grave, ce n'est pas une maladie. Je suis fière du résultat, mes enfants n'ont manqué de rien, la figure paternelle c'est MOI. »*

Sans être aussi forte et explicite dans tous les témoignages, la position prise par le parent gardien s'écarte parfois notablement du modèle proposé par notre société. Mais cet écart produit-il des effets désastreux sur les enfants ?

Paul R. Amato²⁹, dans un récent article nuance le propos et note « Une analyse en grappes de données sur le rôle parental après le divorce de 944 familles a abouti à trois groupes: la coparentalité coopérative, la parentalité parallèle et la monoparentalité. Les enfants dans le groupe coopératif coparenting (bon divorce) ont eu le plus petit nombre de problèmes de comportement et les liens les plus étroits avec leurs pères. Néanmoins, les enfants de ce groupe n'ont pas obtenu de résultats significativement meilleurs que les autres enfants sur 10 résultats supplémentaires. Ces résultats ne fournissent qu'un soutien modeste à l'hypothèse du bon divorce. »

Quelle est la définition d'un « bon divorce » (ou bonne séparation en cas de non mariage) ? C'est Ahrons³⁰ (1994) qui la précise en ces termes :

« Dans un bon divorce, une famille avec enfants reste une famille ... Les parents - comme ils l'ont fait lorsqu'ils étaient mariés - continuent d'être responsables des besoins émotionnels, économiques et physiques de leurs enfants. Le fondement de base est que les ex-conjoints développent une parenté parentale suffisamment coopérative pour permettre aux liens de parenté avec et par l'intermédiaire de leurs enfants de continuer (p.3). »

Cette définition du bon divorce a abouti à distinguer plusieurs groupes de parents : les «collègues coopératifs» (interaction modérée et communication de haute qualité), les «amis parfaits» (scores élevés sur l'interaction et la communication), les «associés fâchés» (interaction peu fréquente et communication de qualité modérée), les ennemis "(scores faibles sur les deux dimensions). Les deux premiers groupes représentaient de bons divorces.

Sans remettre en cause cette typologie, l'étude menée par Amato nuance les résultats et souligne l'idée qu'un bon divorce, même s'il est préférable, n'annule pas les difficultés pour les enfants. Amato se penche sur les différentes formes d'arrangement au sein des ex couples et analyse les adaptations des enfants notamment au moment de l'adolescence en mesurant une gamme de résultats dont les notes scolaires, les sentiments à propos de l'école, les problèmes de comportement, la satisfaction de la vie, l'estime de soi et la consommation de substances.

L'étude repère trois groupes dits de : «coparentalité coopérative», «parentalité parallèle» et de «monoparentalité». Le premier groupe qui signale une bonne circulation des enfants au niveau

²⁹ Paul R. Amato Jennifer B. Kane Spencer James, Reconsidering the "Good Divorce" in Family relations, Interdisciplinary journal of applied family science, Novembre 2011

³⁰ Ahrons C. Le bon divorce: Garder votre famille ensemble quand votre mariage se sépare. New York, NY: HarperCollins; 1994.

des domiciles, de fréquentes discussions entre les parents, peu de conflits et une aide réciproque, représenterait 29% de toutes les familles (pondérée pour être représentative à l'échelle nationale). Le second groupe dit de « parentalité parallèle » évoque des contacts modérés avec le parent non résident, peu de discussions mais un degré modéré de conflictualité. Le parent non résident est perçu comme ayant peu d'influence dans la vie de l'enfant. Ce groupe représenterait 35% de l'effectif.

Enfin le dernier groupe, dit de monoparentalité représenterait également 36% de l'effectif. Les parents non-résidents de ce groupe voient rarement leurs enfants, ont peu ou pas d'influence sur la vie de leurs enfants et ont peu ou pas de communication avec le parent résident. En ce sens, les parents résidents dans ce groupe sont de vrais parents célibataires.

Rappelons-nous à ce sujet, les statistiques obtenus par les questionnaires de l'AIN. Nous avons vu que des pères, il est dit massivement qu'ils sont défaillants (« aucune participation = 45,6%) ou partiellement investis (31%). Le maintien des liens est apparu fragile : 18,3% des enfants ne voient plus l'autre parent (10% séparations, 4,8% divorces, 3% choix assumés) et 13% très rarement. Ainsi, 31% des enfants du corpus de l'AIN, vivent et grandissent en l'absence de l'autre parent. Il s'agit donc pour eux d'une véritable monoparentalité. Nous sommes donc très proches des statistiques d'Amato.

D'autres enfants sont dans le morcellement de la rencontre : une fois par trimestre pour 4% et une fois par mois pour 6,5%. Il s'agit là d'une monoparentalité discontinue. Enfin la fréquence est hebdomadaire pour 18% des enfants, la majeure partie étant sur une rencontre tous les quinze jours soit 36,4%. On peut parler pour ces enfants d'une biparentalité plus ou moins dense, ce qu'Amato nomme « parentalités parallèles ».

Amato signale qu'un quatrième groupe dit de « parentalité conflictuelle » peut exister, notamment juste après le divorce, mais que ce groupe sera ensuite absorbé soit dans le groupe « parentalité parallèle » soit dans le groupe « monoparentalité ».

L'intérêt de ces typologies réside bien évidemment dans le choix des interventions en direction des populations. Tous les groupes n'ont pas besoin du même appui et si notre société veut promouvoir le groupe de « coparentalité coopérative » alors il faut qu'elle se donne les moyens de travailler sur les conflits en formant les professionnels à ce type d'intervention, voire en proposant comme cela se fait dans d'autres pays « des cours d'éducation au divorce pour les parents qui sont

actuellement prescrits par les tribunaux à des degrés divers dans la plupart des États (Blaisure et Geasler³¹, 2006) ».

Cette piste pourrait être creusée par le département de l'Ain.

En interrogeant également, à partir de cette typologie, le devenir des enfants, Amato suscite bien des questions infirmant certaines représentations habituelles. En effet, l'auteur constate que :

-Contrairement à l'hypothèse du bon divorce, les enfants du groupe monoparental obtiennent des résultats scolaires aussi bons que les enfants du groupe coopératif coparenting.

-Mais il confirme que les enfants du groupe coopératif-coparenting ont moins de problèmes de comportement ;

-Enfin, les résultats pour les quatre résultats restants (l'estime de soi, la consommation de substances psychoactives, le goût de l'école et la satisfaction à l'égard de la vie) n'ont révélé aucune différence significative entre les grappes. Ces résultats ne sont pas compatibles avec l'hypothèse du bon divorce.

Dans les entretiens que nous avons analysés, force est de constater que certains modèles sont dominants, comme celui de la monoparentalité au sens strict de non partage des responsabilités et celui des parentalités parallèles. Le modèle qui correspondrait à une véritable coparentalité reste en construction et est minoritaire.

Une monoparentalité triomphante

À la domination masculine longtemps active, répond aujourd'hui dans le cadre de la séparation et du divorce, le pouvoir maternel. Ce pouvoir maternel s'exprime parfois sous une forme triomphante, comme nous l'avons montré avec le témoignage de Madame B. qui punit son mari de son infidélité en lui interdisant pendant plusieurs années l'accès aux enfants. Victorieuse, Madame B. incarne à la fois la figure maternelle et paternelle, elle revendique le tout de l'éducation en notant que tout cela est « *grâce à mon éducation... parce que je me dis l'éducation c'est la mère, le père il a un côté... éducatif certes.... mais ce n'est pas le même que la maman. Moi... je leur ai donné tout, tout le savoir, tout ce que mes parents m'ont transmis ils l'ont eu ! De A à Z ! Elle est transmise parce que j'ai allaité tous mes enfants, transmise par le lait maternel,*

³¹ Blaisure KA, Geasler MJ. Educational interventions for separating and divorcing parents and their children. In: Fine M, Harvey J, editors. Handbook of divorce and relationship dissolution. Hillsdale, NJ: Lawrence Erlbaum; 2006. pp. 575–602

transmise par les actes et les faits et les paroles. »

La réussite des enfants est spectaculaire et confirme que la monoparentalité ne rime pas toujours avec échec : *« le premier a eu un BTS en électrotechnique et puis là il est dans une entreprise familiale, il gère une équipe et donc il évolue. La deuxième Inès a fréquenté l'école de M., tous les quatre à M., puis après elle a eu son bac avec mention très bien et 15 en français oral et 15 ans en écrit ; après ça elle a fait un BTS management, puis une licence en ressources humaines. La troisième est mariée et elle a fait de l'esthétique et la quatrième qui est encore avec moi fait une 3ème prépa pro, elle a une bourse au mérite et 15 de moyenne. »*

C'est donc sur un sans-faute que Madame B conclut son parcours : *« Je suis très fière d'eux, de mon parcours, du parcours de mes enfants.... c'est une fierté, c'est une fierté parce que je me dis que je n'ai rien loupé. Il n'y a pas une faille, honnêtement ! »*

Sans être aussi fortement revendiquée, la monoparentalité absolue est le plus souvent un état de fait, consécutif selon les femmes au désengagement paternel. L'avant et l'après se ressemblent, les mères disent qu'elles assumaient déjà le quotidien et que la séparation n'a fait que confirmer des fonctionnements déjà présents.

Madame D, séparée depuis 2012 note *« mon ex conjoint était déjà en déplacements dont il partait à la semaine donc j'ai toujours fait toute seule. La transition a été moins difficile, les enfants n'étaient pas habitués à un papa très présent »*, et même lorsque le père est présent, il est souvent décrit comme *« absent, peu engagé »* dans le quotidien.

Mais une monoparentalité épuisante

Cette monoparentalité qui cette fois mérite bien le préfixe de « mono » est quasi sans partage mais nécessite un oubli de soi et un refus des faiblesses. Ces deux thèmes sont très présents dans les entretiens. « Mères courage », telle pourrait être la dénomination retenue pour celles qui font fi de la fatigue, des problèmes de santé.

Et à risques...

Au-delà de la pauvreté/précarité qui guette tout parent en situation de monoparentalité, les femmes signalent quatre risques majeurs qui peuvent guider le champ de l'intervention :

L'oubli de l'identité de femme : Presque toutes les femmes entendues ont évoqué la monoparentalité en termes de combat : « *Je ne suis pas tombée, je suis restée debout tout le temps, je crois que la résistance s'impose d'elle-même, quand il faut que je tienne, je tiens, je ne me pose pas la question.* » (Mme M. 3 enfants, deux divorces, le dernier pour dépression et hospitalisation du conjoint) et sans toujours les relier à cette lutte quotidienne, toutes ont signalé des problèmes de santé importants émergeant après la séparation : « *C'est compliqué, quand tout rentre dans l'ordre, c'est moi qui ait eu des problèmes, mon corps ne voulait plus* »

La vie affective personnelle est souvent mise entre parenthèse pour tenir l'engagement parental. Cet oubli de soi et ce combat sont aussi présents dans le témoignage de Monsieur A : « *C'est une belle victoire après toutes les difficultés que j'ai vécues. Quand je n'avais pas d'argent, j'ai même dû aller au resto du cœur et puis après j'ai arrêté parce que je ne veux pas être un profiteur. Je ferai tout pour que V. soit heureux.* »

Le quotidien et l'identité de parent restent parfois la seule identité : « *quand t'es seule avec ton gamin et que tu travailles, tu ne fais rien. Tu rentres chez toi le soir tu fais à bouffer, tu t'occupes de ton gamin et tu vas te coucher. Le weekend tu fais le ménage et les courses. De fait tu n'existes pas et ça c'est quelque chose par contre qui me révolte. J'en parle de temps en temps avec ma mère. Maintenant V a 15 ans mais qu'est-ce que ça a été dur. On n'existe pas, on n'est pas reconnue.*» (Mme R.)

Le repli sur le couple mère-enfant

Lorsque le parental prend la première place, certaines femmes pressentent qu'il existe un risque d'enfermement de l'enfant au sein d'une dyade. Elles parlent alors de cette vie à deux, peut-être trop bien organisée : « *Je pense qu'à un moment donné j'avais dit à ma fille pour l'instant je ne veux pas d'homme dans ma vie, j'ai déjà donné, voilà ~ c'est vrai que dernièrement je me suis dit, Laura, elle grandit, ma vie à moi... est-ce qu'un jour j'aurai quelqu'un dans ma vie, je ne sais pas, mais je lui ai posé la question mais je pense qu'elle acceptera. On a eu l'habitude de gérer les choses toutes les deux. Il y a eu des moments où Je me suis dit qu'on était un vieux couple, si je puis dire, mais c'est mon enfant, ça reste mon enfant. À un moment donné, je dois recadrer les choses en lui disant : tu es mon enfant* » C'est aussi, avec beaucoup de subtilité, que Madame P, qui vient de vivre une récente séparation, nous parle de ses problèmes de santé, une opération au genou (les psychanalystes diraient JE/NOUS), et des questions qu'elle se pose désormais : « *Cela met la*

pression sur le parent qui reste, moi j'ai l'impression que je n'ai pas le droit à l'erreur, je me dis que si j'ai un accident, est-ce que son père saura s'en occuper ? Si je rencontre quelqu'un, est-ce que cela marchera ? Cela restreint les rencontres, la partie femme est oubliée, le papa ne se pose pas ces mêmes questions. On se crée une bulle avec son fils, cela a été ma béquille, il m'a porté, enfin je ne pensais qu'à lui pour éviter de penser à ce qui me blessait moi, je me suis concentrée sur son bien-être à lui. Mais maintenant il va falloir me ré-ouvrir, que lui garde son rôle de petit garçon, il ne faut pas qu'on forme un couple. »

Consciente des risques, Madame P tente de maintenir une coparentalité avec beaucoup de bonne volonté et une grande attention à l'enfant.

Le repli sur l'enfant, compréhensible pendant la petite enfance, questionne encore plus les mères au moment de l'adolescence. L'incongruité de la situation les saisit avec plus d'acuité et s'exprime par des phrases fortes : *« Je n'ai pas eu de vie pendant longtemps, c'était d'abord mon gamin. On a été très fusionnels pendant très longtemps puis à un moment j'ai trouvé que ce n'était pas bien. C'était trop quoi. Enfin moi ça commençait à m'étouffer. Donner la main à sa maman dans la rue à 10 ans c'était pas bien. C'est un truc bête. Rester scotché à sa mère dans le canapé tous les soirs à un moment... voilà il commençait à être pré ado, il faut qu'il apprenne à... du coup à un moment ça m'a gênée, ça ne me mettait pas bien à l'aise. Bon je lui ai expliqué et puis maintenant ça va bien. »*

Comme les questionne aussi l'après, lorsque les enfants devenus grands quitteront le domicile et que l'identité de mère ne sera plus suffisante pour nourrir le quotidien.

Ce qui questionne les hommes, en situation de monoparentalité avec obtention de la garde des enfants, est d'une toute autre nature. La sexuation des rôles dans notre société qui attribue aux femmes le rôle de maternage et de consolation et aux hommes le rôle autoritaire auprès des enfants, gêne les postures parentales et encore plus paternelles. Les hommes qui obtiennent la garde ne savent pas jusqu'où répondre aux demandes de câlins, aux demandes de tendresse des enfants. Ils craignent le regard de la société, les suspicions de pédophilie, comme le note Monsieur L. qui adhère, malgré son rôle prépondérant auprès des enfants, aux normes antérieures : *« Moi, on ne m'enlèvera pas de l'idée qu'il faut une maman et un papa et qu'il faut... mais pas forcément une maman et un papa, mais une partie masculine et une partie féminine. »*

La question devient, faut-il deux personnes, l'une femme, l'autre homme, ou les fonctions de consolation, d'autorité., ne peuvent-elles être tenues par une même personne ? Un beau sujet

pour des groupes de réflexion (et non de parole) avec les parents. C'est sur ce registre de discussion des normes que la CAF peut avoir un rôle à jouer.

C'est l'interrogation que poursuit Monsieur L., reprenant ainsi quotidiennement ce qui est un débat de société. Sur la dimension cadrage, Monsieur L. est à l'aise, car il sait que c'est ainsi que la société a distribué les rôles :

« Au niveau de l'autorité, ça a toujours été moi à la maison, tout ce qui était cadre, dès l'instant où il y avait un problème, gestion même à l'école, c'est moi qui me déplaçais, c'est moi qui faisais... quand j'étais là-haut, au primaire c'était moi qui étais au conseil d'administration de l'école, je les ai toujours suivis dans tout ce qu'ils ont fait. Donc, maintenant ils sont là et je suis parent d'élève, au conseil d'administration du collège, au foot. Il n'y a que trois papas par exemple, qui restent à tous les entraînements de A à Z. Le grand, quand il va au vélo, c'est moi qui l'amène, qui vais le chercher, j'encadre tout de A à Z, partout, il n'y a pas eu de changement. [...]

Mais sur la dimension affective, il se sent moins légitime et hésite à « paterner » en toute quiétude, même s'il repère bien que ce besoin existe pour ses enfants :

« Je trouve que c'est paradoxal parce qu'étant papa, on va dire le vrai papa un peu masculin, pas très câlin tout ça... moi ça me perturbe même encore à l'heure actuelle, quand je vois mon gamin, le grand ou le petit qui essaye d'avoir, de venir faire un câlin dans le lit parce qu'ils ont besoin d'un peu plus de contact, c'est des choses qui sont enfin, dans le lit en tout bien tout honneur....et un câlin comme ils feraient à leur mère, alors que ça ils ne le font pas du tout avec leur mère, je trouve ça ... pas bien, entre guillemets. Sur le principe, assumer les deux rôles et de papa et de maman, je pense que ce n'est pas constructif pour un enfant, pour se construire, moi ça me perturbe parce que je ne veux pas qu'y ait trop d'amalgame, je ne suis pas et la maman et le papa. »

En confondant ce qui est de l'ordre d'une répartition sexuée des rôles avec ce qu'il en est des fonctions parentales (fonction de séparation, de consolation, contenante...) qui peuvent être tenues indifféremment par les deux parents, Monsieur L. est dans une impasse. Il est entravé dans l'expression des affects par des modèles anciens qui ont distribué les rôles d'une certaine façon. Dès lors, son sentiment est celui d'une transgression qu'il veut clarifier (« dans le lit, en tout bien, tout honneur »), avec d'autant plus de force qu'il a souffert d'une accusation pour attouchements sur enfants.

L'hyper-responsabilisation des aînés

Le troisième risque repéré par les parents concerne la place occupée par les enfants, notamment

celle des aînés.

Dans le cadre des divorces conflictuels, où les enfants ont assisté à des scènes violentes, il n'est pas rare que les aînés jouent un rôle essentiel, tant auprès du parent gardien que des frères et sœurs. C'est ce que relate Madame N : *« Mon fils m'a dit, soit on s'en va, soit tu ne me verras plus jamais. Les deux aînés ont très mal vécu ce qui s'est passé, ils ont encore des images dans la tête, mon fils voit son père mais il dit qu'il ne pardonnera jamais les coups. Je suis partie avec rien, zéro argent en poche, cinq enfants, tout à faire... Mon fils aîné a joué un rôle majeur auprès de moi, comme pilier, et aussi pour sa sœur malade. Il a été d'une très grande maturité et d'une très grande intelligence. Encore aujourd'hui, au moindre doute, on appelle tous Alexandre. C'est à lui que ma dernière fille montre ses notes, c'est lui la référence. »*

Se substituant à l'adulte absent, les aînés protègent, consolent, jouent le rôle de messager entre les deux parents voire ils sont mis en scène pour annoncer les mauvaises nouvelles. Madame G se souvient de certains épisodes où elle a dû intervenir pour éviter à l'aînée ce rôle inapproprié : *« Lors de la deuxième séparation de mon époux, lorsqu'il s'est séparé de sa deuxième compagne, après 9 années de vie commune, il l'a fait également de manière très brutale, il l'a annoncé par téléphone à Inès. « Voilà, je me sépare de Valérie ». J'ai le souvenir de ma fille pleurant silencieusement dans la voiture. Elle lui parlait comme si de rien n'était et je la voyais pleurer. OK, bon d'accord. Et en terminant la conversation il dit « Inès, t'es grande, je te laisse l'annoncer à ta sœur ». J'ai attendu la fin de la conversation. Je me suis arrêtée, je l'ai rappelé et je lui ai dit « tu vas assumer, ce n'est pas à Inès qui a 12 ans d'annoncer la nouvelle à sa sœur ! »*

Il en est de même pour Monsieur L. qui note le rôle pris par l'aîné dans des fonctions de protection et de maternage, rôle dont il a fallu progressivement le décharger :

« J'ai eu du mal à récupérer un rôle par rapport à lui, de papa. Le grand jouait le rôle de papa, de protecteur, tout. Donc ici, il commence à comprendre que son frère, c'est son p'tit frère, mais c'est son p'tit frère seulement. Je positionne les deux enfants l'un par rapport à l'autre. Le petit, ça fait à peine un an et demi qu'il sait faire ses lacets, c'était son grand frère qui lui faisait ses lacets, qui l'habillait, tout est vraiment très décalé. Donc là, ça y est on peut dire, ils ont chacun leur rôle, ils sont beaucoup plus zen, il y a une vraie évolution en positif. »

Le rôle des enfants dans les séparations a été peu étudié mais citons l'étude de Wallerstein & Kelly (1980)³² qui ont remarqué que les adolescents peuvent manifester différents comportements dans

³² WALLERSTEIN J. & KELLY J.B. (1980) : Surviving the break-up: How children and parents cope with divorce, McIntyre, London

leur famille séparée : quelques-uns montrent un fort ressentiment envers le parent qui est, selon eux, « coupable » de la séparation ; d'autres se sentent trahis et trompés et manifestent rapidement un détachement affectif de la situation familiale, en préférant s'occuper d'activités extérieures (sportives, culturelles, groupe de pairs, etc.) ; d'autres encore endossent un rôle protecteur et soutenant envers le parent isolé (caretaker), et s'occupent de leur fratrie et du ménage au détriment de leur propre processus de séparation et d'individuation ; enfin, certains remplissent le rôle de partenaire du parent pour remplacer celui qui est perdu.

À tout âge, l'enfant est un protagoniste actif dans la séparation conjugale, les adaptations que chacun met en place devraient faire l'objet d'une attention plus vigilante de la part des intervenants.

Le poids de la dette

Enfin, la communauté de vie qui prend fin ne ferme pas pour autant le passif de la vie passée surtout lorsque les couples étaient solidaires sur le plan financier. Le risque est grand de ne pouvoir complètement tourner la page. Ainsi plusieurs femmes ont signalé un endettement lié à la vie commune : *« on avait un bureau de tabac, mon mari buvait, jouait, donc il y a eu une liquidation judiciaire mais j'étais caution solidaire. Aujourd'hui, dix ans après, j'ai 160 000 euros de dettes sur le dos, je sais que c'est là et que je n'aurai jamais les moyens dans ma vie entière de rembourser, donc c'est une épée de Damoclès présente en permanence, j'essaie de ne pas trop y penser pour que cela n'envahisse pas le quotidien, je ne serai plus jamais propriétaire de rien. »*

Cette partie du divorce, peu évoquée, explique les difficultés éprouvées par certains couples à concrétiser le fameux modèle de la « coparentalité » et la décision de ne jouer que la carte de la monoparentalité. Le prix du pouvoir et de la paix passe alors par le renoncement à la lutte pour la pension alimentaire, nous y reviendrons car cela touche toutes les formes d'organisation post-divorce ou séparation.

Des parentalités parallèles et un enfant en multipropriétés

Le second modèle qui est apparu dans les entretiens est celui des parentalités parallèles, un modèle qui nous semble beaucoup plus difficile à vivre pour les enfants, que le modèle de la monoparentalité (même avec maintien épisodique des liens) qui a le mérite de positionner

clairement un seul référent parental associé à un modèle éducatif.

Le modèle des parentalités parallèles voit l'enfant naviguer d'un parent à l'autre, avec une faible voire une absence de communication et de coordination sur les attentes et les modèles éducatifs. Ce modèle est surreprésenté dans les séparations actuelles dites de faiblesse de l'engagement. L'enfant est transféré d'un lieu à l'autre, chacun en réclamant le libre usage sans rendre des comptes, d'où l'appellation que nous choisissons : d'enfant en multipropriétés.

L'exemple de Madame R est très significatif. Evoquant les visites de V. à son père, Madame R. note : *« Quand V. est chez son père je ne suis au courant de rien, je ne sais pas ce qui se passe, je ne sais pas où ils sont. C'est une volonté de son papa mais tant qu'il me le ramène en un seul morceau... En fait, je n'ai pas le choix. C'est quelque chose que j'ai compris très vite. Je n'ai pas le choix, c'est comme ça, donc soit c'est la guerre des tranchées soit pour la tranquillité de tout le monde je ne pose pas de questions. Quand il était petit, il partait 3 semaines à un mois, je n'avais pas de nouvelles, bon ben voilà c'est comme ça. »*

Le prix du pouvoir et de la paix : l'abandon de la pension alimentaire

La tranquillité dans l'ex couple est obtenue au prix de cette scission entre deux univers voire de l'abandon de la pension alimentaire, ce qui permet de ne rien devoir à l'autre et en miroir de n'être redevable de rien : *« J'ai choisi la tranquillité et j'assume. J'ai toujours eu très peu de pension alimentaire et je n'en voulais pas d'ailleurs »* Ne pas vouloir de la pension alimentaire, c'est parfois ainsi signifier au père qu'il n'est même pas attendu sur ce rôle de pourvoyeur de revenus que la société a longtemps reconnu aux hommes. Cet abandon de la pension alimentaire peut surprendre les professionnels qui engagent les femmes à faire des démarches en ce sens, mais on comprend mieux les résistances de ces dernières, si l'on considère que ce n'est parfois ni par manque d'information, ni par peur, que la démarche n'est pas faite, mais bien par une stratégie plus ou moins consciente de se dégager totalement de la relation à l'autre parent. Le non-paiement de la pension alimentaire justifie alors le nonaccès à l'enfant.

Rappelons que pour le corpus concerné par cette recherche les statistiques étaient les suivantes : la pension alimentaire est versée intégralement et régulièrement dans 34,5% des cas notamment de divorces mais le versement irrégulier concerne 11,8% des cas et 32% ne perçoivent rien, dont 21% dans les monoparentalités-séparations contre 9,8% pour les divorces.

Cette question de la pension alimentaire peut aussi être abordée autrement, du côté de la signification qu'elle revêt pour les hommes eux-mêmes. Interrogeant ces derniers, exclusivement

les pères qui paient régulièrement la pension, une recherche canadienne³³ (2001) note que : « Parmi les 269 enfants qui ont fait l'objet d'un soutien financier, les pères se disent satisfaits de leur contribution dans plus des trois quarts des cas ; le niveau de satisfaction est particulièrement élevé lorsque la fréquence des contacts est de cinq mois ou plus par année. Dans environ 20 % des cas au total, les pères se disent insatisfaits du soutien financier apporté. La raison la plus souvent invoquée est le fait de payer trop (dans 45,1 % des cas), sauf parmi les pères passant peu de temps avec leurs enfants qui affirment rarement payer trop cher. Pour près du tiers des enfants, les pères considèrent que leur contribution est insuffisante ; pour un autre quart (22,5 %), ils se disent insatisfaits pour « d'autres raisons », souvent liées au sentiment que l'argent ne bénéficie pas directement à l'enfant ou à leur propre incapacité de payer.

Pour les hommes, la pension alimentaire revêt donc de multiples significations : devoir, responsabilité, mode d'accès à l'enfant, moyen de pression ou de rétorsion...

Ainsi, selon Madame R. la pension alimentaire est moins une aide qu'un obstacle à une vie plus calme : « *Son père me donne 65 euros par mois. En fait le fait qu'il ait reconnu son fils me pose des difficultés. Officiellement il est le père mais dans la vraie vie il ne s'en occupe pas et ça me pose des difficultés. Quand il y a eu les années de vache maigre j'étais toute seule, je me disais ce n'est pas possible. Quand son père lui achetait une paire de chaussures, au bout du compte il me la faisait payer parce qu'il l'enlevait de la pension alimentaire ce qui est illégal. Il aurait fallu un avocat mais il faut avoir les moyens. L'aide juridictionnelle on ne l'a qu'une fois.* »

Par pension alimentaire interposée, quel message fait passer l'ex compagnon de Madame R ? La séparation du couple a été effective après 14 années de vie commune, mais moins d'un an après la naissance de l'enfant et c'est désormais dans une absence de communication que l'ex couple est installé durablement.

Cette thématique de la pension alimentaire nous semble encore insuffisamment renseignée du point de vue des stratégies parentales masculines et féminines, et de la symbolique qu'elle renferme.

Le modèle de la coparentalité coopérative

L'importance de ce modèle dans l'imaginaire collectif et dans les politiques publiques est visible

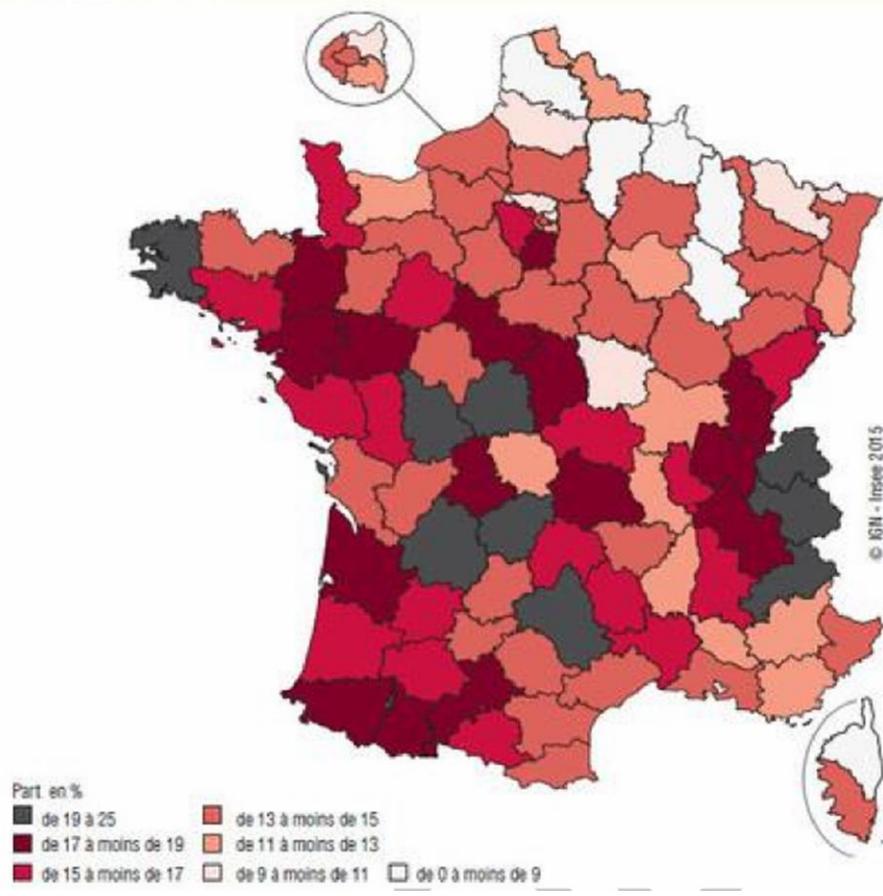
³³ Céline Le Bourdais, Heather Juby et Nicole Marcil-Gratton, 2001, Maintien des contacts pères/enfants après la séparation : le point de vue des hommes. Rapport de recherche CSR-2000-3F, 75 pages.

dans le rapport ministériel de 2014³⁴ qui lui est consacré. Le débat récent sur la résidence alternée, son imposition ou le volontariat, son application selon l'âge des enfants et les modalités de la séparation, montre combien le problème est sensible. L'étude initiée pour ce rapport sur 6042 décisions, concernant 9399 enfants, rendues entre le 4 et 15 juin 2012, a montré le profil suivant : 71% de résidence chez la mère ; 17% de résidence alternée et 12% de résidence chez le père.

Cette structure globale des décisions prises par les juges reflète principalement le choix établi par les parents en accord. En 2015, la carte nationale de la résidence alternée offre le visage d'une France composite.

³⁴ RAPPORT SUR LES REFLEXIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COPARENTALITE. « Comment assurer le respect de la coparentalité entre parents séparés » Janvier 2014. 242 pages

4 Part des enfants mineurs vivant en résidence alternée l'année suivante le d
par département



Le modèle de la coparentalité coopérative dont la résidence alternée n'est qu'une forme d'organisation (car on peut être des parents coopérants en dehors de la résidence alternée) concerne statistiquement 18,3% des allocataires de notre corpus de l'AIN, ce qui est un bon pourcentage. Pour mémoire, rappelons que l'analyse des statistiques avaient montré que : dans 36,5 % des cas les liens de l'enfant à l'autre parent sont conservés à l'identique mais ils apparaissent aussi renforcés dans 18,7% par la résidence alternée. 34% des parents en garde alternée pensent que leur enfant est heureux de retrouver l'autre parent, 18,4% pensent cependant qu'il est stressé ou inquiet (11,8%) voire opposé (7,3) pendant que 18,5% avouent ne pas avoir d'éléments d'appréciation de l'état émotif de l'enfant.

Les entretiens peuvent affiner quelque peu cette première image, mais le sujet mériterait à lui seul une étude entière. Madame J., mère de jumelles nées en 2013 a fait spontanément le choix de la résidence alternée, ce qui nécessite de faire taire les dissensions de couple : *« il fallait vendre une maison, il fallait vendre un terrain, il y avait quand même pas mal de choses à mettre en place, je n'ai pas voulu brusquer les choses et pour les petites, pour pas qu'il y ait de clash en fait, donc j'ai mis pas mal mon poing dans la poche pendant de longs mois, ça été un petit peu compliqué mais oui de la négociation forcément, pas par rapport aux enfants parce que c'était clair dès le départ qu'on aurait une garde alternée. Le papa voulait une garde alternée et il n'y avait pas de souci donc par rapport aux filles pas de problèmes. »*

Pour cet ex couple pacsé, la résidence alternée correspond aux objectifs fixés et s'organise en fonction du rythme des enfants : *« On n'a pas noté de changements de comportement chez les filles qui pourraient nous alerter, après on a été très vigilants lui et moi. Au niveau de nos relations aujourd'hui ça se passe plutôt bien, on s'entend pour les filles, les tensions liées à la séparation en elle-même, se sont apaisées. Au début de semaine, elles sont chez moi et la deuxième partie de la semaine chez lui et ensuite un week-end sur deux. On ne voulait pas une semaine, ça paraissait trop long pour elles, du coup on a coupé la semaine en deux et c'est quand même plus confortable et pour elles et pour nous. »*

Ni sur la pension, jugée inutile, ni sur le maintien des liens, les conflits n'existent, l'intelligence parentale priorisant les besoins des enfants : *« On a tous les deux de la famille qui n'habite pas dans la région et on est suffisamment intelligents pour se dire que si l'un d'entre nous descend il emmènera les enfants voir leurs oncles et tantes, parce qu'on fera en sorte de maintenir les liens, c'est important pour elles. »*

Exemplaire, l'organisation choisie ne fait pas l'économie du bilan, mais celui-ci est nuancé et toujours fait en fonction des enfants : *« Les points positifs c'est qu'elles maintiennent le lien avec l'un et l'autre et avec la famille de l'un et l'autre et ça c'est important. Les points négatifs, c'est qu'effectivement c'est trois jours d'un côté et trois jours de l'autre, ça peut être un petit peu déstabilisant d'autant qu'elles ont 4 ans. Je suis satisfaite néanmoins même si elles me manquent mais je n'ai pas de tristesse quand je les laisse, je sais qu'elles sont bien, elles sont chez leur père et à partir du moment où elles sont bien, qu'elles font des activités et bien tant mieux. »*

Le problème de la captation, de l'appropriation exclusive qui est à craindre dans certains vécus de monoparentalité est ainsi annulé, comme est annulé le clivage des enfants entre deux parents qui s'ignorent. Mais la réussite de la résidence alternée passe par une coordination des adultes, y compris sur les éléments de divergence comme illustré dans cet exemple :

« Au début le papa insistait beaucoup pour qu'elles appellent, c'était compliqué pour elles, j'ai eu beaucoup de mal à lui faire comprendre que c'était tôt encore et que si elles me le demandaient je pourrai appeler mais que je n'allais pas les obliger à le faire. Les faire appeler, moi ou lui, cela les remettait dans l'absence du père ou de la mère. Je ne voulais pas les perturber en disant coucou, je suis, là souvenez-vous que je vous manque. Donc si elles me réclament, là il n'y a pas de souci, mais pas en les obligeant. »

À l'évidence les couples qui expérimentent cette nouvelle façon de faire grandir les enfants, doivent inventer le quotidien, y compris dans la communication à distance, le manque, l'espace, la circulation... De nouveaux savoirs s'élaborent par tâtonnements. Ces nouveaux savoirs seraient intéressants à transmettre aux parents qui souhaitent s'engager dans ce choix de vie.

Mme V. dont nous avons déjà évoqué le témoignage et pour qui la monoparentalité est associée aux qualificatifs de « bonheur, sécurité et isolement », a par contre refusé la proposition de résidence alternée demandée par le père. Le choix est justifié en ces termes : *« Je travaillais aussi dans le commerce donc je rentrais tard et lui rentrait du boulot à 16h, au final, il voyait notre fils plus souvent que moi. Avec la mono parentalité, on profite à 100 % de l'enfant, ça a créé un lien en plus, comme on est tout le temps avec l'enfant, on peut vraiment suivre ses progrès, répondre à ses attentes à 100 %, apprendre à le connaître, en fait. Après il a bien vu que... Il s'est rendu compte que financièrement ou même question de temps, d'organisation, ce n'était pas facile pour lui donc au final, il a accepté le jugement, que lui il ne l'a que le week-end. Au début, c'était très très dur. Au début, il ne voulait rien entendre, ça a dû le blesser dans son égo, dans sa fierté, sa femme qui*

part... C'est peut-être pour ça aussi. » À aucun moment, Madame V. n'imagine que la blessure puisse être une blessure paternelle. Le conflit de couple concernant un enfant d'un an se termine pour l'instant par un partage compliqué : la semaine avec la mère, le week-end avec le père, et une rupture de la communication : « *Moi j'ai été surtout soulagée, presque heureuse, c'était vraiment une délivrance et lui je ne sais pas parce que depuis qu'on est séparés, il ne me parle pas. Il me dit juste comment va V et... On n'a jamais échangé par rapport à ça et il s'est vraiment refermé. »*

Le point le plus important à noter de ce témoignage, nous amènera à questionner les processus de négociation et les points aveugles des procédures d'intervention concernant la mise en place d'un dialogue autour de la coparentalité. En effet, Madame V. sera immédiatement dirigée vers une avocate la conseillant pour obtenir la garde sans résidence alternée, ce qui a pour effet de renforcer les résistances du parent qui veut la garde et de délégitimer la demande de l'autre parent. Curieusement donc, notre société joue des paradoxes : elle vante la coparentalité tout en organisant le maintien des pratiques habituelles confiant le premier rôle à la figure maternelle et exacerbant les conflits entre adultes.

Mais avant d'aborder ce point, faisons un résumé des points qui seront à prendre en compte dans la réflexion du département de l'AIN. Les témoignages doivent amener des points de vigilance sur :

Que retenir ?

- Une meilleure prise en compte des causes de la séparation et des contextes dans lesquels vont vivre les enfants. Les besoins et les risques ne sont pas les mêmes pour des enfants ayant vécu une séparation conflictuelle, l'enfer d'un huis clos familial pathologique, un défaut d'encastrement ou d'engagement... Ce qui suppose de former les professionnels à ces différentes problématiques ainsi que les parents aux risques encourus par leurs enfants.
- Les couples mixtes, confrontés à des problèmes également culturels, ne semblent pas bénéficier d'une aide particulière, alors même qu'ils représentent un pourcentage non négligeable des séparations.
- La dictature du modèle de coparentalité rencontre des limites évidentes. Sur le terrain, dans le huis clos des familles, la lutte des places continue, ce qui signifie que le modèle de la coparentalité restera un modèle idéalisé tant que ne seront pas pris en compte les questions de conflictualité, et que ne seront pas renforcées les instances d'aide où cette conflictualité peut s'exprimer.
- Dans ces séparations parfois conflictuelles, une attention particulière doit être maintenue sur les enfants et les rôles qu'ils sont amenés à jouer dans la réorganisation de la famille.
- On note également une faiblesse dans l'aide apportée aux pères et une relative invisibilité de leurs vécus.
- La monoparentalité même triomphante comporte des risques tant pour les femmes (épouement, oubli de soi) que pour les enfants (dyade enfermante, hyperresponsabilisation des aînés), mais peut-être moins que le modèle dit de parentalités parallèles où l'enfant est en multipropriétés. Ce dernier modèle, symptomatique de notre société contemporaine doit retenir l'attention des intervenants, car il risque d'être en augmentation dans les années futures.
- La pension alimentaire, enjeu financier n'est résolu qu'en partie par le recouvrement des pensions, car plus qu'une simple somme d'argent la pension alimentaire dévoile des stratégies masculines et féminines complexes.
- Le modèle de la coparentalité coopérative, symbolisée (non exclusivement) par la résidence alternée, balbutie et les témoignages montrent que les couples, sans modèles antérieurs, doivent inventer cette nouvelle façon de faire « parents ensembles mais séparés ». La question se pose des aides à fournir pour promouvoir ce modèle s'il est comme le suggère le rapport ministériel de 2014, le modèle de demain.

Les points aveugles des politiques publiques

Nous traiterons des points aveugles des politiques publiques françaises autour de quatre axes : l'axe de la médiation introuvable ; les effets collatéraux de la rupture ; l'empowerment versus assistance ; enfin la question des émotions des enfants.

La médiation introuvable

Nous l'avons souligné, les interventions ou les structures de médiation restent très en deçà du modèle de « bonne entente » qui prévaut dans les discours. C'est sans doute dans ce domaine que les aides devraient être potentialisées, mais avec une analyse des indications et contre-indications à la promotion de ce modèle. En effet, dans les cas de violence conjugale, le bien-être de l'enfant exigerait selon certains auteurs, au nom de la protection de l'enfance, de casser la fiction du couple parental. Casser la fiction du couple parental ne voulant pas dire que l'on ne se préoccupe pas du maintien des liens de l'enfant avec chaque parent.

De même, le droit institue que, par principe, sauf décision judiciaire contraire, l'autorité parentale est toujours partagée après une séparation. Mais comment faire vivre ce partage ? L'organisation par les CAF de telles réflexions serait sans doute susceptible d'intéresser les couples concernés. Sébastien Dupont dans un article de 2018³⁵ revient sur cette « difficulté à matérialiser dans les faits des principes qui bénéficient pourtant d'un large consensus, que ce soit dans la société civile comme chez les professionnels concernés (magistrats, psys, travailleurs sociaux...) et note que tout est à inventer : « Comment communiquer ? Comment se répartir les tâches ? Où, quand et comment se voir ? Comment faire le deuil de l'ex-partenaire tout en continuant à le fréquenter ?... » C'est cette invention du quotidien que les structures d'aide devrait accompagner car « les parents séparés bénéficient de peu de modèles pour organiser cette relation d'un nouveau genre. » Du point de vue social, la relation entre parents séparés reste encore largement anémique ; elle manque de normes et de références.

Sébastien Dupont fait un constat intéressant pour la réflexion menée au sein de la CAF en notant que le dialogue entre les parents est essentiel pour inventer ces nouvelles normes de fonctionnement mais que « les débats entre professionnels et dans les médias évitent souvent cette question cruciale de l'entente entre les parents et se focalisent sur des enjeux périphériques : «

³⁵ Sébastien Dupont, « Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après séparation », Recherches familiales 2018/1 (n° 15), p. 95-108. DOI 10.3917/rf.015.0095

Pour ou contre la résidence alternée ? », « Pour ou contre l'égalité entre les pères et les mères ? », « Pour ou contre le concept d'aliénation parentale ? » Dans ces débats où les problèmes sont mal posés, on s'écarte de l'essentiel qui est : comment intensifier le dialogue entre les ex-conjoints en prenant en compte les émotions qui les traversent, et qui ne sont pas « mortes » avec la séparation ? Nous adhérons donc totalement à la critique, in fine, posée par Sébastien Dupont qui observe qu' « Aujourd'hui encore, de nombreux professionnels considèrent les difficultés de communication entre parents séparés comme un état de fait, à l'endroit duquel rien ne pourrait être proposé. Fréquemment, les professionnels n'interviennent ainsi qu'à la « périphérie » du problème central, sans jamais agir sur celui-ci... Bien souvent, les effets collatéraux des ruptures et des recompositions familiales sont pris en charge par des dispositifs médicaux, psychologiques ou sociaux qui ne sont pas spécialisés dans l'accompagnement des parents séparés ni dans la médiation familiale. De ce fait, les professionnels ont tendance à réagir à ces situations selon leurs procédures habituelles et à engager des actions même si elles ne sont pas les mieux adaptées au contexte : prescription d'antidépresseurs au parent, psychothérapie individuelle, intégration de l'enfant à un groupe thérapeutique... C'est souvent à ce moment-là que l'occasion est manquée d'accompagner les parents vers la coparentalité et éventuellement de les orienter vers une médiation familiale. Une fois d'autres démarches engagées, les parents tendent eux-mêmes à penser qu'il n'y a rien à faire pour améliorer le dialogue entre eux. »

Nous noterons d'ailleurs, que dans les propositions faites par les parents lors des entretiens, ceux-ci ont plus fait référence à des prises en charge personnelles, ou de l'enfant, sans imaginer un recours à des systèmes de médiation. Les séances de « parents après la séparation » proposées par la CAF n'ont été investies que par 0,5% de notre corpus. Ce sont donc les approches mêmes du problème qu'il conviendrait de travailler, en gardant en mémoire le fait que selon les statistiques « dans trois quarts des cas (74 %), la médiation familiale contribue à apaiser le conflit ; la moitié (57%) des médiations terminées aboutissent à un accord amiable écrit (28 %) ou oral (29 %) »⁴⁰ (De Dinechin³⁶, p 65).

³⁶ Sabrina DE DINECHIN, La Médiation familiale, Eyrolles, 2015.

Les effets collatéraux de la rupture

La séparation produit une onde de choc, qui nous l'avons vu dans la partie statistique, touche également les lignées paternelles et maternelles, mais souvent différemment. Alors que les lignées maternelles voient leur rôle renforcé, les lignées paternelles risquent de disparaître progressivement. Les grands-parents maternels sont présents quasiment à toutes les étapes, de la rupture à l'organisation de la vie future : « Mes parents sont venus me chercher parce que j'ai appelé au secours. J'avais appelé les gendarmes entre temps, donc je suis partie de mon domicile. »

La séparation produit même parfois un retour au sein du giron maternel avec une cohabitation forcée plus que choisie, mais néanmoins positivée par les intéressées :

- *« on a eu une vie un petit peu compliquée. On est retourné vivre chez ma mère pour deux ans, le temps de plein de choses... » (Madame R.)*

- *« À court terme j'envisage de reprendre mon indépendance avec mon fils dans un logement, dans un mois. Ce sera un rythme un peu plus compliqué, faire tout. Grâce à mes parents, j'ai été soulagée du quotidien et j'ai pu profiter de mon fils, là il faut reprendre tout le rythme, j'espère que je vais pouvoir lui consacrer du temps tout de même. Cela va aussi manquer à mes parents, un petit garçon de cinq ans cela amène la vie. Mais moi j'ai besoin de reprendre ma vie même si on se verra tous les jours. Il faut que je pense à moi et à mon fils, il faut que chacun reprenne sa place. Il va falloir que Ruben fasse ce travail. (Madame P.)*

Ensuite la vie s'organise, toujours avec les grands-parents maternels en appui : « *En fait quand il était petit, Valentin dormait chez ma mère tous les mardis soirs parce que comme je travaillais le mercredi et lui n'avait pas école le mercredi c'était encore la semaine des 4 jours sur Bourg* » (Madame R.) ;

La cohabitation avec les parents réaménage les relations entre adultes, dans un subtil partage des tâches et des rôles autour de l'enfant. Les mères qui retournent avec leurs enfants vivre auprès des grands-parents apprennent à négocier et à partager l'autorité parentale (ce qui en principe devrait se faire avec le père de l'enfant). C'est entre femmes que le partage est le plus complexe :

« Moi je suis très famille, ils ont toujours été très présents, là je vais avoir un appartement et je suis contente. Chacun a fait des efforts dans cette cohabitation forcée, on met de l'eau dans son vin, il faut accepter le partage de l'autorité sur mon fils, ce n'est pas simple, trouver sa place, ne pas

empiéter sur ma maman mais qu'elle me laisse aussi faire, il ne faut pas être susceptible mais on a bien su se partager le travail. Vu que ma mère s'occupe beaucoup de mon fils, elle a quand même sa part sur l'autorité, donc c'est compliqué. Quand je suis là je ne fais pas de remarques devant mon fils mais c'est parfois compliqué. Mon père prend moins de part sur l'éducatif, il est plus dans le ludique. Je n'ai pas envie de leur mettre trop de charge. Sur l'éducation, on est d'accord sur le fond mais parfois moins sur la forme. J'ai tendance à moins crier, je le reprends différemment. Il faut faire attention à ce que l'on ne prenne pas mon rôle, mon fils a tendance à en jouer un peu comme avec deux parents. Mais cela va mieux et puis j'avais besoin de me reposer sur eux, de souffler, de ne pas payer le loyer. Le problème c'est l'argent, j'ai un emploi que j'ai repris fin octobre après l'opération du genou, je n'ai pas eu à travailler pendant la période de transition de la séparation... (Madame P.)

Quelques témoignages, beaucoup plus rares, évoquent une perte des solidarités côté maternel, en raison du divorce : « À la base, je suis très proche de mes parents qui habitent pas très loin, donc du coup j'y allais très souvent avec mon fils, plusieurs fois par semaine, tous les dimanches, normalement on faisait le repas tous ensemble, et mes parents n'ont pas accepté ça, que je ne le reprenne pas. Le papa de mon fils a fait une pseudo tentative de suicide, alors je dis pseudo parce que pour moi, ce n'est pas une vraie tentative de suicide, ça a fait que ça l'a rapproché de mes parents, et du coup, ils l'ont soutenu lui et pas moi. »

Du côté des lignées paternelles, le devenir est plus incertain car il découle le plus souvent de la place prise et maintenue par le père. Certains grands-parents paternels voient leur rôle augmenter, le père ne sachant où se réfugier lors des visites de l'enfant et reprenant dès lors le chemin familial : « Quand il a les enfants, il les emmène chez sa mère parce qu'il ne sait pas à quoi les occuper » ; mais d'autres perdent tout contact avec leurs petits enfants : « Il n'a pas de liens avec les grands-parents du côté du papa, il y avait déjà des conflits avant la naissance » (Madame P.)

L'Empowerment versus assistance

C'est le poids des solidarités dites de proximité qui explique en grande partie le non recours aux instances officielles. Ces solidarités sont connues et jouent à plusieurs niveaux : affectif, financier, conseils, aides ponctuelles ou durables, logement, aide au déménagement, à la garde des enfants...

Toutes ces aides renforcent l'empowerment des individus. Par empowerment, il faut entendre « une appropriation ou une réappropriation du pouvoir ».

Au plan individuel, Eisen (1994) définit l'empowerment comme la façon par laquelle l'individu accroît ses habiletés favorisant l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle. Certains parlent de processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie (Gibson, 1991 p. 359). Les notions de sentiment de compétence personnelle (Zimmerman, 1990), de prise de conscience (Kieffer, 1984) et de motivation à l'action sociale (Rappoport, 1987, Anderson, 1991) y sont de plus associées. L'empowerment individuel comprend une dimension transactionnelle qui se joue aussi au plan social et collectif car il implique une relation avec les autres. À cet effet, Katz (1984) le représente comme un paradigme synergique où les personnes sont interreliées, où il y a un partage des ressources et où la collaboration est encouragée. Il demande un effort individuel qui est alimenté par les efforts de collaboration et un changement de l'environnement (Wallerstein & Bernstein, 1988).

Parmi les femmes qui s'en sortent le mieux, nous trouvons les femmes qui ont pu s'appuyer sur un réseau familial et amical contenant et soutenant, comme l'illustre Madame P. :

« En fait c'est la famille et les amis qui aident. Au niveau administratif, l'assistante sociale m'a dit de prendre un avocat et de solliciter le Juge aux affaires familiales, ce côté-là m'a aidée. Finalement je n'avais pas besoin d'autres aides puisque j'ai tout trouvé en intra. Moi je suis très famille, ils ont toujours été très présents, là je vais avoir un appartement et je suis contente. Chacun a fait des efforts dans cette cohabitation forcée, on met de l'eau dans son vin, il faut accepter le partage de l'autorité sur mon fils, ce n'est pas simple, trouver sa place, ne pas empiéter sur ma maman mais qu'elle me laisse aussi faire, il ne faut pas être susceptible mais on a bien su se partager le travail. Vu que ma mère s'occupe beaucoup de mon fils, elle a quand même sa part sur l'autorité, donc c'est compliqué. Quand je suis là je ne fais pas de remarques devant mon fils mais c'est parfois compliqué. Mon père prend moins de part sur l'éducatif, il est plus dans le ludique. Je n'ai pas envie de leur mettre trop de charge. » (Madame P.)

Mais l'environnement ne fait pas tout, et ces femmes refusent le plus souvent l'assistance, préférant cultiver l'art de la débrouillardise, du combat, de la résilience :

« On ne veut pas forcément de l'aide, moi c'est dans mon caractère de me débrouiller toute seule. Je me sers de cette phrase pour diriger ma vie : « La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent c'est d'apprendre comment danser sous la pluie » (Madame P.) »

« C'est long mais on y arrive. Je n'ai pas utilisé d'aides, j'ai surtout utilisé mon relationnel. Après je n'aime pas trop déranger les gens non plus. Je n'ai pas rencontré d'assistante sociale parce que je pense que je suis capable de m'en sortir seule, je refuse l'assistance, je veux me débrouiller toute seule, je me sentais capable de le faire, j'ai toujours géré ma vie. » (Madame D.)

« Moi je pars du principe que la seule personne capable de nous aider, c'est soi-même. Je ne suis pas tombée, je suis restée debout tout le temps, je crois que la résistance s'impose d'elle-même. Quand il faut que je tienne, je tiens, je ne me pose pas la question, il faut être là, debout, je suis présente. Le passé on ne peut plus rien y faire, le demain on ne sait pas, donc je m'accroche au moment présent. » (Madame M.)

« Je n'avais jamais fait de déclaration d'impôts, il faisait tout, j'ai dû tout apprendre, trouver un travail, je ne m'en serai pas cru capable mais j'ai réussi ! » (Madame N.)

Alors lorsque l'intervenant dit, maladroitement, « il faut demander », « il faut prendre la main tendue », il se heurte au refus poli, sinon à la fuite : *« Pour le logement c'est l'assistante sociale qui me l'a trouvé. Mais il y en a une qui m'a menacée d'enlever ma fille, bébé, parce que je ne payais pas l'électricité, je me suis dit que puisque c'était comme cela je me débrouillerai seule ! »*

Bon nombre des témoignages recueillis ne sont ni dans la plainte, ni dans la demande d'une assistance dont le prix semble trop lourd à payer, mais dans l'expression d'un refus de la stigmatisation qui rappelle fortement les travaux de Paugam³⁷. Avec la séparation ou le divorce, certaines femmes entrent en effet dans le cercle de la « nouvelle pauvreté » et sont amenées à fréquenter les services d'action sociale pour obtenir des aides financières. Dans la recherche menée en 1987 à Saint-Brieuc dans les Côtes-d'Armor, à partir de laquelle le livre de Paugam a été écrit, ce dernier avait élaboré trois types de population en fonction du rapport qu'ils entretenaient avec les services d'action sociale — *les fragiles, les assistés et les marginaux* — en distinguant pour chacun d'entre eux plusieurs types d'expériences vécues (sept au total). Lorsqu'elle est durable, entraîne une diminution du revenu et une dégradation des conditions de vie qui peuvent être en partie compensées par les aides de l'assistance »

³⁷ Paugam, S., 2009, La disqualification sociale, PUF. Paugam, opus cité, introduction à la troisième édition.

Fragiles, les femmes en situations de séparation le sont indéniablement. Leur vécu est à cet égard sans ambiguïté :

« La transition a été très dure sur le plan de la vie quotidienne parce qu'on était en location avec un très gros loyer, un bon niveau de vie même si je ne travaillais qu'à mi- temps. Il a fallu quitter le logement, trouver un logement social, j'ai cumulé deux mi-temps avec un manque de moyens pour garder les enfants puisque la CAF arrête les aides à partir de deux ans, alors que pour moi on ne peut pas se garder seul à deux ans. Donc plus les moyens de payer une nourrice, le recours à la famille...le périscolaire, les centres aérés...les enfants comprennent bien la situation. » (Madame D/)

«C'est un peu Cosette, je multiplie les lieux de travail et les petits boulots. Mettre 15 euros d'essence, c'est parfois trop lourd. La CAF m'a offert un lit jumeaux avec deux matelas, j'ai été obligée de demander cela. J'ai tout recréé mais je me suis battue seule» (Madame N.)

Mais leurs demandes (Chapitre 3) n'est pas de l'ordre de l'assistance mais d'une amplification de l'empowerment. Il restera aux professionnels à bien différencier ces deux postures (empowerment et assistance) et à ne pas rendre les usagers plus dépendants qu'ils ne le souhaitent, voire à travailler les façons de « donner » pour que celles-ci ne soient pas vécues comme une disqualification.

«Le rendez-vous avec la CAF, ça m'a déçue, je ne suis pas venue pleurer, ils ont peut-être l'habitude des gens qui viennent pleurer, je ne sais pas, moi je ne juge personne, mais moi ce n'est pas mon cas, j'avais vraiment besoin. Après à force, j'ai abandonné. Petit à petit, je me suis débrouillée, je n'ai pas voulu redemander.»

Les émotions des enfants

Le dernier thème abordé est celui des émotions des enfants. Signalons d'emblée que cette thématique est portée par notre questionnement, qu'elle n'émerge pas d'emblée dans le discours des interviewé-e-s, qui restent très discrets sur le vécu des enfants. Le recours au psychologue ne concerne qu'1,4% de l'effectif et rien ne dit que le but de la consultation soit le divorce car certains enfants du corpus sont pris en charge pour des troubles du développement dépistés par l'école, sans que nous puissions faire un lien entre la séparation et les problèmes des enfants.

À une époque où le droit lui-même est totalement irrigué par la notion d'intérêt de l'enfant, on peut être étonné par les méconnaissances persistantes sur la question des émotions des enfants. L'intérêt de l'enfant est souvent confondu avec celui du parent, qui pense que les enfants ne peuvent fonctionner qu'à l'unisson de ce que ressent le parent gardien. L'exemple ci-dessous qui

concerne un couple de parents originaires de Turquie en est une illustration achevée :

« Avec mes enfants ont a toujours été très complices, je leur ai toujours parlé donc... et puis avec internet et tout, le téléphone, vous pouvez appeler vos grands-parents, votre père quand vous voulez, mais il était tellement peu présent à la maison, à part les garder comme on garde les moutons... Cela s'est très bien passé, mes enfants sont épanouis, on s'en est pas vraiment rendu compte, en fait. Je leur ai dit, votre papa, je ne l'aime plus. Je ne me remettrai pas avec lui ni pour vous faire plaisir... On n'a pas besoin d'un papa pour... Ça s'est bien passé en fait, du fait qu'on parlait. Ma fille me dit tout le temps, je me souviens quand tu l'as emmené... parce que je l'ai emmené (le mari) moi- même à l'aéroport, t'as dit ça sert à rien de pleurer, il faut qu'on soit forts et soudés nous 3 et même encore aujourd'hui, elle me ressort cette phrase. »

Un curieux racisme s'exprime à la séparation (« les garder comme on garde les moutons »), la présence paternelle est niée (« On n'a pas besoin d'un papa pour... ») et les émotions susceptibles d'exister sont refoulées (« ça ne sert à rien de pleurer ») dès lors qu'une parole est dite (« on en a parlé »). Si la notion de respect est encore employée, elle n'est que dans le respect d'un géniteur (« Il m'a donné deux enfants ») non dans le respect d'un père susceptible de jouer un rôle : « *Moi j'ai dit, c'est un divorce, monsieur ne fait plus partie de ma vie, je le respecte parce que c'est dans ma personnalité, c'est comme ça, c'est le papa de mes enfants, j'ai toujours dit, il peut être ce qu'il veut mais il m'a donné deux enfants, mais en dehors de ça, je ne veux plus en entendre parler et je ne veux plus le voir. »*

La séparation se joue à plusieurs niveaux : au niveau du couple, au niveau parental, mais aussi au niveau des attaches culturelles et géographiques entre un père qui reste turc et une mère qui choisit l'acculturation et l'assimilation à la France : « *Mes enfants gardent des contacts par Internet et j'ai mes parents qui vont en Turquie, mes parents sont retraités, mes enfants y vont avec mes parents voir notre pays, moi j'ai été refroidie de mon pays à cause de lui. Comme si dans toute la Turquie il n'y avait que lui, vous voyez dans le cerveau comme on peut être... C'est des blocages. Je leur ai dit, je ne veux rien savoir, je ne veux pas entendre parler de lui, je les ai laissé libres, mes enfants.»*

Libres ? Libres mais à distance sans prendre conscience que le discours tenu par l'un ou l'autre des parents organise le maintien ou non des liens : « *Ils l'ont revu deux, trois fois. Depuis 2014 ils ne le voient pas. Après ma fille me dit, je l'ai vu sur Facebook. »*

À l'évidence, la position maternelle détermine l'après de la séparation. Alors que les contacts sont plus qu'épisodiques, Madame X les trouve, semble-t-il, encore trop fréquents en employant le terme de « fusionnel » lorsque sa fille évoque de brèves rencontres via Internet : *« Après, ma fille, c'était un peu fusionnel avec son papa, mais pas mon fils du tout. Il a plus de nouvelles de son oncle et sa tante que de son propre père, il n'a aucun contact avec son père. Ma fille me dit, je l'ai vu sur Facebook. Dernièrement, il lui aurait dit, j'aimerais bien me remarier... ils gardent du respect pour leur père, quand même. Ils ne lui en veulent pas. Parce que je ne leur ai pas inculqué ce... Pour eux, tout va bien. »*

Qui pourra entendre ce que vivent les enfants, y compris sur le temps long de la séparation ? Parfois les parents sont en mesure de décoder l'état émotif de l'enfant comme le fait avec pertinence Madame M. *« Mes trois enfants n'ont pas vécu la même chose. La grande a été très marquée par la séparation avec son papa ; la deuxième qui avait douze ans n'a pas été marquée et n'en a pas souffert et le petit qui avait dix-huit mois a trouvé un relai paternel et n'en a pas souffert. Il a eu un rapport compliqué avec son père mais depuis trois ans, on s'est rapproché beaucoup avec mon ex-mari, on est plus complices et du coup cela n'arrange pas trop mon fils. Il y perd parce que j'alerte son père et je lui dis de ne pas céder à tout ce qu'il demande. On est parti deux jours en vacances avec lui et mon fils l'a mal vécu, il ne veut pas que je me remette avec son père, il fait son petit chef à la maison, c'est son territoire ! »*

Parfois les parents sont dans l'impossibilité de mettre des mots sur le ressenti de leurs enfants, et ce pour plusieurs raisons : centrage sur leurs propres problèmes, culpabilité et désir de ne pas voir, émotions masquées par les enfants, croyance dans le fait qu'il suffit de nommer pour qu'il n'y ait plus aucun problème...

Cette thématique de la perte serait à reprendre par les structures d'interventions puisque les statistiques effectuées sur le corpus de l'AIN ont montré que selon le parent gardien : 21% des enfants maintiennent des liens mais avec des difficultés ; que 15,5% ont des liens tendus ; que 15,7% des parents gardiens ne savent pas ce que leurs enfants pensent de la séparation. Lors des rencontres programmées avec le parent, les mêmes zones de difficultés demeurent puisque le stress (22,4%) et l'inquiétude (14,3%) persistent. Un nombre important de parents gardiens (24%) éludent la question et ne savent pas ce que vit l'enfant au moment de la rencontre. Ces chiffres, au-delà des 45% d'enfants qui vivent avec bonheur les retrouvailles, interrogent par l'opacité qu'ils révèlent.

La question du bien-être des enfants qui naviguent d'un parent à l'autre doit donc être un élément central de réflexion pour les intervenants. Certains parents ont noté « qu'on en finissait jamais du divorce » et que dix ans après on pouvait encore en voir les effets notamment dans « *la vision du couple que les enfants développent, une vision fragile, ils y croient moins. Ils se posent aussi plus de questions sur la question du féminin et du masculin, sur la question des rôles au sein de la famille, sur la question de la recomposition familiale qui est loin d'être évidente.* » (Madame V.)

De plus, les parents signalent que c'est parfois des années après le divorce que les « reproches affleurent » et qu'il faut passer le temps de l'adolescence pour pouvoir faire un bilan plus posé.

Que retenir ?

- Les politiques publiques ont proposé un modèle dit de coparentalité sans donner aux parents les moyens d'apprentissage de ce modèle. Les interventions restent majoritairement déclinées sur le mode des « droits de chacun », non sur l'analyse du conflit, sur un travail sur les dissensions, sur un apprentissage d'un quotidien où les modes de communication ne seront plus les mêmes entre les parents.
- Les professionnels devraient être formés à ne pas renforcer maladroitement l'exclusion de l'un ou l'autre des parents. L'exemple de la gestion des allocations Caf distribuées aux parents en est un exemple : quel est l'allocataire dont on a l'adresse ? En cas de résidence alternée de l'enfant, l'allocation de rentrée scolaire est l'une des rares aides de la Caisse d'allocations familiales qui ne peut pas être partagée entre les deux parents. C'est donc celui qui fait la demande en premier qui la perçoit. Cette pratique est-elle la bonne ?
- Les aides proposées ne sont pas toutes utilisées, ce qui pose la question du pourquoi : méconnaissance ou refus de l'assistance ?
- Comment développer l'empowerment des familles dans une société qui prône l'autonomisation de l'individu ? Mais aussi comment affiner le système d'aides proposées pour qu'il soit en cohérence avec le vécu des usagers ?
- Comment prendre en compte le vécu des enfants et répondre ainsi à ses besoins fondamentaux (loi de protection de l'enfance de 2016) ?

CHAPITRE 3 : RECRIMINATIONS ET PROPOSITIONS

Le but de la recherche-action est bien d'interroger les pratiques, de les revisiter à l'aune de ce que peuvent en dire les usagers. Il est aujourd'hui de bon ton de leur donner la parole, mais encore faut-il que cette parole soit entendue et non pas instrumentalisée dans des programmes prédéfinis. Le plus difficile commence là, dans la capacité des professionnels à s'extraire des habitudes, des chemins tracés de ce que l'on sait déjà faire, des anticipations projectives sur ce qui serait « bon pour l'autre ».

Deux approches ont été proposées, l'une critique et donc faisant émerger des récriminations ; l'autre constructive à partir de propositions.

Les récriminations, une sociologie de la plainte

Imputer, reprocher, revendiquer... Nous entrons par cette technique dans ce que l'on nomme aujourd'hui « une sociologie de la plainte »³⁸. C'est dans le domaine médical que les travaux prenant en compte la plainte des usagers ont émergé. Dès les années 1970-1980, Luc Boltanski³⁹, en étudiant des lettres de récriminations, repère deux figures de la plainte : la dénonciation et la supplique.

Dénonciation : la privation de la capacité à agir

« Il montre comment ces dénonciations doivent satisfaire à des contraintes de désingularisation du cas et de montée en généralité pour être jugées « normales » — c'est-à-dire lorsque, partant d'un cas particulier, les plaintes entendent acquérir la légitimité nécessaire pour accéder à l'opinion publique et constituer une cause (Boltanski et al., 1984).

C'est en ces termes que Monsieur A., père en situation de monoparentalité, débute l'entretien : « *Il faudrait déjà que la CAF nous tienne au courant de ce qui existe, ils ont mon mail, ils ont tout, mais à part leur bouquin qui sort tous les mois, c'est tout ce que je reçois. Par téléphone, on ne les joint plus parce qu'il faut attendre des heures et par mail on ne sait jamais qui répond, il n'y a pas de personne référente.* »

C'est, à partir d'un cas particulier, l'absence de visibilité et de réactivité qui sont dénoncées, et ces deux points ont été soulevés par d'autres témoins.

³⁸ Barbot, J., Winance, M. & Parizot, I. (2015). Imputer, reprocher, demander réparation. Une sociologie de la plainte en matière médicale. *Sciences sociales et santé*, vol. 33,(2), 77-105. doi:10.1684/sss.2015.0205.

³⁹ Boltanski L., Darré Y., Schiltz M.A., 1984, La dénonciation, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 51,1, 3-40.

« Je travaille beaucoup, beaucoup, et c'est comme cela que j'y arrive mais c'est épuisant. Ce serait bien si la CAF pouvait donner plus de renseignements sur le financier, on est désemparée et on n'a pas envie d'aller voir l'assistante sociale, c'est compliqué de les avoir au téléphone, ils sont toujours en retard sur les réponses aux besoins. »

La plainte s'oriente Pour Monsieur A. autour d'une privation de la capacité à agir, un prêt voiture lui ayant été refusé, or c'est ce prêt qui lui aurait donné accès à une moindre précarité : *« Je suis déçu car on m'a refusé une aide pour acheter un voiture, on m'a dit qu'elle était trop vieille alors que je ne peux pas m'acheter une voiture plus chère et qu'avant j'étais dans l'automobile, donc je sais ce que je fais. À cause de ce refus, je n'ai pas de voiture et on m'a refusé à trois embauches parce que je n'ai pas de voiture ».*

Pour Madame EL, également, l'aide n'est pas suffisante pour répondre à tous les besoins, dont le besoin d'emploi qui suppose que le problème de la garde des enfants soit réglé :

« J'ai besoin d'aide par rapport à la recherche d'emploi., par rapport aux aides familles, je me suis renseignée, il y a Pôle emploi qui promettait une aide par rapport à la conduite, par rapport aux modes de garde aussi, mais je trouve qu'il y a des difficultés des fois pour trouver un mode de garde pour les enfants quand on veut travailler. Il y a une formation de cariste au mois de décembre et quand j'ai demandé à la crèche, ils n'ont pas voulu, j'avais besoin de 4 jours. Je devais commencer, j'avais accepté et je suis allée voir à la crèche et la directrice n'a pas voulu la prendre pendant les 4 jours, le moins possible quoi, j'ai demandé parce que j'en avais vraiment besoin et elle m'a dit non. Voilà quoi, c'est pour ça que moi il y a plein de choses que j'ai perdue. En fait j'ai envie de travailler pour subvenir aux besoins de mes enfants, parce que le RSA c'est rien quoi. »

La supplique, le défaut de bienfaisance

La supplique répond, quant à elle, à des contraintes différentes. D. Fassin⁴⁰ (2000) identifie deux figures rhétoriques principales de la supplique : la nécessité (basée sur la démonstration comptable de l'insuffisance des ressources par rapport aux besoins) et la compassion (basée sur le pathos et l'appel à l'émotion face aux malheurs). Toutes deux renvoient, selon l'auteur, aux composantes morales de la politique moderne de la pitié ; elles répondent ce faisant à la logique qui impose aux pauvres un exercice de « subjectivation » pour endosser la figure de l'assisté – autonome, capable d'exprimer ses besoins et de former des attentes.

⁴⁰ Fassin D., 2000, La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence, Annales. Histoire, Sciences Sociales, 55, 5, 953-981.

Le témoignage de Madame D. est, concernant son accès au logement, de l'ordre de la supplique-compassion : « *Pour le logement social, je me suis rapprochée de la mairie qui a bien défendu mon dossier parce que mon grand est malade, il est insulino-dépendant et c'est plus facile pour moi de ne pas le bouger pour la gestion des soins, j'avais ce souci en plus.* »

Aussi, lorsque la supplique n'est pas entendue, l'amertume est d'autant plus grande : « *certaines assistantes sociales sont tellement jeunes qu'elles ne comprennent pas. Quand elles répondent « qu'on a de la chance parce qu'on a un travail », sous-entendu qu'on n'a pas à se plaindre, elles ne mesurent pas dans quelle galère on se trouve ! (supplique-nécessité)»*

Le défaut de bienfaisance est pointé. La bienfaisance étant pensée comme une obligation des professionnels d'agir pour le bien de la personne en difficulté, en mettant en œuvre les compétences techniques et les valeurs morales qui sont (ou devraient être) associées à la profession d'aide.

L'analyse des plaintes exprimées ouvre deux pistes de lecture : les points à améliorer ; les pratiques qui sont inadaptées en raison de l'évolution des mœurs.

Les points à améliorer

Une offre plus visible et plus rapide

Les points à améliorer montrent que la réponse au problème existe, mais que la réponse reste en deçà des attentes des intéressés, provoquant de la désillusion voire un abandon de la prestation possible. Trop opaque et trop lent, tels sont les deux qualificatifs qui reviennent le plus pour évoquer les difficultés rencontrées dans les rapports à la CAF. Les quelques exemples ci-dessous en témoignent :

« C'est compliqué de les avoir au téléphone d'où les forums » (Madame P.)

« Le fait est que Sami a commencé à travailler en intérim en septembre 2016, j'avais déclaré cette situation à la caf et la caf n'en a pas tenu compte jusqu'en octobre 2017, où elle m'a demandé un trop perçu de presque 3000 euros à reverser et là j'ai dit que je ne pouvais pas, c'était impossible étant donné ma situation. À quoi servent les déclarations trimestrielles si elles ne sont pas prises en compte au fur et à mesure et si on vous tombe dessus un an après » (Madame B.)

« J'ai rencontré une assistante sociale, c'est moi qui avait pris rendez-vous par le biais de la mairie, on m'avait donné les coordonnées de la personne mais j'ai attendu qu'elle revienne car elle était en arrêt maladie donc ça a été un peu long. J'avais pris ce rendez-vous avant qu'on se sépare et finalement le rendez-vous a été après la séparation. Je ne veux pas dire que c'était un rendez-vous inutile mais au final les démarches étaient déjà bien entamées, elle ne m'a pas appris grand-chose que je ne savais pas. » (Madame R.)

Lorsque des informations sont données, elles paraissent parfois confuses ou contradictoires, difficilement applicables à la situation vécue. Les intéressées ont le sentiment de ne jamais correspondre au profil attendu :

« Pour en revenir à la Caf, à part l'APL quand j'avais 3 enfants à charge, c'est tout ce que j'ai eu. Tout ce dont tout le monde a droit, qu'on soit en couple ou pas. Même à l'époque, quand j'ai eu des soucis de pension alimentaire avec le père des garçons, j'avais demandé et on ne m'a pas renseignée comme il faut. Après je revu avec l'avocat qui m'a dit quoi faire. Je n'ai pas particulièrement demandé, parce qu'à chaque fois que je demandais, je n'étais jamais dans la bonne case. Au bout d'un moment, on n'a plus envie, on se dit que c'est comme ça et que faut faire avec. J'ai quand même demandé à avoir un médiateur, pour qu'on essaie d'avoir encore des relations et on m'a répondu que la justice n'était pas là pour créer des relations personnalisées. »

Certaines prestations, qui pourraient être utiles, sont abandonnées en raison de leur coût ou du délai d'attente pour en bénéficier. *« Quand on est seule, tout est montagne pour savoir à quoi on a droit, et pourtant j'ai fait des études. De questions en questions, on perd pied, on ne sait pas quelle case cocher, tout remplir est une épreuve de force. C'est horrible, du coup on fait des boulettes ! C'est triste parce que finalement la CAF n'aide pas les gens qui sont lambda moyens, on n'est pas suffisamment en détresse pour être classé dans la case où on recevra de l'aide. Finalement je préfère y renoncer »* nous dira une interviewée institutrice. L'accès aux aides reste compliqué, obscur, voire soumis à l'arbitraire. Les aides psychologiques en font partie.

Une prise en charge psychologique quasi inexistante et onéreuse

Rappelons que l'approche statistique avait montré que 48% des interviewées de notre corpus se sentaient bien entourées, mais que 20,4% se disaient vulnérables ou isolées (24,8%) voire dans l'impossibilité de définir leur état interne (17,4%). On peut dès lors penser qu'une partie des usagers a besoin d'une écoute spécifique. Or celle-ci est difficile à trouver que ce soit pour les adultes ou les enfants :

« J'ai un très bon médecin généraliste, qui me suit depuis des années donc du coup, si j'ai besoin, je discute plus avec lui. Je suis sous antidépresseurs, je craque pour pas grand-chose, je me mets à pleurer pour tout, pour rien, maintenant ça va un petit peu mieux mais je continue le traitement. Je suis allée voir une psychologue l'année dernière mais je n'ai fait qu'une séance parce que le problème c'est que le psychologue c'est 50 € la séance. J'ai fait des séances pour mon fils, la psychologue m'a dit que moi aussi j'aurai besoin de quelques séances, je le sais mais je lui ai dit, la priorité c'est mon fils, je ne peux pas me permettre de payer 2 séances de psy par mois voire plus, déjà là c'est compliqué... » (Madame E.)

« J'ai appelé le CMP sur les conseils de mon médecin traitant, ça été marrant en soit, je les ai appelés, chaque CMP me renvoie sur un autre » (Madame E.)

« Je demande plein de choses mais sans réponses. Même le Camps (centre d'actions médicales précoces) ...jam ais de réponses, tout est en suspens. On se demande s'il ne faut pas attendre un mort pour réagir, ce n'est jamais assez grave, on n'est jamais dans la bonne case ! » (Madame M.)

Le besoin est repéré, mais ne trouve pas de solution, soit parce que ce qui est proposé est trop éloigné de la demande, soit par manque de moyens financiers, des délais d'attente trop longs...

Des groupes de parole inadaptés

Les groupes de parole dont nous avons vu la faiblesse d'utilisation (0,3% du corpus) ne trouvent pas leur public. Pour mieux comprendre ce désintérêt, il nous faut faire un détour sur la conception même des groupes de parole et sur l'intérêt qu'il suscite chez les professionnels. Le décalage entre la position des allocataires et les envies des professionnels sera ainsi mieux compréhensible.

Depuis 1999, avec l'aide financière de l'État, les actions de soutien à la parentalité prolifèrent en France. Leur accroissement que l'on mesure dans les derniers bilans des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP, 2004, 2009) évoque le chiffre de 35 % des actions ayant pour support le groupe de parole. Cette nouvelle politique d'intervention présuppose la fragilité éducative de la famille, vole à son secours en organisant des réseaux de parents et l'on peut à juste titre adhérer à l'analyse de Jean Maisonneuve (2004) qui note : « l'appel systématique au groupe de parole en tant que réponse aux crises et aux désarrois personnels, groupaux et institutionnels fait triplement symptôme ». En effet, le recours au terme de groupe de parole «

escamote le travail d'analyse de la demande », « déplace sur l'espace groupal une problématique plus large », « va dans le sens d'une psychologisation de la société ». Le regain d'intérêt pour les groupes de parole se fait sur un fond de crise concernant la famille dite incertaine (Roussel, 1989), sur les questions de sécurité et d'autorité mais aussi sur les modes d'intervention des professionnels auprès des parents. L'esprit du dispositif ressort bien de la charte et de la circulaire qui organisent les REAAP. La circulaire (n° 99-153 du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) rappelle que « la famille est le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des valeurs et des repères, et de ce fait, elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale. » Devenue discours d'ordre public, la parentalité doit mobiliser toutes les bonnes volontés, « tous les parents étant susceptibles de rencontrer des difficultés, et plus particulièrement les familles qui rencontrent des problèmes sociaux. » La circulaire insiste largement sur la méthode, sur la place des professionnels, sur les types d'action à valoriser. Ainsi peut-on lire, en ce qui concerne les groupes de parole : « l'intervention des professionnels visera principalement à assumer la supervision, la régulation et la formation des bénévoles animant des groupes de parents. » Les actions consisteront, par exemple, à : créer des lieux de rencontre entre parents, afin de faciliter les échanges sur les difficultés de la vie quotidienne, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, les relations avec l'école..., dans le but de trouver ensemble des solutions appropriées (« réseaux de parents ») ; organiser des groupes de parole pour les parents, sur les questions relatives à la vie commune, aux relations avec leurs enfants...

Des objectifs larges sont donc donnés, un cadre voire une forme d'action faisant la part belle à la circulation de la parole et des idées, comme mode de résolution des problèmes familiaux. Enfin, une posture est valorisée : il s'agit d'abord de respecter et valoriser le rôle et les compétences des parents. Les pouvoirs publics incitent les structures à développer des actions où le parent a une place, participe à la création du projet et à sa réalisation. Le parent valorisé et impliqué est attendu, à charge pour le professionnel d'en accompagner modestement les initiatives.

En 2004, un modèle idéal type de fonctionnement familial apparaît, tourné vers l'intérêt de l'enfant, valorisant certaines valeurs : l'équité au sein du couple, la responsabilité parentale, la coparentalité y compris dans la séparation, le maintien des liens, le partage de la vie quotidienne et de ses tracasseries... Ainsi peut-on lire : la circulaire demande « qu'une attention particulière soit portée à certaines situations et précise que l'action doit : aider et accompagner les familles en

conflit, en voie de séparation ou séparées, dans l'intérêt des enfants ; veiller à favoriser l'exercice équitable et responsable de la coparentalité, dans toutes les situations familiales : rôle et présence effective de chaque parent, incitation au partage de la charge quotidienne de l'enfant, actions d'information et de sensibilisation des parents sur les droits et les devoirs constitutifs de l'autorité parentale ; aider les familles à prendre en charge les situations concernant plus particulièrement les préadolescents et les adolescents, y compris les plus sérieuses, par exemple en amont de certaines procédures (judiciaires et disciplinaires)».

Les situations de séparation et de monoparentalité font donc bien partie des situations ciblées et il était logique que la CAF de L'AIN propose cette prestation. Pourtant cette proposition ne rencontre que peu d'écho. Les raisons en sont multiples, à la fois organisationnelles mais aussi conceptuelles :

-Organisationnelles car la planification des groupes de parole ne tient pas compte du contexte de vie des intéressées :

« Je n'ai pas utilisé les aides, je suis allée voir seulement une assistante sociale pour m'aider dans les démarches, elle m'a remis des documents en me disant qu'il y avait des groupes de parole mais il fallait attendre 15 jours à trois semaines et cela tombait en plus à la rentrée scolaire, donc du coup j'avais autre chose à faire. C'était le soir, cela voulait encore dire laisser mon fils à mes parents qui s'en occupent déjà pas mal, on culpabilise de les charger encore plus, donc on n'y va pas même si cela pourrait faire du bien » (Madame P.)

« Les groupes de parole... cela ne va pas avec le quotidien, on a déjà un emploi du temps suffisamment chargé ! »

-Conceptuelles car rien ne dit que le partage des mêmes difficultés soit une aide. Dans les groupes de parole, les parents sont conviés à participer à deux processus : celui du dévoilement de leur propre expérience et celui de la délibération publique avec les autres parents. Or aucun de ces deux mouvements n'est anodin et nombreux sont les parents qui refusent ce passage de l'intime au public :

« Moi je ne trouve pas cela aidant, on a besoin de se changer les idées pas de ressasser en groupe. Quand on arrive à se dire que ce n'est pas si grave on va bien, et quand on n'arrive pas à se le dire on n'a surtout pas envie de se pourrir la soirée en allant à un groupe. Et puis, quand on est en mono parentalité, on assume tout dont les déplacements de l'enfant au sport, à la musique,

partout où il veut aller, on n'a absolument pas le temps d'aller à des groupes.»

«Je ne trouve pas cela aidant, je n'ai pas envie de voir dans ces groupes le visage de ma propre souffrance. Par contre avoir des témoignages de personnes qui s'en sont sorties, cela pourrait être intéressant, ou bien des groupes de vacances de parents solos, pourquoi pas. Mais je ne souhaite pas voir les gens se prévaloir de leur propre souffrance et ne parler que d'eux-mêmes. Cela me gênerait, on est seule avec sa souffrance, on ne peut la partager.» (Madame V.)

«J'ai beaucoup de copines dans cette situation, une amie proche qui a le même passé et la même évolution, cela m'aide, c'est plus simple d'en parler entre amies qu'avec des inconnus, même si c'est fréquent on va vers les amies, on se sent moins jugée. » (Madame P.)

« Moi j'aide une maman qui a divorcé avec deux enfants, je l'aide à voir plus loin, à sortir de sa routine avec un petit Mac-Do, ciné., c'est plus sympa que les groupes de parole. Et puis, c'est aujourd'hui banale comme situation, les collègues sont solidaires, les autres parents aussi, on est plus à l'aise avec des gens que l'on connaît. »

Les propositions

Réalistes ou utopiques, les propositions ouvrent un champ de possibles. Elles peuvent être entendues à la lettre et produire des améliorations, créations immédiates, ou être reformulées en innovant mais en veillant à respecter la philosophie initiale de la proposition. Le premier temps fera apparaître les propositions émises par les interviewés, à charge pour le groupe d'observateurs de la CAF de matérialiser celles-ci par des propositions d'interventions.

Les propositions selon les interviewé-e-s

À la place des groupes de parole, des forums et un numéro vert

Les personnes en situation de monoparentalité vivent dans un temps compté, qui demande des réponses rapides, tout en protégeant l'intimité, d'où les propositions suivantes qui prennent également sens dans l'évolution de notre société à la fois individualiste et connectée :

« Pour en revenir à la CAF, il faut que les gens aient une réponse quand il se pose la question, pas par anticipation ou trop tard mais quand la question a un sens. Donc il faudrait un numéro vert où on laisse sa question et la CAF se donne 24H pour répondre, ou bien une ligne SOS car il y a trop un manque de réactivité et c'est trop compliqué. Par exemple, les bons-vacances, c'est trop compliqué... » (Madame M.)

« La CAF crée des besoins qui n'existent pas pour tous, on a trouvé de l'entraide sur les forums, c'est anonyme, alors que la CAF crée elle aussi un forum, c'est mieux, car on n'a pas besoin de contacts, d'être à tel endroit à telle heure, c'est mieux de pouvoir faire tout de chez soi. » (Madame P.) »

L'idée d'un site qui regroupe toutes les informations (rappelons que 47% des allocataires ont dit ne pas connaître tous les droits à leur disposition) et les droits sous forme de questions/réponses et d'un forum interactif ou d'une ligne SOS, a été fréquemment verbalisée par les interviewés. Signe d'une époque connectée où, rappelons-le, déjà 19,3% des allocataires disent aller chercher des informations sur les forums.

Que se vit-il sur ces forums auxquels les allocataires font allusion ? L'étude rapide de quelques forums comme « le forum des parents solos et familles monoparentales », « famille.solo » ; « mamanpourlavie » ; <https://www.journaldesfemmes.com> » donne des indications sur les thématiques qui questionnent les parents séparés et nous donne peut-être une nouvelle compréhension de la désertion des groupes de parole.

Sur les forums, on trouve des questions existentielles comme : « L'amour d'une mère est-il suffisant pour une enfance heureuse? » et des réponses teintées de compassion : « Il n'y a pas de " norme " pour rendre un enfant heureux, même juste avec un papa ou une maman ou juste des grands parents un enfant peut à mon avis être heureux. Le piège à éviter, le vase clos, le lien trop fusionnel... et puis savoir qu'évidemment à un moment donné ou à un autre un enfant peut souffrir d'un parent absent, violent ou autre, mais si il a autour de lui des personnes sur qui il peut s'appuyer, des personnes sur qui il peut compter, alors ce sera bien évidemment moins compliqué...Après attention, il faut rester vigilant, ma Nnette est suivie depuis 5ans bientôt, et parfois des souvenirs douloureux reviennent, elles les expriment mais j'évite de surenchérir, on passe à autre chose, elle a des amies, un sport qu'elle aime, elle rit, elle vit sa vie de presque ado tout simplement ...Fais-toi confiance. Ce qui ne tue pas rend plus fort, je vous aime mes princesses. »

Tout y est pour satisfaire le besoin : l'anonymat, la rapidité de la réponse, l'exemplarité, le conseil mais non le jugement, la compassion, les encouragements...

On y trouve aussi des techniques : « Pour les idées concrètes je crois beaucoup à la force des

rituels familiaux : le "poulet/frites" du samedi midi...Le chocolat chaud devant un dessin animé les jours de pluie...la chansonnette des coups de blues...ou n'importe quoi qui vous appartienne et soit un refuge commun. »

Et surtout, on y discute sans ménagement de l'Autre, de l'absent, des places distribuées, mais de tout cela derrière un écran, ce qui permet en un coup de clic de quitter la scène si l'échange devient difficile (ce qui n'est pas le cas dans un groupe de parole). On y trouve aussi des forums de pères, l'un des rares lieux où leur point de vue s'exprime.

Les dernières enquêtes sur Internet montrent que 82% des internautes français sont inscrits sur au moins un réseau social. Au quotidien, ils racontent plus ou moins leur vie, partagent les photos de ce qu'ils voient, ce qu'ils mangent, ce qu'ils font. La pratique est donc loin d'être marginale. Mieux qu'un groupe de parole, le forum peut donc constituer un soutien comme l'a montré Catherine Des Rivières-Pigeon⁴¹ pour un forum destiné à des parents d'enfants autistes. L'auteure note que ces forums sont des lieux de soutien et d'empowerment. Les conclusions sont intéressantes à retenir : « les forums de discussion en ligne révèlent que ceux-ci permettent aux individus qui les consultent d'obtenir de l'information sur les problèmes de santé, de discuter avec des personnes qui ont une expérience similaire à la leur, d'échanger de l'information et de partager des solutions et du soutien. En plus de pouvoir regrouper des personnes provenant de zones géographiques hétérogènes, ils sont accessibles à un plus grand bassin de personnes qui, en raison de difficultés psychologiques, physiques ou de distances géographiques, n'auraient jamais pu se rencontrer autrement. Plus qu'un simple avantage, Internet peut même devenir une condition nécessaire afin de rejoindre certaines personnes. Les forums de discussion offrent également la possibilité de discuter et d'intervenir sur des sujets « sensibles » tout en gardant l'anonymat, facilitant ainsi l'acte de se livrer et de faire des confidences (AmichaiHamburger et al., 2008).

Enfin, les échanges ayant cours dans les forums de discussion sont accessibles en tout temps, 24 heures sur 24, et peuvent être consultés en différé (Barak et al. 2008; King et Moreggi, 1998; Plantin et Daneback, 2009). »

Optimistes, les chercheurs voient en ces pratiques l'avenir de demain : « Les actions telles qu'écrire, exprimer ses émotions, interagir avec autrui et chercher de l'information seraient porteuses d'empowerment, favorisées en cela par le powerful online disinhibition effect (Amichai-Hamburger et al., 2008; Barak et al., 2008).

⁴¹ des Rivières-Pigeon, C., Courcy, I. & Poirier, N. (2012). Contenu et utilité d'un forum de discussion sur Internet destiné aux parents d'enfants autistes. *Enfances, Familles, Générations*, (17), 119–137. doi:10.7202/1013418ar

Ces forums pourraient renforcer la capacité d'agir de ces personnes participantes non seulement par l'acquisition de nouvelles habiletés et de l'accroissement du sentiment d'auto-efficacité qui en découle, mais aussi par la création de nouvelles communautés d'intérêts qui peuvent se mobiliser (Amichai-Hamburger et al., 2008; Katz et Rice, 2002). La participation à des groupes de discussion ou d'entraide en ligne pourrait ainsi conduire à un plus grand engagement social (Quan-Haase et al., 2002), visant par exemple la modification de certaines politiques ou pratiques institutionnelles en matière de santé. »

Ces forums seront-ils demain une piste proposée par la CAF ? C'est l'une des propositions des allocataires.

Une autre proposition plus marginale a été proposée : le parrainage. Si le groupe de parole ne séduit pas, le tutorat ou parrainage est évoqué : « *Dans un groupe, j'aurai l'impression d'être rabaissée de parler de ma vie, mais je trouve qu'avoir une personne qui s'en est sortie, qui nous permettrait de nous identifier, de voir une issue, cela serait mieux, un peu comme dans les groupes d'anciens alcooliques. Je n'ai pas envie d'aller parler de ma vie dans un collectif par contre.* » (Madame D.)

Enfin, les quelques témoins qui ont fait appel à des thérapeutes de couple ont noté que « *l'aide a été pertinente, non pour rester ensemble mais pour se séparer en se faisant le moins de mal possible. Apprendre à se séparer en bons termes pour pouvoir continuer* » (Madame V.)

Une demande d'empowerment communautaire

Dans le même ordre d'idées, bon nombre de propositions des allocataires se situent du côté d'un renforcement de l'empowerment par la mise à disposition de moyens d'émancipation. Le premier moyen d'émancipation, c'est l'accès aux transports qui permet de postuler à des emplois. Nombreux sont les interviewés à avoir évoqué le prêt voiture ou « une aide à la motorisation des femmes » voire proposé des « bons d'essence pour l'aide au travail » ou « une carte de bus gratuite pendant un an »

La culture de la consommation communautaire fait des émules et certains interviewés ont proposé des pratiques de consommation solidaire : « que la Caf crée ou fasse une liste des garages solidaires avec un parc de voitures de dépannage pour les parents qui recherchent un emploi. »

Idem pour les vêtements pour les enfants : « un magasin de vêtements solidaires » ou « une épicerie solidaire ». Sans que la Caf soit porteuse du projet, l'idée est qu'elle dresse la liste sur un

site de toutes les adresses et astuces susceptibles d'aider les allocataires séparés.

Des demandes plus classiques d'élargissement de l'aide financière

C'est au début de la séparation que les besoins sont les plus criants aussi de nombreux allocataires souhaitent :

- Renforcer l'accompagnement financier des premiers mois - Renforcer le juridique avec l'aide gratuite

- Financer des séances avec le psychologue :

« Je parlerai déjà des psychologues, ça serait bien que dans le cadre de la mono parentalité, on ait droit à un remboursement, soit en partie, soit une aide ou quelque chose, parce que moi j'ai besoin d'un psy, mon fils a besoin d'un psy, le papa de mon fils a besoin d'un psy, je ne suis pas la seule, mais je pense que dans beaucoup de familles, les enfants ça les perturbe. Beaucoup d'enfants ont peut-être besoin d'un suivi, beaucoup de mamans, de papas. Me concernant, je me freine à aller voir un psy parce que financièrement, je ne peux pas, parce que ce n'est pas pris en charge, pas du tout remboursé, même pas une petite partie. Voilà, je pense que pour ça, il y aurait besoin d'aide financière ou même des professionnels exprès pour ça. C'est surtout le suivi psychologique, l'aide pour se reconstruire, qui est important et qu'il faut améliorer ce point-là, parce que c'est dommage que financièrement ça bloque de se soigner parce que ça coûte trop cher. Sur internet, j'avais trouvé beaucoup de choses donc voilà.» (Madame E.) »

Le financier est le moteur premier de la réorganisation, aussi cette dimension reste-t-elle très présente dans les discours, y compris pour la prise en charge des loisirs des enfants : *« On m'envoie tous les ans des propositions de loisirs mais quand je renvoie le papier je ne rentre pas dans le cadre parce que ma fille fait de la danse, c'est 50 euros, mais ce n'est pas référencé à la CAF. »*

La demande est aussi très explicite pour la garde des enfants : *« Il faudrait des aides pour payer du babysitting par exemple. On nous dit d'avoir une vie personnelle mais on n'a aucune aide pour financer cela. »* ; Voire *« des assistantes maternelles dédiées pour la période de transition, le moment du déménagement, on ne sait pas comment gérer les enfants pendant le temps des démarches. »* ; Enfin *« plus de crèches avec des horaires atypiques pour les femmes qui par exemple font les ménages dans les bureaux. »*

Enfin, les personnes contestent la rapidité de la réduction des appuis lorsqu'un travail est retrouvé : *« Dès qu'on trouve du travail, on perd des droits, cela n'aide pas mentalement, il faudrait une période de trois à six mois pour stabiliser la situation. »*

Des demandes concernant le logement ou le matériel

Le logement reste un point épineux lors de la séparation. Si l'aide existe déjà, certains témoins pensent qu'elle est trop faible et doit être élargie : *« j'ai eu l'aide au déménagement seulement parce que j'avais un bébé mais il faut l'élargir à tous et comprendre dedans la camionnette »*

À défaut de changer de logement, changer la vie :

« Moi, personnellement, c'est peut-être "con" mais ça aurait été des rafraîchissements, tout le monde n'a pas les moyens de déménager... Tiens, il est parti, je vais faire un changement total dans ma vie, je vais changer les couleurs des coussins, des rideaux, des choses comme ça, petit à petit, ça aurait été plus une aide de rafraîchissement... Il faut embellir mais on ne peut pas embellir quelque chose qui est cassé ou vieux. Ce ne serait pas mal pour les gens. Ce n'est pas payer à notre place mais c'est pour nous aider à changer de couleurs et la somme serait restituée un peu tous les mois. »

Des catégories comptables à revoir

Les catégories d'âge et le nombre d'enfants à charge, éléments pris en compte pour le calcul des aides, ont été régulièrement mis en cause par les interviewés. Les aides sont en effet annulées au fur et à mesure du grandissement des enfants, or bon nombre de parents interviewés notent que les *« études supérieures coutent chères, et le peu d'argent gagné par les jeunes pour payer les frais amènent une diminution de l'aide, résultat on est encore plus pauvres. »*

Les modifications enregistrées par notre société dans l'autonomisation différée des jeunes n'ont pas été prises en compte dans le calcul des aides, ce qui explique que cette dimension soit très présente dans les récriminations des allocataires. Les allocataires se plaignent des *« simulations qu'il faut faire mais sans rien y comprendre. On a l'impression qu'il faut être très dépendant pour avoir de l'aide, on est toujours trop riche ou pas assez pauvre, il faut vraiment être très dans le besoin pour avoir un tutorat. Moi ce que je propose à la CAF c'est de mieux prendre en compte les gens qui ont des revenus moyens. Je voudrais que la CAF fasse la liste de ce à quoi on a droit avec des revenus moyens et qu'elle nous propose de l'aide pour monter le dossier. Je ne suis pas une*

case mais une personne, je voudrais qu'ils arrêtent avec leurs questions alambiquées pour comprendre qu'au bout d'un quart d'heure de réponses, je n'ai droit à rien ! Qu'ils nous proposent un rendez-vous en fonction de ce qu'ils savent déjà de notre situation. Par exemple, mon fils va avoir 20 ans, ils le savent, qu'ils me proposent un rendez-vous pour m'aider ; La Caf a un devoir de nous aider pour pas qu'on s'enterre et qu'on garde la tête hors de l'eau. Il faut proposer plus d'assistance pour ne pas arriver ensuite à l'assistanat » (Madame D.)

Un public Caf hétérogène

La remarque de Madame D. est-elle pertinente sur la difficulté de prendre en charge les personnes à revenus moyens ? Cette réflexion ouvre une réflexion possible pour la CAF entre « aider et assister », entre l'assistance et l'assistanat, entre les besoins des différents publics. Il faut noter que les critiques émanent plus volontiers en effet des personnes insérées, à revenus moyens, fragiles mais refusant d'être considérées comme demandeurs et assistés. Ce public s'appuie sur un réseau familial et amical, utilise Internet, les forums, et attend de la Caf principalement une information renforcée et claire sur les droits. Ce public protège son intimité, refuse l'amalgame avec les populations dites en difficulté, craint la stigmatisation, banalise l'expérience de la séparation qui ne doit en rien les distinguer des autres parents. Certains parents témoins disent n'avoir utilisé aucune prestation liée à la monoparentalité et que se « *rapprocher des institutions est parfois trop compliqué compte tenu de la topographie du département et que le social ne fait pas partie de leur environnement.* » (Madame V.). Par contre, ce public s'est dit « *ravi par la démarche du questionnaire qui partait ainsi de la singularité, c'est génial de ne pas penser pour l'autre* » (Madame V.)

La satisfaction est par contre plus nette pour les personnes qui ont vécu des situations périlleuses et qui nomment plus volontiers des besoins d'aides relationnelles, matérielles. Ce public est en équilibre instable, possiblement en bascule, souvent en difficulté sur tous les registres, dont celui de l'emploi, mais aussi dans le domaine médical. Citons l'exemple de cette jeune femme dont la grossesse enclenche immédiatement la rupture et une monoparentalité totale. Les aides proposées et obtenues ont été adaptées aux besoins et ont sans doute évité une marginalisation possible : « *j'étais sur Bordeaux, je ne travaillais pas pour différentes raisons, dont le fait que je faisais du basket à un très haut niveau. Je suis tombée enceinte de l'entraîneur et je m'en suis rendu compte au moment de passer une radio pour une hernie du genou et finalement cela s'est très mal passé puisque mon conjoint a dit que j'étais un cas social, que je l'avais fait exprès, que je*

l'avais piégé, que c'était que pour son pognon... Du coup je suis rentrée sur Bourg près de ma famille, j'avais décidé de garder l'enfant en pensant qu'il allait réagir et revenir. J'ai fait appel à une assistante sociale, je n'avais pas droit au chômage, j'ai touché le RSA. J'avais commencé un CAP esthétique, mais j'étais étudiante, j'avais un crédit bancaire, une horreur, pas de moyens... Si l'assistante sociale ne m'avait pas aidée pour toutes les démarches, j'étais à la rue ! Je me suis retrouvée dans un logement social avec mon petit, j'ai eu le logement quinze jours après la naissance, mes parents m'ont accueillie dans l'intervalle. J'ai eu un très bon accompagnement de la CAF mais du père je ne veux plus rien de lui, il n'a pas reconnu son fils... j'ai la pension alimentaire de l'Etat. Ses parents ont réagi pareillement, ils ont dit que je voulais briser la carrière de leur fils, qu'ils ne voulaient jamais entendre parler de moi. » (Madame D.)

Sur le plan du devenir psychologique de l'enfant, Madame D. s'est également projetée dans le futur en cherchant des conseils auprès d'une psychologue, pour ne pas dit-elle « transmettre à mon enfant de la haine, il n'est pas responsable de ce qui est arrivé, et je pense que je lui expliquerai tout calmement, voire avec une aide si besoin est. »

Ces situations critiques, urgentes, enclenchent des réponses sociales adaptées et bénéficient aux situations de monoparentalité les plus fragiles. Et sans doute est-il plus facile pour les professionnels de se positionner dans ce champ d'une demande qui est explicite.

Notons également la satisfaction d'un père, qui après avoir été longtemps suspecté de tous les maux et avoir retrouvé une légitimité validée par le judiciaire, va bénéficier ensuite d'une aide efficace de la CAF. Tout se passe comme si la rapidité venait compenser le préjudice subi et l'injustice de la situation :

« Je suis en situation de divorce en fin de compte depuis 2012, madame est partie sur mensonge, violence conjugale, après j'ai eu le droit à l'attouchement sexuel sur les enfants, j'ai eu droit à la pédophilie, j'ai eu droit à tout ce que l'on peut imaginer possible, imaginable [...] Quand j'ai fait mes démarches au niveau de la CAF, on m'a convoqué, j'ai pris un rendez-vous parce qu'on m'a dit : vous mentez, votre femme dit que c'est elle qui a les enfants [...] vivre avec deux enfants et 1600 euros par mois, c'est très compliqué. Donc c'est pour ça qu'à la CAF de l'Ain, j'en suis très content parce qu'on m'a dit tout de suite vous pouvez demander ça, vous pouvez avoir ça, vous pouvez avoir telle aide, vous pouvez faire telle démarche et chaque fois que j'ai fait une démarche c'était traité dans les quinze jours. Donc au niveau de la CAF de l'Ain, ils étaient très réticents au début parce que forcément j'étais le menteur, c'était Madame qui avait la garde, et dès l'instant où j'ai

montré les papiers, j'ai montré ma bonne fois entre guillemets, je trouve que par rapport à la justice et par rapport à tout le reste, ça été très très vite. Au niveau de la CAF, ça a été très vite pour prendre en considération que le problème, il est là, ce n'est pas Madame qui a des problèmes, c'est Monsieur qui a des problèmes. Je me suis déplacé la première fois avec les dossiers et la dame est restée, je l'ai vu, comme deux ronds de flancs quand elle a vu les papiers et derrière ça s'est très très vite enchainé, je n'ai jamais eu besoin de me re-déplacer, dès l'instant ou je faisais une demande, c'était traité très très vite et c'est vrai que là c'est agréable. » (Monsieur L.)

Par contre, même ce public très satisfait des prestations peut dénoncer ce qui est supprimé dès lors que la situation s'améliore comme :

-« la suppression de l'aide-ménagère dès qu'on sort du RSA, on nous pousse presque à rester au RSA puisque finalement on galère davantage quand on reprend le travail. On aimerait au moins garder les mêmes droits jusqu'aux trois ans du petit. Je fatigue plus depuis que je travaille puisque je n'ai plus d'aide. Ce que j'attendrai de la Caf, c'est un maintien de la TISF pour pouvoir souffler et m'occuper un peu de moi. Être 24H sur 24 avec son fils, on s'étouffe, ce n'est pas bon. »

-« Le fait qu'on demande à un nouveau conjoint, qui n'est pas le père d'assumer la prise en charge de l'enfant. J'ai retrouvé quelqu'un mais on n'habite pas ensemble parce qu'on m'enlèvera la pension alimentaire de l'Etat. C'est l'une des failles du système parce qu'il n'aurait pas les droits d'un père mais il aurait les devoirs financiers d'assumer un enfant qui n'est pas son fils, c'est un peu incompréhensible. C'est dommage parce que cela met les gens dans l'illégalité et la fraude. Cela nous empêche d'avancer. »

Les propositions faites partent d'un vécu, de constats, il reste à les matérialiser par le groupe recherche CAF. Les personnes interviewées n'ont à aucun moment parlé de stigmatisation, tant du point de vue global que du point de vue des instances d'interventions. La seule interrogation nommée concerne plutôt « *la sexualité des personnes en situation de monoparentalité, on voit bien que cela questionne. Une femme fait tout, y compris ce que faisait l'homme, donc certains se demandent ce que devient la partie féminine. Et puis les relations avec d'autres couples sont plus difficiles car on est un peu la personne en plus, cela limite le côté social, il y a un effet non équilibré, on est l'élément rapporté, instable, c'est compliqué dans les sorties ou les diners. »* (Madame V.)

La question de la stigmatisation est à conserver en mémoire car il ne faudrait pas que les propositions faites singularisent de nouveau les situations de monoparentalité.

CHAPITRE 4 : PROPOSITIONS DE L'OBSERVATOIRE DE LA PARENTALITE

Les membres de l'observatoire de la parentalité se sont appuyés sur la première partie de la recherche et l'exploitation des résultats, les entretiens, des recherches comparatives mais aussi la connaissance des publics qu'ils accompagnent afin d'élaborer 9 propositions de fiche actions.



1. Sensibilisation et formation et des professionnels

Objectifs	Formation et acculturation des professionnels du département de l'Ain sur l'évolution des familles, la gestion des conflits dans les séparations et les conditions favorisant le maintien des liens.
Bénéficiaires	Professionnels du département de la petite enfance, enfance, jeunesse, famille. Professionnel de santé, action sociale et médico-sociale.
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	Travailleurs sociaux de la Caf, DDCS (conseil conjugal, délégué droits des femmes) CD01, PMI et protection de l'Enfance CIDFF : accès aux droits, Associations de médiation familiales : CIDFF, EPE, CARIC TGI (Jaf) ADSEA01 (Sauvegarde de l'Enfance) et CARIC (Espace rencontre et investigation) AVEMA, association d'aide aux victimes CHRS TISF des associations d'aide à domicile, CDAD (Conseil Départemental d'Accès aux Droits)
Localisation	L'ensemble du département
Intervenants pour la conduite de l'action	Partenaires institutionnels du SDAESF Conférenciers, Sociologues Formateurs (à intégrer dans le programme de formation Sdaesf)
Démarches à mettre en œuvre	Formation à l'intention des professionnels sur l'évolution des familles, la monoparentalité et le maintien des liens, la place des pères, séparation et origine culturelle. Exploitation de la recherche action : organisation d'une conférence avec C. Sellenet pour présenter les résultats avec possible table ronde pour échanges, réflexion et témoignages. Mise à disposition d'un fond documentaire départemental parentalité traitant des questions relatives à la séparation. Mise en valeur des ressources de la bibliothèque du CPA, de l'IREIS et de l'ADEA. Mise en valeur des ressources utiles pour accompagner les parents en situation de séparation des sites : https://mon-enfant.fr/je-suis-un-professionnel https://www.sdaesf01.fr/ https://www.pension-alimentaire.caf.fr/
Moyens nécessaires (matériel et financier)	Financement de conférence « séparation et maintien des liens », Financement des espaces ressources documentaires
Evaluation et indicateurs de réussite	Taux de participation aux différentes actions. Evaluation de la qualité des apports par les participants, Mesure de l'évolution des pratiques (à long terme)



2. Centraliser l'information relative aux ressources et aux réseaux mobilisables sur le Département

Objectifs	Permettre aux parents qui se séparent d'obtenir rapidement des réponses aux besoins primaires de leur famille (se loger, se nourrir, se vêtir) Rendre plus accessibles les informations relatives à la séparation et aux démarches à effectuer,
Bénéficiaires	Les familles en situation de séparation Les professionnels en lien avec ces familles
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	Caf de l'Ain : service SRU, Accompagnement des familles, accompagnement des Territoire, ASF, communication DGAS, MSA, DDCS CIDDF, AVEMA, CARIC, Jafs, associations caritatives (épicerie solidaire, tremplin, secours catholique, secours populaire, la banque alimentaire), CCAS ville (Bourg, Oyonnax, Ambérieu, St Genis Pouilly...), Office HLM (Dynacité, Semcoda,...)
Champ de l'action	Couverture départementale avec approche territoriale (4 territoires)
Intervenants pour la conduite de l'action	Les services de la Caf (TSx de territoire, informatique, comm, presta,...) en partenariat avec les autres services institutionnels
Démarches à mettre en œuvre	Référencement des offres, services et structures mobilisables dans le cadre d'une séparation pour alimenter deux types d'outils d'information : - choix un ou plusieurs sites pour centraliser toutes les informations relatives à la séparation : ARIPA, caf.fr, mon enfant .fr - création/édition d'une plaquette d'information relative aux ressources et aux réseaux mobilisables sur le département
Moyens nécessaires (matériel et financier)	Financement de la plaquette d'information, du référencement des offres et de la mise à jour des sites.
Evaluation et indicateurs de réussite	Taux de consultation, nombre de plaquettes diffusées.



3. Service de passage de bras

Introduction	Le « passage de bras » est un espace permettant de sécuriser le moment où l'enfant passe d'un parent à l'autre dans une situation relationnelle parentale difficile. Un tiers professionnel fait le lien entre les parents et transmet les informations utiles concernant l'enfant.
Objectifs	Faciliter la remise de l'enfant au parent dans le cadre d'une résidence alternée ou d'un droit d'hébergement dans les situations conflictuelles Chercher à apaiser le conflit et à renouer le dialogue. Permettre l'échange d'informations relative à l'enfant .
Bénéficiaires	Parents séparés, enfant(s)
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	Justice (JAF), associations de médiation, Domaine protection de l'Enfance, DDSC
Champ de l'action	En dehors des situations relevant d'une décision de justice prise par le Jaf ou le juge des enfants
Intervenants pour la conduite de l'action	Une équipe de professionnels formée : médiatrice familiale, psychologue, éducatrice spécialisée...
Démarches à mettre en œuvre	Les 2 parents s'engagent dans un protocole limité dans le temps, défini et accepté pour assurer le « passage » de l'enfant. Les conditions de l'intervention sont définies précisément.
Moyens nécessaires (matériel et financier)	Un porteur de projet, un local, des financements.
Evaluation et indicateurs de réussite	Nombre de passage de bras, satisfaction des utilisateurs et évolution de la relation parentale.



4. Plans parentaux

introduction	<p>Les plans parentaux, ont pour objet « les arrangements que les parents peuvent prendre en vue d'élever leurs enfants après une séparation ou un divorce, entre autres des arrangements sur l'endroit où les enfants vivront, l'école qu'ils fréquenteront, leur éducation religieuse, leurs soins médicaux, leurs activités parascolaires, etc. ».</p> <p>Un plan parental est un document écrit.</p> <p>https://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/parent/fdp-mp/p1.html</p>
Objectifs	<p>Favoriser la construction d'accord entre parents afin d'aménager durablement et sur tous les sujets du quotidien les relations parentales</p> <p>Etre attentif à la situation des enfants et à leur intérêt dans l'élaboration de l'accord</p> <p>Apaiser les conflits, élargir les possibles, favoriser les conditions de la communication malgré la séparation</p>
Bénéficiaires	<p>Famille en situation de séparation</p> <p>Familles séparées</p>
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	<p>Associations de médiations familiales, juges des affaires familiales, ordre des avocats, Sauvegarde de l'Enfance, Département (DGAS)</p>
Champ de l'action	<p>Département de l'Ain</p>
Intervenants pour la conduite de l'action	<p>Associations de médiations familiales, travailleurs sociaux Caf de l'Ain, travailleurs sociaux du département</p>
Démarches à mettre en œuvre	<p>Les plans de coparentalité » sont élaborés par les parents sur la base d'une trame (c'est-à-dire d'un modèle à compléter par les parents qui liste les questions à se poser). Cette trame ne comprend pas de réponses toutes faites, mais elle invite les parents à anticiper les possibles difficultés et les laissent libres des réponses à y apporter. Cette trame pourrait être construite par des professionnels, en particulier des JAF et des médiatrices familiales, sur la base de leur expérience et de leur connaissance des difficultés le plus souvent rencontrées par les parents séparés dans l'exercice concret de la coparentalité. Chaque parent détient un exemplaire du plan parental.</p>
Moyens nécessaires (matériel et financier)	<p>Locaux pouvant accueillir le public et mise à disposition de personnel par les partenaires pour l'élaboration de plans parentaux.</p> <p>Financement de cette activité pour les postes de médiateurs familiaux.</p>
Evaluation et indicateurs de réussite	<p>Nombre de recours aux professionnels pour l'élaboration de plans parentaux, nombre de plan parentaux.</p>

Objectifs	<p>Formation et acculturation des professionnels et des parents du département de l'Ain sur l'évolution des familles, la séparation, la gestion des conflits et le maintien des liens</p>
------------------	---



5. Développer les actions parentalité à l'intention des pères

Introduction	La place du père est une place qui doit se construire. La paternité devient un acte d'engagement, conscient et volontairement choisi. Tous les travaux de ces dernières décennies soulignent l'importance du père dans la construction de l'enfant et l'importance d'une implication précoce du père dans la dyade mère/enfant. La relation père/enfant doit être soutenue dans sa construction dans une société qui admet trop facilement l'absence des pères alors que des mères « refusent de se laisser déposséder d'une fonction qui n'est pas seulement ressentie comme une charge mais un accomplissement personnel.
Objectifs	Favoriser le lien père enfant dès le plus jeune âge afin d'ancrer les liens
Bénéficiaires	Père (et enfant) Indirectement mères
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	Les possibles porteurs de projet d'action parentalité à l'attention des pères
Champ de l'action	Favoriser le développement d'actions et de propositions à l'intention des pères sur le département
Intervenants pour la conduite de l'action	Développer la présence masculine dans l'animation des actions.
Démarches à mettre en œuvre	Rédaction d'appels à projet parentalité incitant le développement d'actions à l'intention des pères ou portés par les pères Temps de formation des porteurs de projet sur la place du père et son importance dans la relation parents enfants Développement d'actions à des horaires facilitant la disponibilité des pères et ne nécessitant pas un engagement dans la durée. Développement d'actions favorisant la présence des pères et leur valorisation en s'appuyant sur les compétences qu'ils ont pu développer.
Moyens nécessaires (matériel et financier)	Construction d'appels à projet parentalité incitant le développement d'actions à l'intention des pères ou portés par les pères. Temps de formation et de réflexion des porteurs de projet sur la place du père et les moyens de les associer : horaires, outils, thématiques.
Evaluation et indicateurs de réussite	Nombre de pères dans les actions Evolution des pratiques et des représentations des professionnels sur la place des pères dans les actions.



6. Maison des Familles et de la Parentalité

Objectifs	<p>Rendre visible et accessible l'offre existante permettant de soutenir la parentalité sur un territoire,</p> <p>Proposer un lieu ressource pour les familles et les professionnels,</p> <p>Favoriser le développement du lien social et solidaire,</p> <p>Renforcer les compétences psychosociales : valoriser, soutenir l'estime de soi</p> <p>Renforcer les compétences pratiques et l'exercice de la parentalité.</p>
Bénéficiaires	Familles, enfants
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	<p>Ville, Communautés de Communes,</p> <p>Institutions et organismes : Caf, Conseil Départemental, ARS, Education nationale, DDSC, CPA et Udaf</p> <p>Associations : UNAFAM, CIDFF, Sauvegarde de L'Enfance de l'Ain, ADESSA, EPE, Epicerie Solidaire, ludothèque, Laep, associations d'aide à domicile...</p> <p>Autres : théâtre, MJC, bailleurs sociaux...</p>
Champ de l'action	Implantation à définir sur un territoire
Intervenants pour la conduite de l'action	CCAS, service jeunesse, petite enfance, Centres sociaux, Travailleurs sociaux Caf et du Département, éducateurs ADSEA
Démarches à mettre en œuvre	<p>Modalités (lieu ressources – lieu de vie) :</p> <p>Mettre à disposition des locaux pour des permanences de professionnels : accès aux droits (Caf, CIDFF, avocat, conseillère conjugale, Maison des Ados, permanence PMI, associations de médiation), écrivain public, apprentissage du français</p> <p>Développement d'actions parentalité : groupe de parole dont groupe pour les pères, activités parents-enfants (création, bricolage, couture...)</p> <p>Organisation de Conférence : petite enfance, ados, séparation, place des pères</p> <p>Appartement équipé comme un logement pour la conduite d'activités et l'exercice pratique de la parentalité pour des temps avec les familles, visites médiatisées ou protégés (TISF, éducateurs).</p>
Moyens nécessaires (matériel et financier)	<p>Locaux pouvant accueillir le public et des permanences de professionnels</p> <p>Budget et ou mise à disposition permettant la présence d'un coordinateur / animateur + secrétariat accueil.</p> <p>Local : mise à disposition bailleur social ou local Caf / Ville</p> <p>Mise à disposition de personnel par les partenaires pour tenir des permanences et conduire des actions.</p> <p>Financement des actions sur projet : ARS, Caf REAAP, Politique de la ville...</p>
Evaluation et indicateurs de réussite	Fréquentation, nombre d'acteurs impliqués dans le projet, questionnaire de satisfaction famille et professionnels.



7. Créer un réseau de professionnels et de parents mobilisés localement sur le soutien, l'émergence de solidarité auprès des familles monoparentales

Objectifs	Soutenir les familles monoparentales de manière réactive et en apportant des solutions de proximité : soutien moral et aide matérielle..
Bénéficiaires	Familles monoparentales
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	Les acteurs sociaux d'un territoire, les associations, les parents en situation de monoparentalité.
Champ de l'action	
Intervenants pour la conduite de l'action	Les acteurs sociaux d'un territoire et les associations
Démarches à mettre en œuvre	<p>Mobilisation et coordination d'un réseau de professionnels et de parents d'un territoire.</p> <p>Prérequis : créer les conditions afin que les acteurs sociaux et les associations puissent se rencontrer et se connaissent sur un territoire (forums, réunion acteurs sociaux d'un bassin, rencontre de l'accès aux droits)</p> <p>Diffuser au réseau les présentations des structures, et géolocaliser les actions.</p> <p>Matinées rencontre itinérantes sur les territoires, afin de faciliter l'interconnaissance des professionnels et l'intervention sociale de réseau.</p> <p>Solliciter des personnes ayant vécu des situations de séparation afin qu'elles partagent leur expérience. Les formes sont à définir : invitation lors de table ronde et conférence, sur les temps d'information institutionnels.</p> <p>Soutenir la création de réseau de solidarité de parents.</p> <p>Mise en place de réponses sous forme numérique de type blog, forum.</p>
Moyens nécessaires (matériel et financier)	mise à disposition de locaux pour les professionnels et les parents, soutien financier permettant l'expérimentation d'actions, aide financière au démarrage.
Indicateurs de réussite	Nombre de parents inscrits dans des réseaux et de professionnels mobilisés.



8. Aide au répit et soutien à la reprise d'activité pour les familles monoparentales

Objectifs	Permettre au parent en situation de séparation qui a la charge continue d'un ou plusieurs enfants de s'octroyer du temps pour prendre soin de lui-même, et/ou reprendre une activité professionnelle.
Bénéficiaires	Familles monoparentales dans les situations d'absence de résidence alternée
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	Caf / département / DDCS
Champ de l'action	Département
Intervenants pour la conduite de l'action	Structure d'accueil petite enfance, Association d'aide à domicile
Démarches à mettre en œuvre	Deux propositions à l'intention du parent : Création d'un motif d'intervention qualifié de « répit » au titre de l'aide à domicile aux familles en situation de monoparentalité, avec la possibilité de bénéficier de 50 heures d'intervention (enfants de 0 ans à 11 ans). Offrir la possibilité de prise en charge d'une partie des frais garde d'enfants de 0 à 6 ans pour les familles monoparentales ayant signé un contrat d'engagement dans le cadre du RSA, et devant mobiliser rapidement le service d'une assistante maternelle lors d'une entrée en formation ou d'une reprise d'activité en démarche d'insertion.
Moyens nécessaires (matériel et financier)	Financement d'un volume d'heures d'intervention professionnelle.
Evaluation et indicateurs de réussite	Nombre de familles bénéficiaires et volume d'heures d'intervention au titre du répit et montant des financements octroyés au titre de du soutien à la reprise d'activité.



9. Mettre en place un soutien psychologique pour les parents en situation de séparation et leurs enfants, en partenariat avec l'ARS

Objectifs	Soutenir psychologiquement le parent et l'enfant en situation de séparation : mieux être du parent et de l'enfant, soutien de la confiance et de l'estime de soi.
Bénéficiaires	Parent et/ou enfant
Personnes ressources/ à mobiliser pour travailler sur le projet	ARS CPAM DGAS domaine PMI Caf de l'Ain Un éventuel porteur du projet du dispositif
Champ de l'action	Couverture départementale ou expérimentation
Intervenants pour la conduite de l'action	Psychologues libéraux
Démarches à mettre en œuvre	Etablir les conditions de demande de prise en charge, de durée et d'accord en s'inspirant du projet « prise en charge expérimentale des thérapies non médicamenteuses » qui a été conduit dans les Bouche Du Rhône, Haute Garonne et Morbihan. http://www.psychologues-psychologie.net/attachments/article/471/AssuranceMaladie-Guide-pour-psycho-Remboursement-actes.pdf
Moyens nécessaires (matériel et financier)	Proposition de solliciter l'Agence Régionale de Santé pour la mise en œuvre d'une expérimentation dans l'Ain sur les situations de séparation.
Evaluation et indicateurs de réussite	Nombre de familles bénéficiaires : parents et enfants Mesure de l'effet de la réponse proposée sur le bien-être des enfants et des parents.

Les partenaires du Schéma Départemental des Actions Educatives (SDAESF 01) vont se pencher sur ces propositions qui émanent de l'étude afin que les plus pertinentes se concrétisent

Si vous souhaitez plus de précisions sur cette étude ou si vous êtes un professionnel du département de l'Ain et que vous souhaitez participer aux prochains travaux de l'observatoire vous pouvez prendre contact avec :

Observatoire de la parentalité

Service Accompagnement des Territoires

Caf de l'Ain,

4, rue Aristide Briand

TSA 30333

01 001 BOURG EN BRESSE

Mail : parentalite.cafboug-en-b@caf.cnafmail.fr



© Freepik

Annexe 1 : liste des observateurs ayant participé aux travaux

- Mme Barbara JANAUDY (service jeunesse famille– Communauté de communes Rive de l'Ain Pays de Cerdon)
- Mme Carmen PEIREIRA (RAM Treffort – CA3B)
- Mme Céline RUDE (Structure petite enfance – Ville de Bourg-En-Bresse)
- Mme Claire DODARD (service accompagnement des familles – Caf de l'Ain)
- M. David BOUILLARD (Chargé de Mission Parentalité et Animation de réseau)
- Mme Elisabeth FEILLENS (Laep Jeunes Pousses)
- Mme Elisabeth FERRET (Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ain)
- Mme Hélène SOUDY DAGUIER (service jeunesse – Communauté de communes Rive de l'Ain Pays de Cerdon)
- M. Jean François GRENIER (Prado)
- M. Jean Pierre GIRARD (UDAF 01)
- Mme Katia DESCHAMPS (CHRS la Canopée – ADSEA)
- Mme Laure FRASCOTTI (Centre Social des Vennes)
- Mme Naïma LAHOUIRI (Fédération ADMR de l'Ain)
- Mme Noëlle SANTUCCI (chargée d'études à la Caf de l'Ain)
- Mme Odile LEONARDI (Laep Jeunes Pousses)
- Mme Séverine ROBIN (Structure petite enfance – Ville de Bourg-En-Bresse)
- Mme Stéphanie MENEGAUX (DRE – Ville de Bourg-En-Bresse)
- Mme Sylvie TRIPOZ (Association Couples et Familles-Ain)
- Mme Véronique FORISSIER (Fédération ADMR de l'Ain)
- M. Yann PIERNE (Service social en faveur des élèves – EN)
- Mme Zohra ZAHIR (CHRS la Canopée – ADSEA)
- Mme Zouina MONZILLARD (Chargé de mission Parentalité et Animation de réseau Caf de l'Ain)

Nous remercions les 1540 allocataires de Caf de l'Ain qui ont répondu à l'enquête en ligne ainsi que les personnes en situation de monoparentalité qui ont accepté d'être entendu en entretien.

Annexe 2 : questionnaire

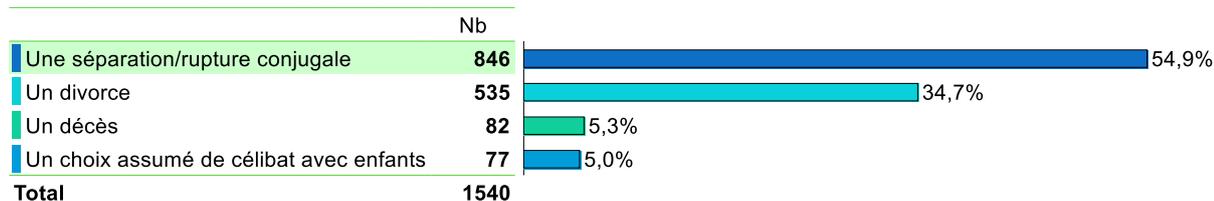
ENQUETE MONOPARENTALITE : PRESENTATION DES RESULTATS A PLAT (décembre 2016) : 1540 allocataires répondants

Votre situation suite à votre veuvage ou lors de la séparation du père/mère de vos enfants

2. Votre situation de séparation de père/mère vivant seul avec vos enfants est liée à :

Taux de réponse : 100,0%

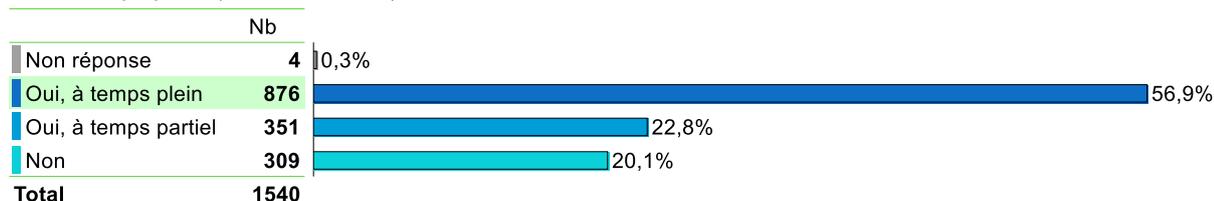
'Une séparation/rupture conjugale' (846 observations)



3. Avant votre séparation ou veuvage, occupiez-vous un emploi ?

Taux de réponse : 99,7%

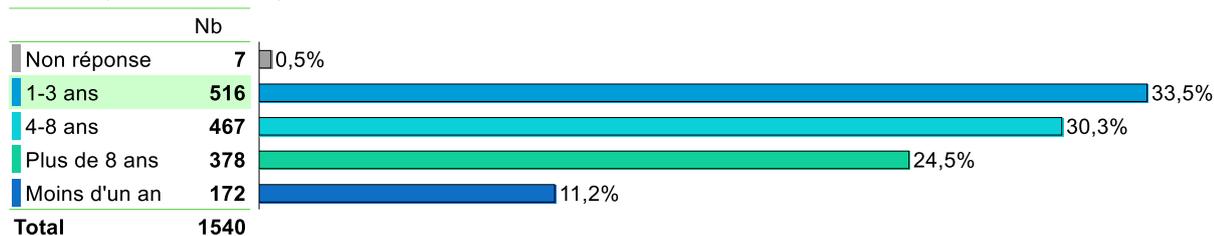
'Oui, à temps plein' (876 observations)



4. Depuis combien de temps êtes-vous séparé(e) ou veuf (veuve) du parent de vos enfants ? (dans le cas de plusieurs séparations, prendre la dernière séparation pour remplir l'enquête)

Taux de réponse : 99,5%

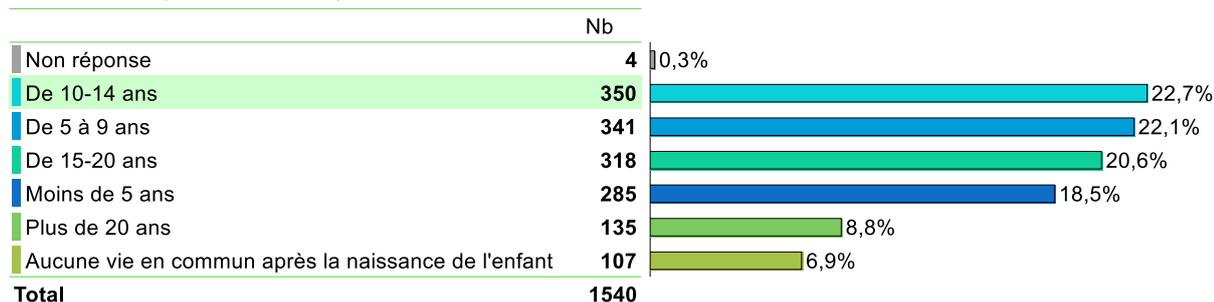
'1-3 ans' (516 observations)



5. Quelle a été votre durée de vie en couple (dernière union) ?

Taux de réponse : 99,7%

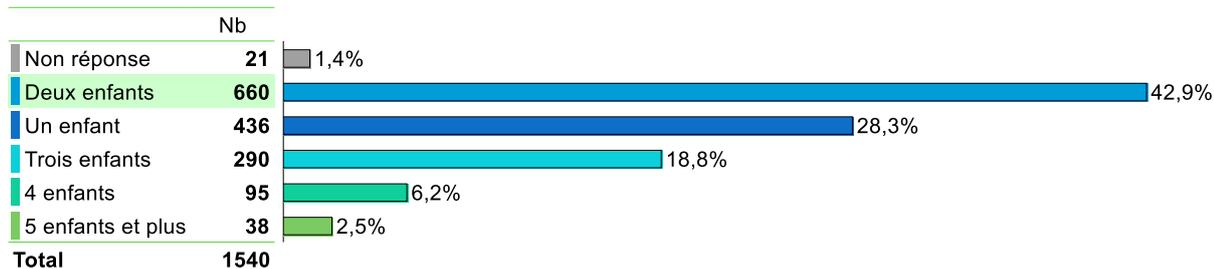
'De 10-14 ans' (350 observations)



6. Combien d'enfants avez-vous eu (toutes unions confondues) ?

Taux de réponse : **98,6%**

'Deux enfants' (660 observations)



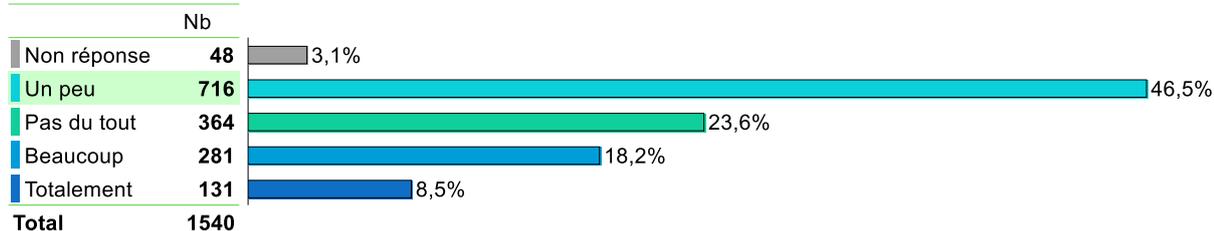
7-12 Tranche d'âge des enfants

	Moyenne	%	Effectif	Tx de réponse
Moins de 3 ans	0,88	0,2%	226	14,7%
16-18 ans	1,07	0,4%	434	28,2%
3-6 ans	1,07	0,3%	409	26,6%
7-11 ans	1,22	0,6%	657	42,7%
Plus de 18 ans	1,72	0,5%	382	24,8%
12-15 ans	201,21	98,0%	613	39,8%

13. Votre ex-conjoint(e) participait-il (ou elle) à la vie familiale avant la séparation ou le veuvage (travaux domestiques, relations et activités avec les enfants, éducation, accompagnement à la scolarité) ?

Taux de réponse : **96,9%**

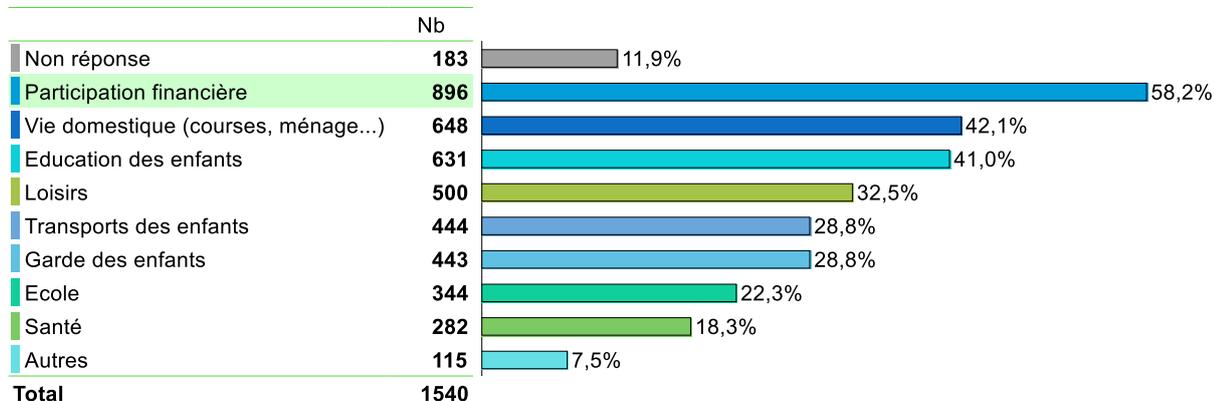
'Un peu' (716 observations)



14. Dans quelles activités, participait-il ou elle ?

Taux de réponse : **88,1%**

'Participation financière' (896 citations)

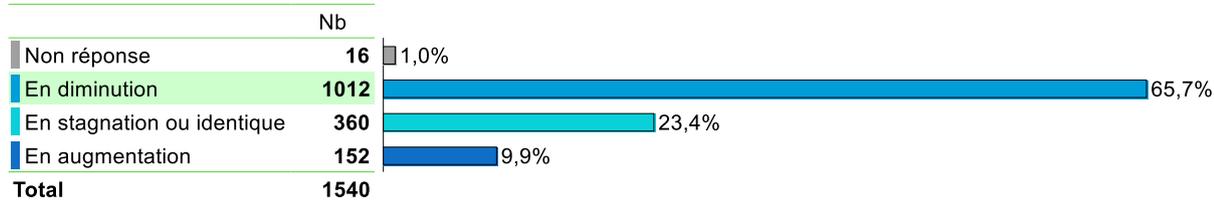


EVOLUTION DE LA SITUATION FAMILIALE DEPUIS LA SEPARATION OU VEUVAGE

16. Depuis la séparation ou veuvage, votre niveau de vie est-il ?

Taux de réponse : **99,0%**

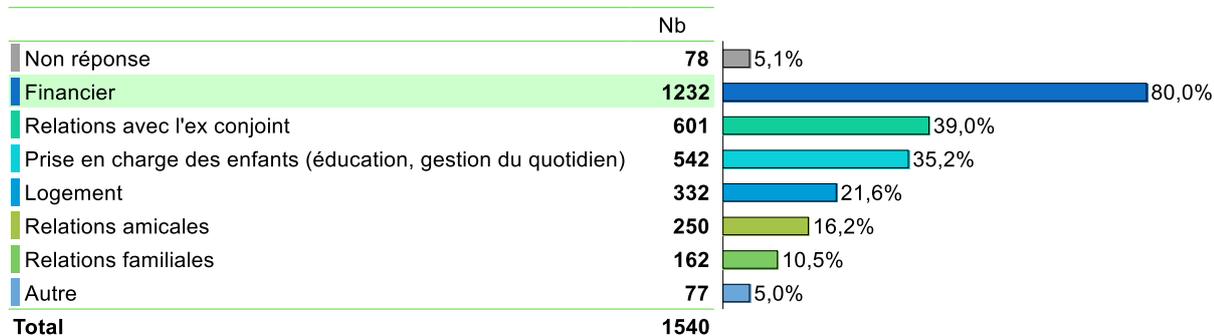
'En diminution' (1012 observations)



17. Rencontrez-vous des difficultés dans les domaines suivants ?

Taux de réponse : **94,9%**

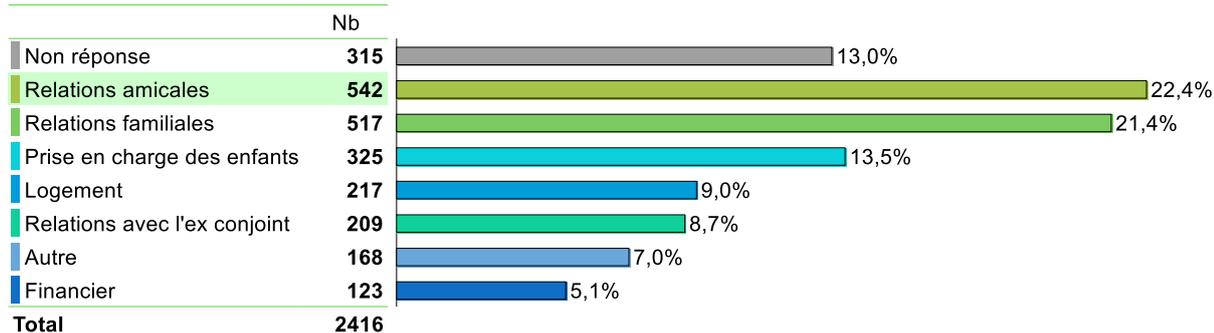
'Financier' (1232 citations)



19. A l'inverse, quels sont les domaines de vie pour lesquels il y a une amélioration depuis la séparation ou veuvage ?

Taux de réponse : **79,5%**

'Relations amicales' (542 citations)



INFORMATIONS CONCERNANT L'EX CONJOINT

21. Votre ex-conjoint (compagnon) est-il décédé ?

Taux de réponse : **98,9%**

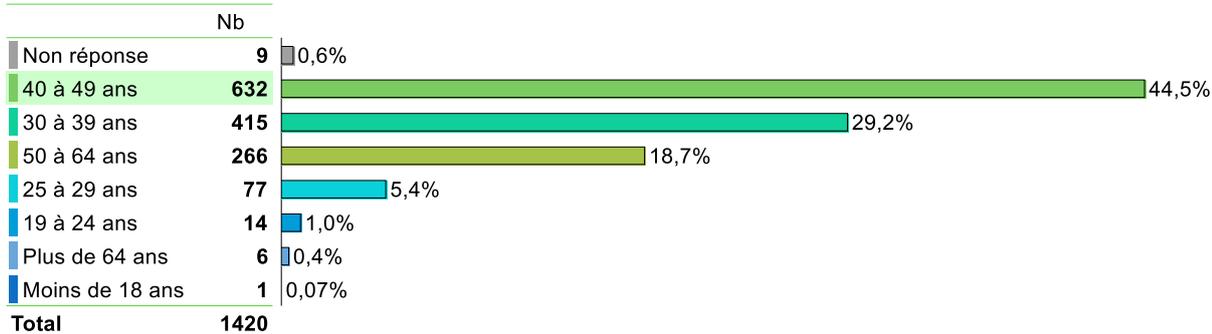
'Non' (1420 observations)



22. Quel est l'âge de votre ex-conjoint ou compagnon ?

Taux de réponse : **99,4%**

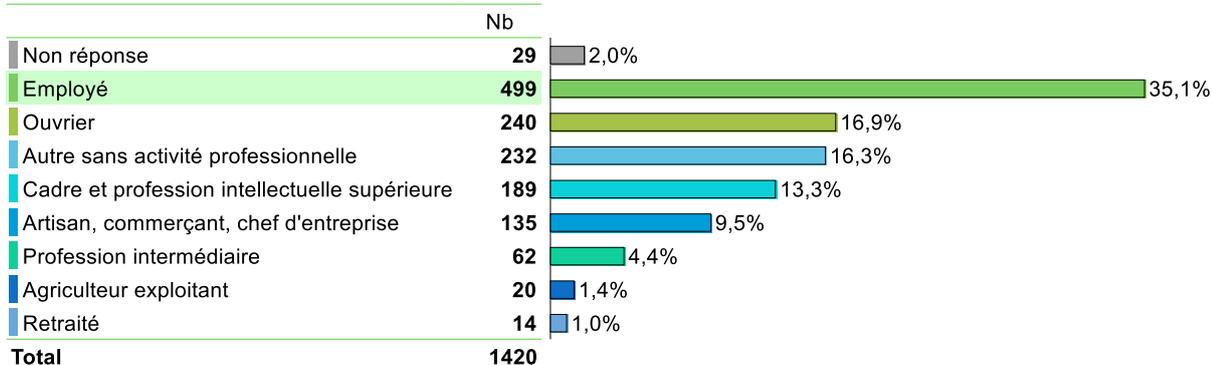
'40 à 49 ans' (632 observations)



23. Quelle est la catégorie professionnelle de l'ex-conjoint ?

Taux de réponse : **98,0%**

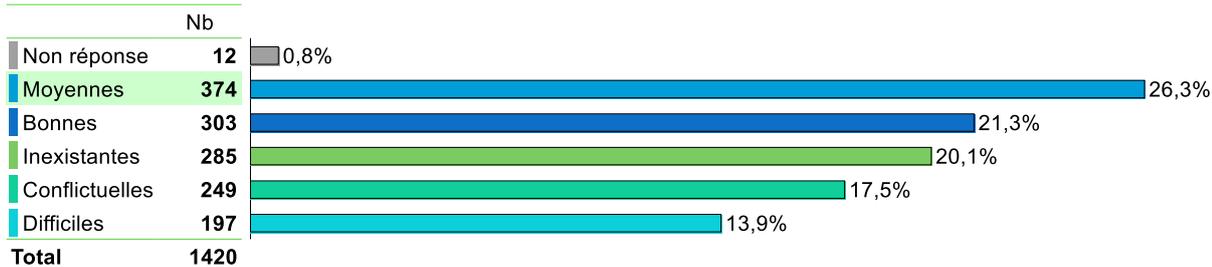
'Employé' (499 observations)



24. Comment sont vos relations avec votre ex-conjoint ou compagnon ?

Taux de réponse : **99,2%**

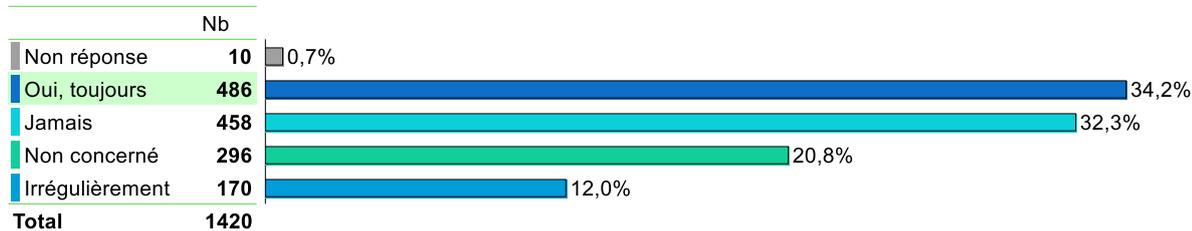
'Moyennes' (374 observations)



25. Votre conjoint vous verse-t-il une pension alimentaire ?

Taux de réponse : **99,3%**

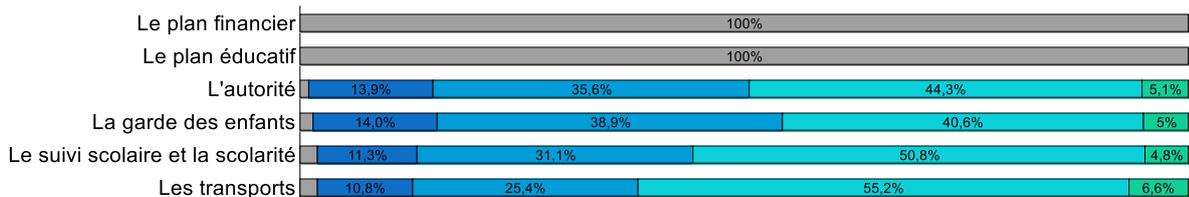
'Oui, toujours' (486 observations)



26-31 : Votre ex vous aide-t-il sur :

	Non réponse	Totalement	Partiellement	Aucunement	Ce n'est pas son rôle
Le plan financier	151	0	0	0	0
Le plan éducatif	151	0	0	0	0
L'autorité	16	198	505	629	72
La garde des enfants	21	199	552	577	71
Le suivi scolaire et la scolarité	28	161	441	722	68
Les transports	28	154	360	784	94

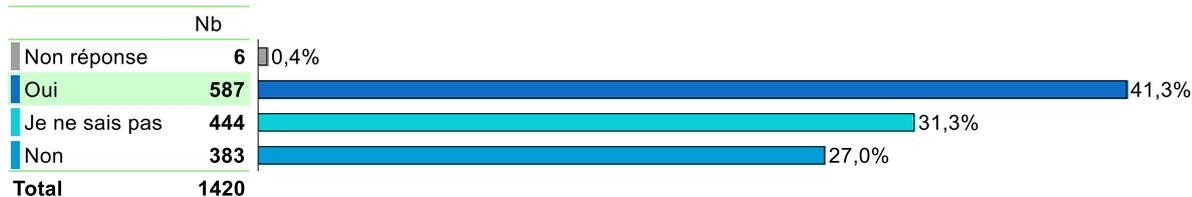
$p = 0,00$; $\text{Khi}2 = 4602,93$; $\text{ddl} = 20$ (TS)



33. A-t-il (elle) recomposé(e) une nouvelle union ?

Taux de réponse : **99,6%**

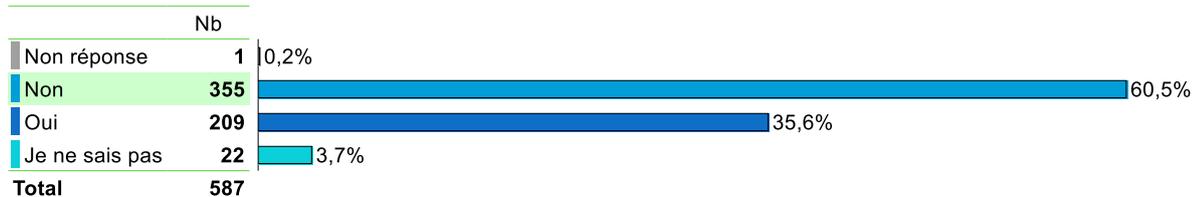
'Oui' (587 observations)



34. Si nouvelle union, a-t-il (elle) eu d'autres enfants ?

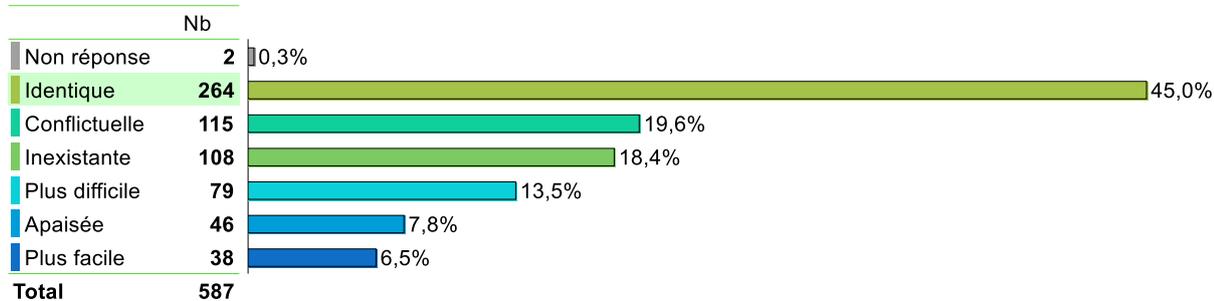
Taux de réponse : **99,8%**

'Non' (355 observations)



35. Suite à cette nouvelle union, est-ce que la communication entre vous est devenue ?

Taux de réponse : 99,7%
 'Identique' (264 citations)

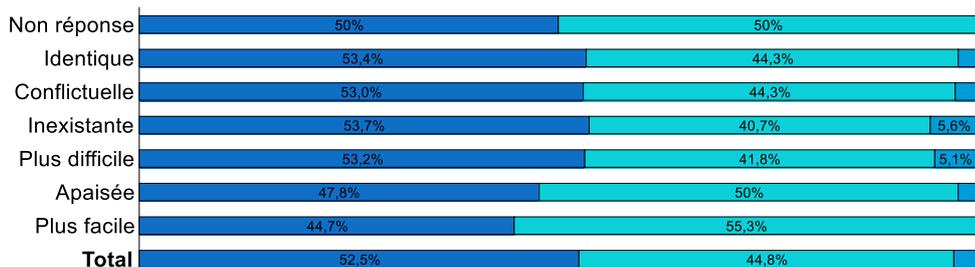


Croisement de 2 variables SEULE et NOUVELLE UNION COMMUNICATION

	Une séparation/rupture conjugale		Un divorce		Un choix assumé de célibat avec enfants		Un décès		Total	
	N	% obs.	N	% obs.	N	% obs.	N	% obs.	N	% obs.
Non réponse	1	50,0%	1	50,0%	0	0,0%	0	0,0%	2	100,0%
Identique	141	53,4%	117	44,3%	6	2,3%	0	0,0%	264	100,0%
Conflictuelle	61	53,0%	51	44,3%	3	2,6%	0	0,0%	115	100,0%
Inexistante	58	53,7%	44	40,7%	6	5,6%	0	0,0%	108	100,0%
Plus difficile	42	53,2%	33	41,8%	4	5,1%	0	0,0%	79	100,0%
Apaisée	22	47,8%	23	50,0%	1	2,2%	0	0,0%	46	100,0%
Plus facile	17	44,7%	21	55,3%	0	0,0%	0	0,0%	38	100,0%
Total	308	52,5%	263	44,8%	16	2,7%	0	0,0%	587	

p = 0,81 ; Khi2 = 7,68 ; ddl = 12 (NS)

La relation n'est pas significative.

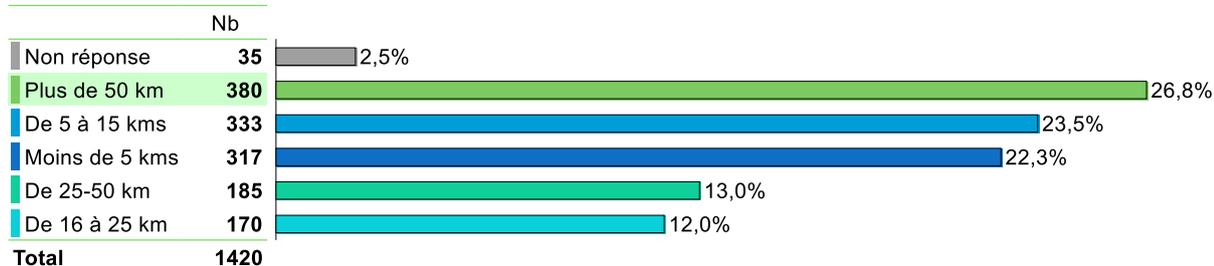


RELATIONS DES PARENTS SEPARES

36. Quelle est la distance qui sépare le logement des deux parents séparés ?

Taux de réponse : **97,5%**

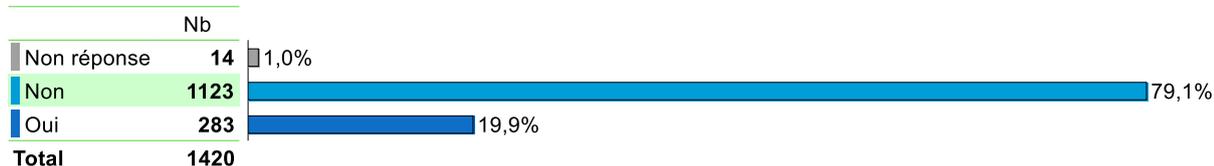
'Plus de 50 km' (380 observations)



37. Vos enfants sont-ils en résidence alternée ?

Taux de réponse : **99,0%**

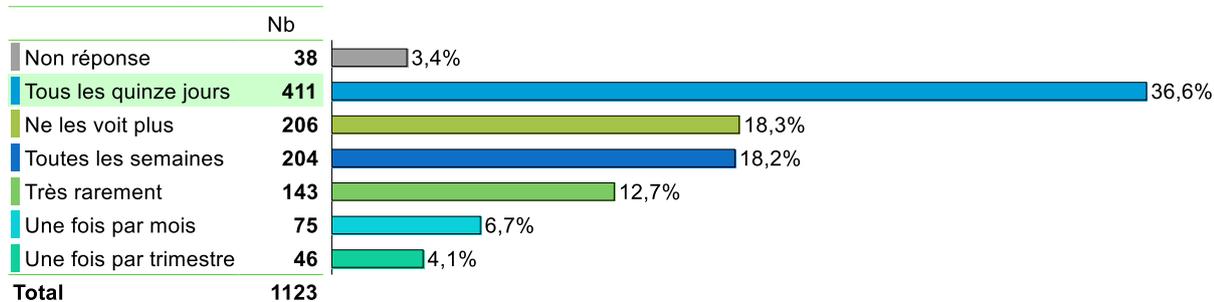
'Non' (1123 observations)



38. Si absence de résidence alternée, à quelle fréquence l'autre parent rencontre-t-il ses enfants ? (Attention une seule réponse possible)

Taux de réponse : **96,6%**

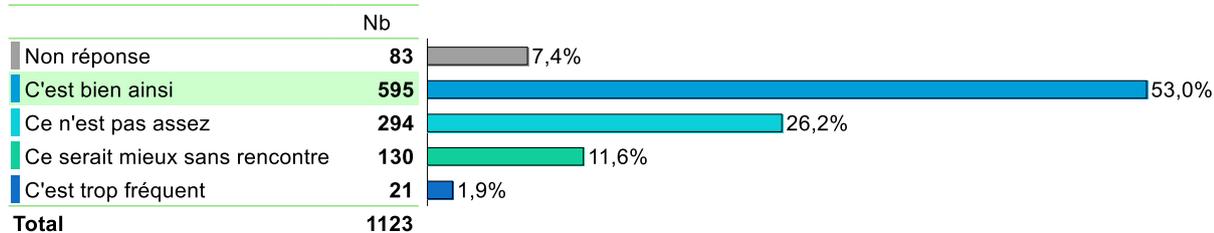
'Tous les quinze jours' (411 observations)



39. Votre avis sur la fréquence des rencontres avec l'autre parent ?

Taux de réponse : **92,6%**

'C'est bien ainsi' (595 observations)



40. L'autre parent (qui n'est pas gardien) a-t-il un droit d'hébergement ?

Taux de réponse : 90,5%

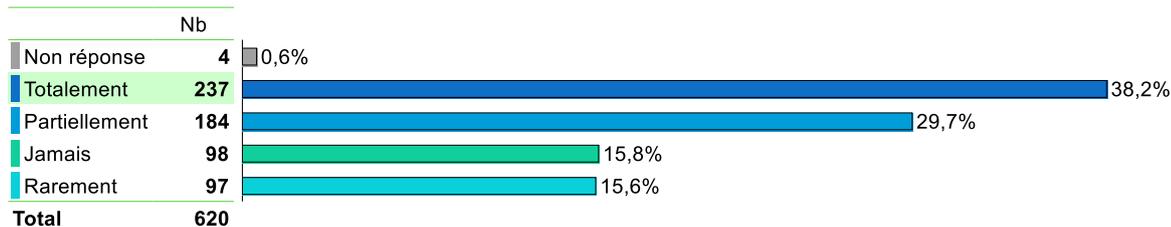
'Oui' (619 observations)



41. Exerce-t-il ce droit d'hébergement ?

Taux de réponse : 99,4%

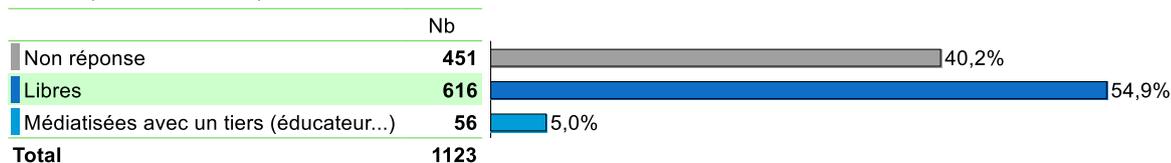
'Totalement' (237 observations)



42. Si les rencontres ont fait l'objet d'une décision de justice, sont-elles ?

Taux de réponse : 59,8%

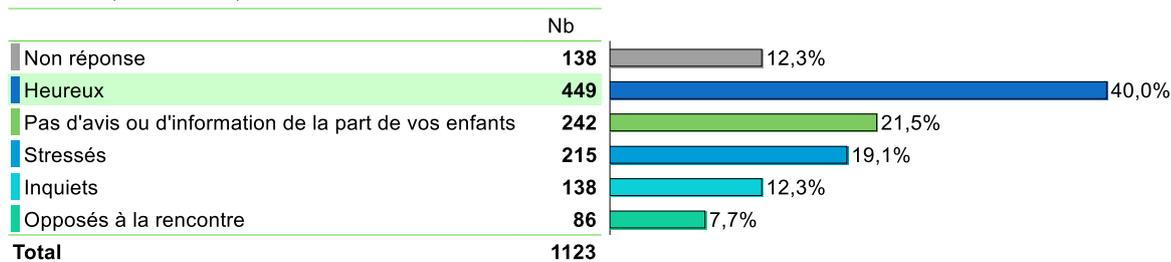
'Libres' (616 observations)



43. Selon vous lors des rencontres, vos enfants sont-ils ?

Taux de réponse : 87,7%

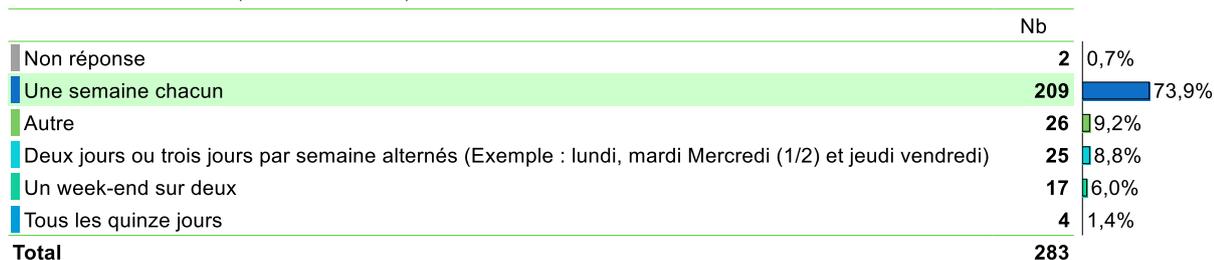
'Heureux' (449 citations)



44. Quel rythme a été arrêté pour la résidence alternée (quelque soit l'organisation pour les week-ends et vacances scolaires) ?

Taux de réponse : 99,3%

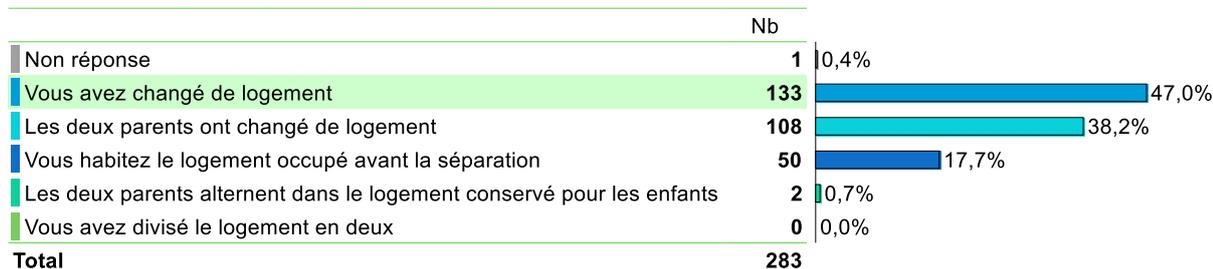
'Une semaine chacun' (209 observations)



46. Dans le cadre de la résidence alternée, comment s'organise le logement ?

Taux de réponse : 99,6%

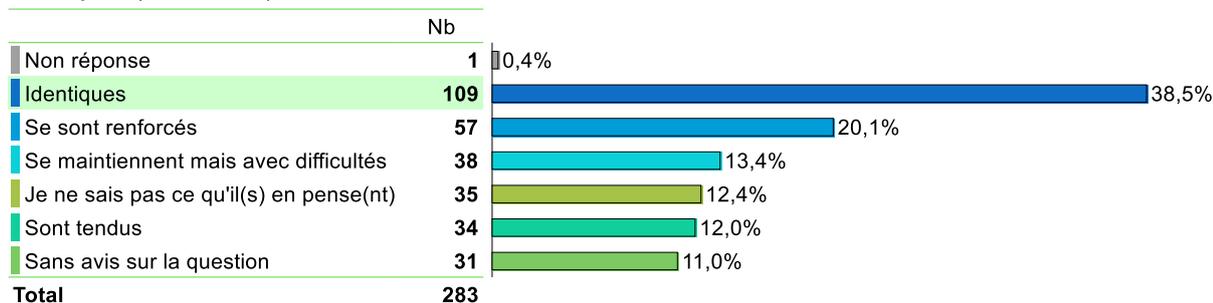
'Vous avez changé de logement' (133 citations)



47. Depuis la séparation, comment ont évolué les liens entre vos enfants et leur autre parent ?

Taux de réponse : 99,6%

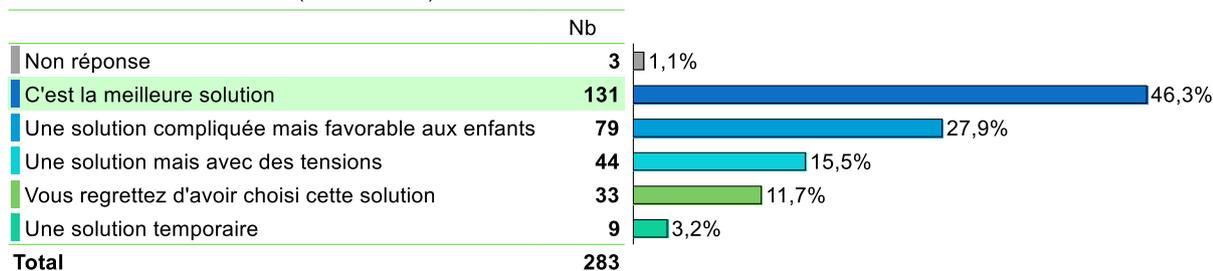
'Identiques' (109 citations)



48. Quel est votre avis sur la résidence alternée ?

Taux de réponse : 98,9%

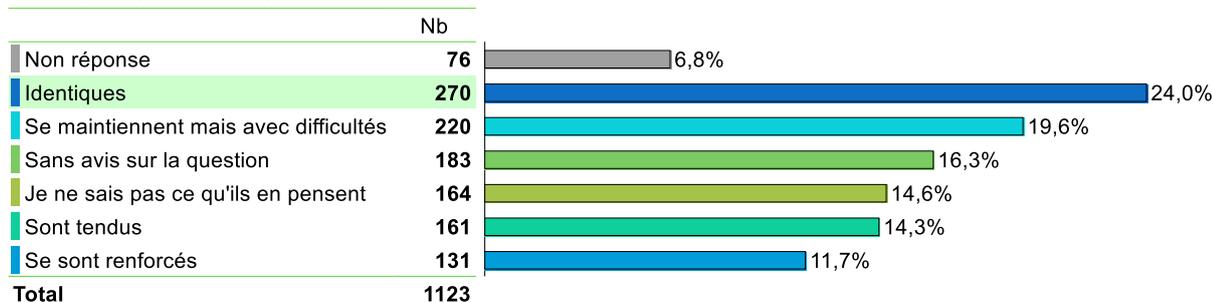
'C'est la meilleure solution' (131 citations)



49. Depuis la séparation, comment ont évolué les liens entre vos enfants et leur autre parent ?

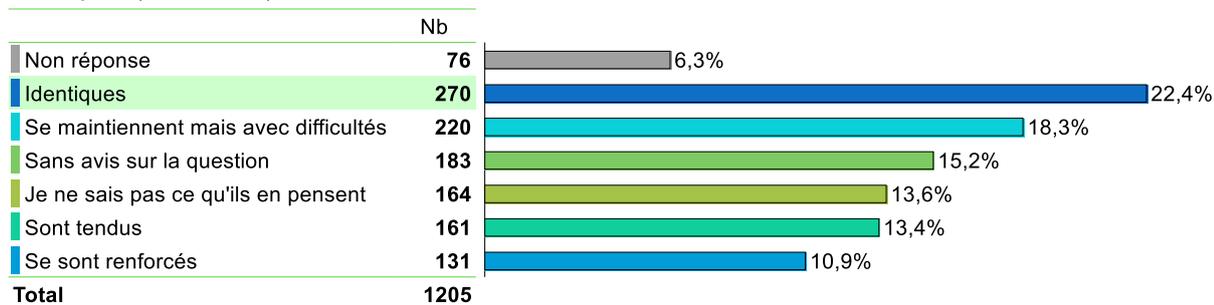
Taux de réponse : 93,2%

'Identiques' (270 citations)



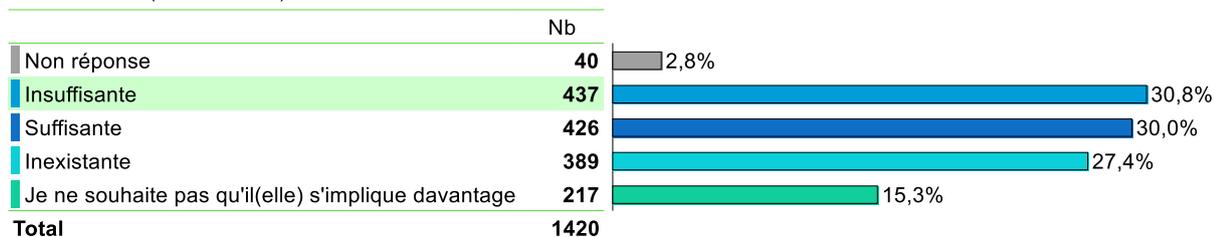
49. Depuis la séparation, comment ont évolué les liens entre vos enfants et leur autre parent ?

Taux de réponse : **93,2%**
'Identiques' (270 citations)



50. Diriez-vous que l'implication de l'autre parent de l'enfant est ?

Taux de réponse : **97,2%**
'Insuffisante' (437 citations)

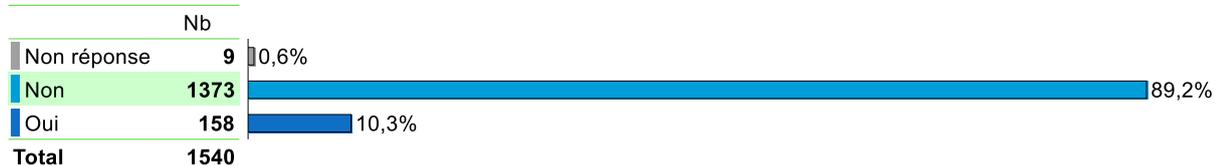


NOUVELLE UNION

52. Etes-vous de nouveau en couple ?

Taux de réponse : 99,4%

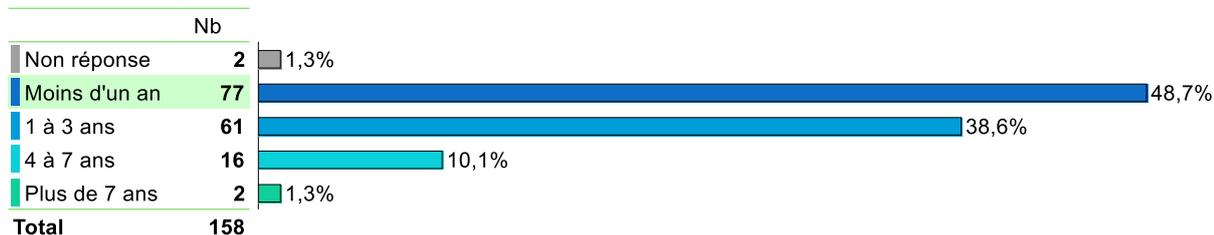
'Non' (1373 observations)



53. Si oui, depuis combien de temps ?

Taux de réponse : 98,7%

'Moins d'un an' (77 observations)



54. Quel est l'âge de votre nouveau compagnon (nouvelle compagne) ?

Taux de réponse : 11,4%

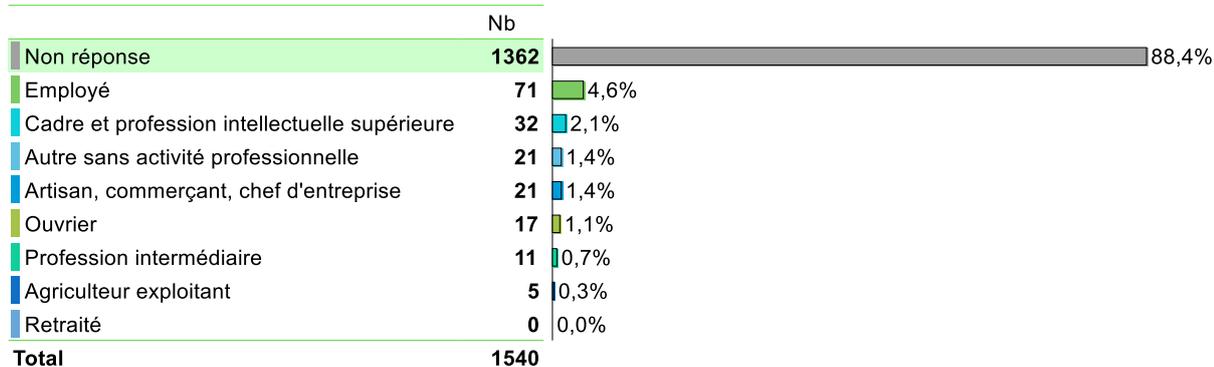
'Non réponse' (1365 observations)



55. Quelle est la catégorie professionnelle de votre nouveau compagnon (nouvelle compagne) ?

Taux de réponse : 11,6%

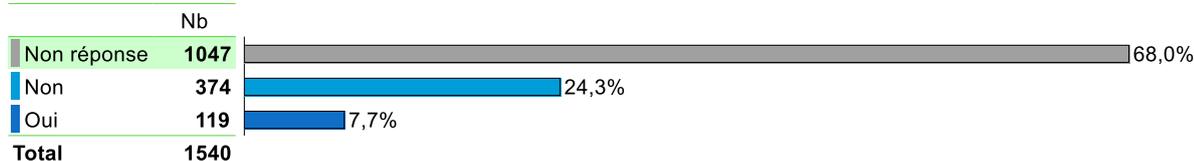
'Non réponse' (1362 observations)



56. A-t-il (elle) des enfants d'une autre union ?

Taux de réponse : 32,0%

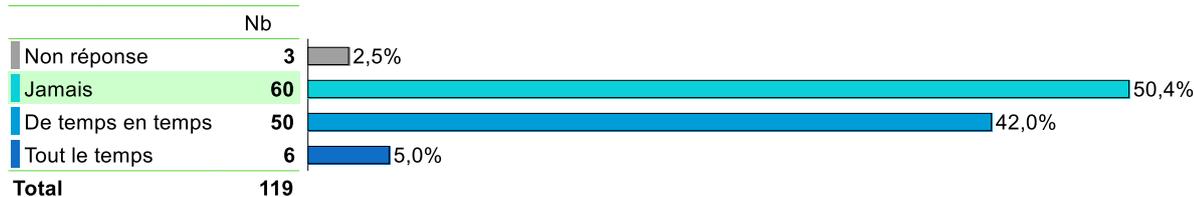
'Non réponse' (1047 observations)



57. Si oui, vivent-ils avec vous ?

Taux de réponse : 97,5%

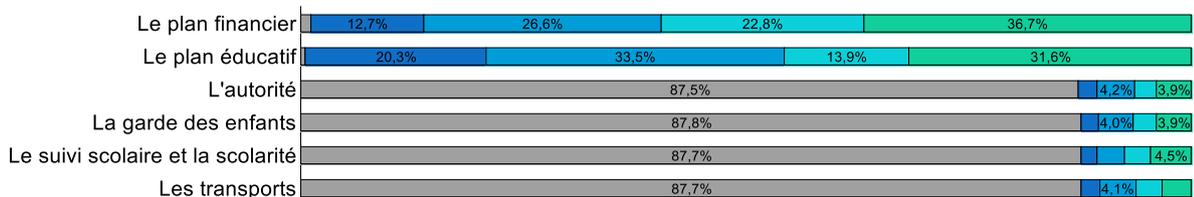
'Jamais' (60 observations)



58-63 : AIDE_COMPAGNON

	Non réponse	Totalement	Partiellement	Aucunement	Ce n'est pas son rôle
Le plan financier	2	20	42	36	58
Le plan éducatif	1	32	53	22	50
L'autorité	1347	32	65	36	60
La garde des enfants	1352	29	61	38	60
Le suivi scolaire et la scolarité	1350	29	46	46	69
Les transports	1350	33	63	44	50

$p = 0,00$; $\text{Khi}2 = 1693,55$; $\text{ddl} = 20$ (TS)

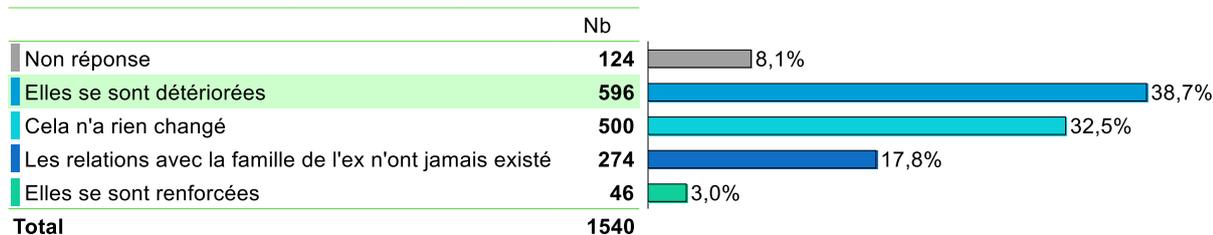


INFORMATIONS CONCERNANT LE RESEAU FAMILIAL

65. Le veuvage ou la séparation a-t-elle modifié vos relations avec la famille de votre ex ?

Taux de réponse : **91,9%**

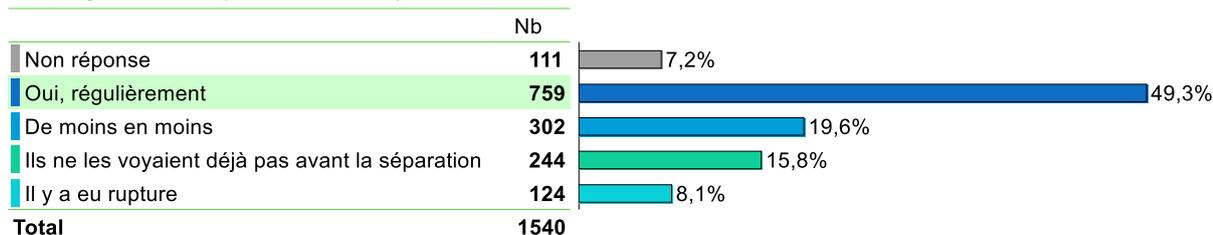
'Elles se sont détériorées' (596 observations)



66. Vos enfants maintiennent-ils des liens avec les parents (=grands-parents) de votre ex-conjoint(e) / compagne ou compagnon / mari ?

Taux de réponse : **92,8%**

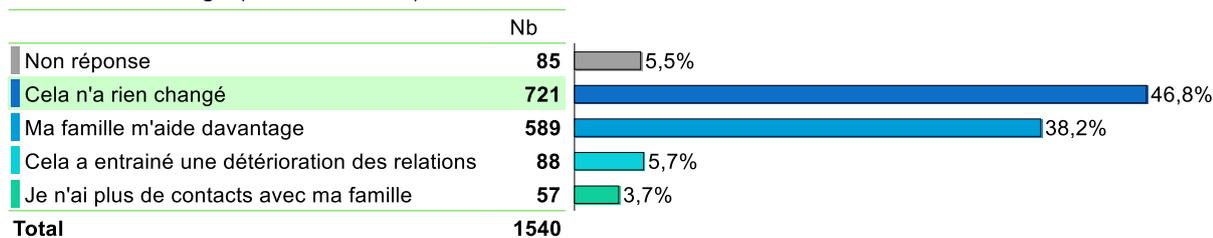
'Oui, régulièrement' (759 observations)



67. Le veuvage ou la séparation a-t-elle modifié vos relations avec votre propre famille ?

Taux de réponse : **94,5%**

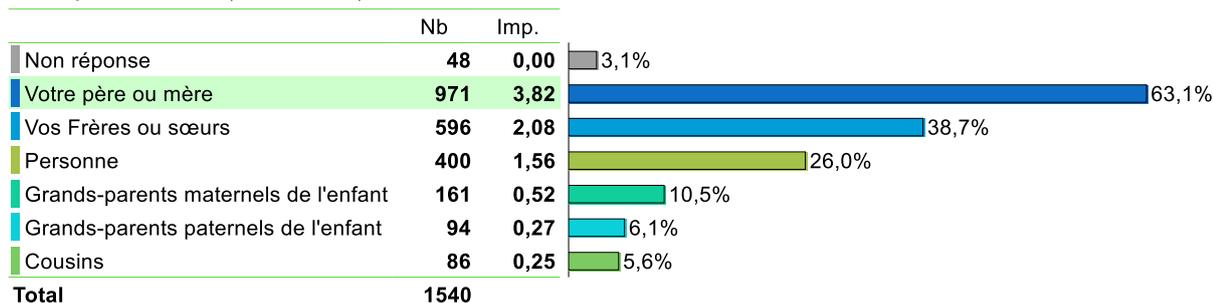
'Cela n'a rien changé' (721 observations)



68. Dans votre famille qui vous aide le plus ?

Taux de réponse : **96,9%**

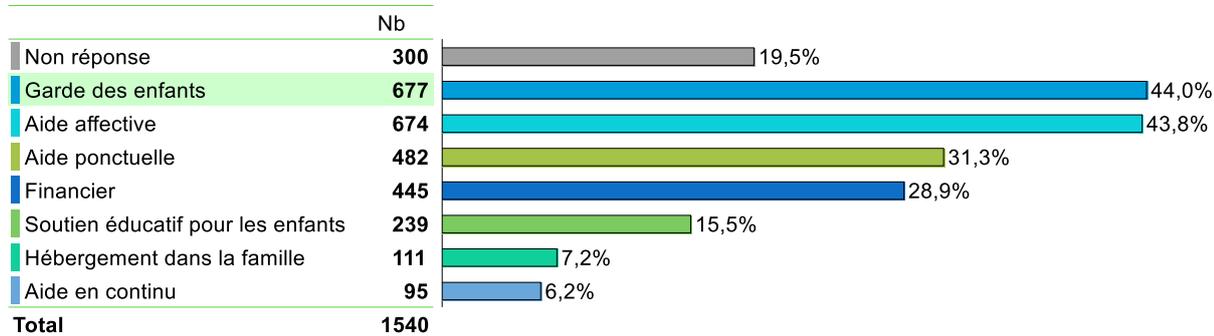
'Votre père ou mère' (971 citations)



69. Dans quels domaines votre famille vous soutient-elle ?

Taux de réponse : **80,5%**

'Garde des enfants' (677 citations)

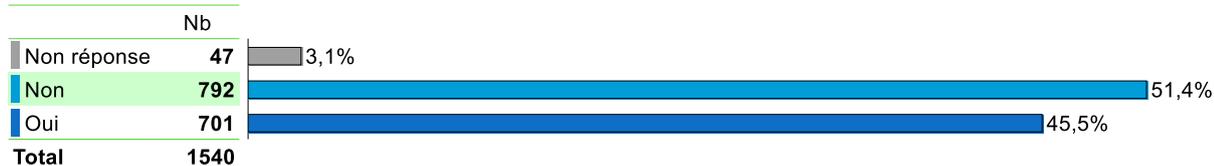


INFORMATIONS CONCERNANT LE RESEAU AMICAL

70. Bénéficiez-vous de l'aide d'un réseau amical ?

Taux de réponse : **96,9%**

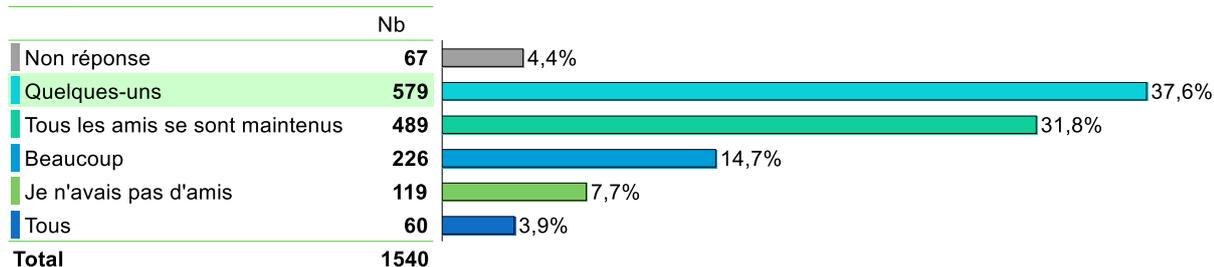
'Non' (792 observations)



71. Avez-vous perdu des amis avec le veuvage ou la séparation ?

Taux de réponse : **95,6%**

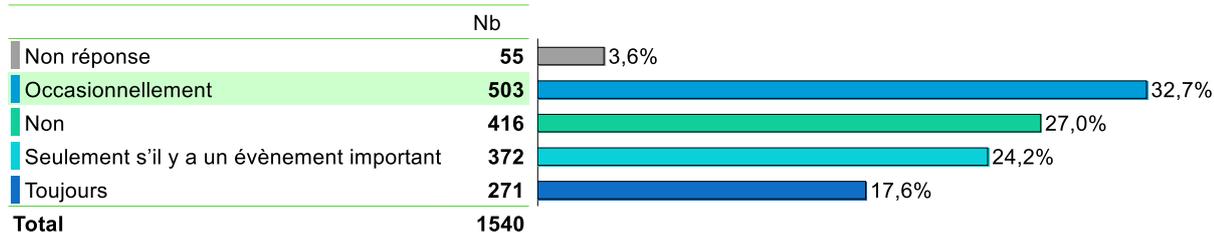
'Quelques-uns' (579 observations)



72. Pouvez-vous demander du soutien à vos amis concernant vos enfants ?

Taux de réponse : **96,4%**

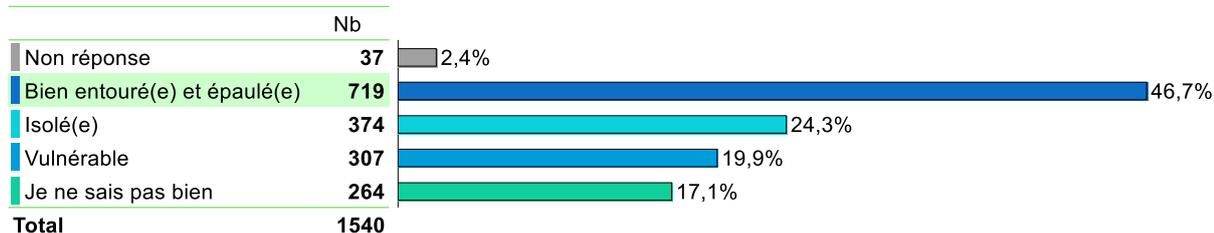
'Occasionnellement' (503 citations)



73. Comment vous sentez-vous ?

Taux de réponse : **97,6%**

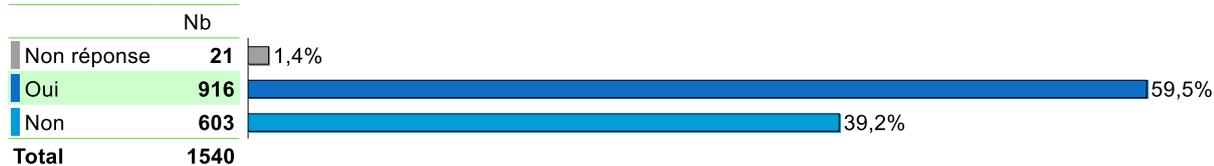
'Bien entouré(e) et épaulé(e)' (719 citations)



74. Fréquentez-vous d'autres personnes en situation de séparation ou veuvage ?

Taux de réponse : **98,6%**

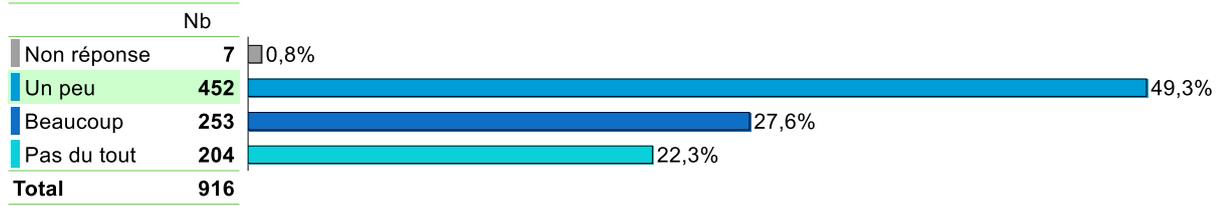
'Oui' (916 observations)



75. Sont-elles des personnes ressources et un soutien pour vous ?

Taux de réponse : **99,2%**

'Un peu' (452 observations)

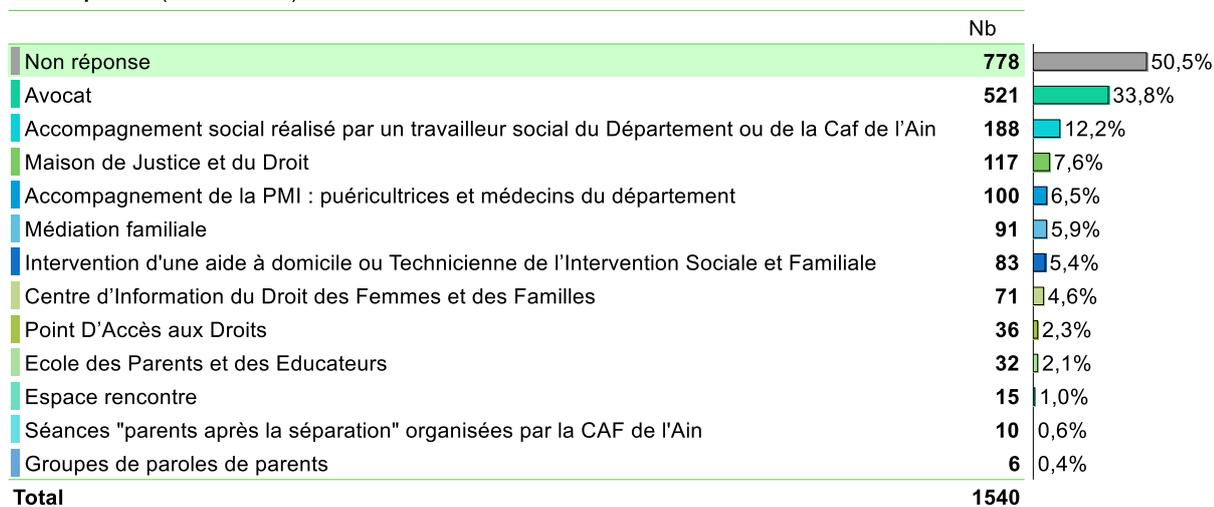


QUELLES SONT LES AIDES DONT VOUS BENEFICIEZ ?

76. Avez-vous eu recours aux réponses suivantes ?

Taux de réponse : **49,5%**

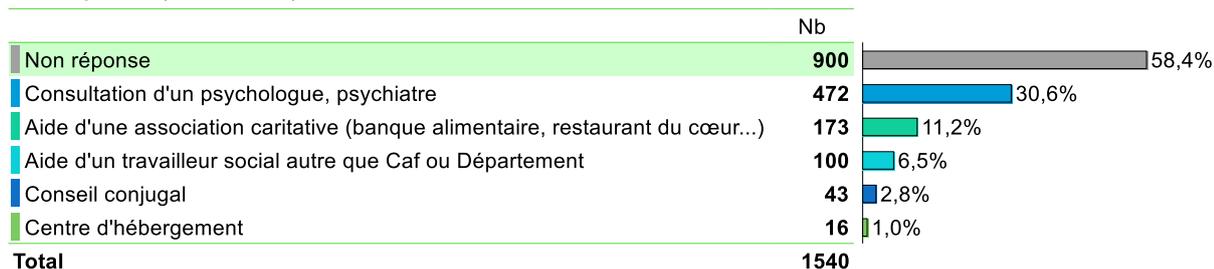
'Non réponse' (778 citations)



77. Avez-vous utilisé ces autres réponses possibles ?

Taux de réponse : **41,6%**

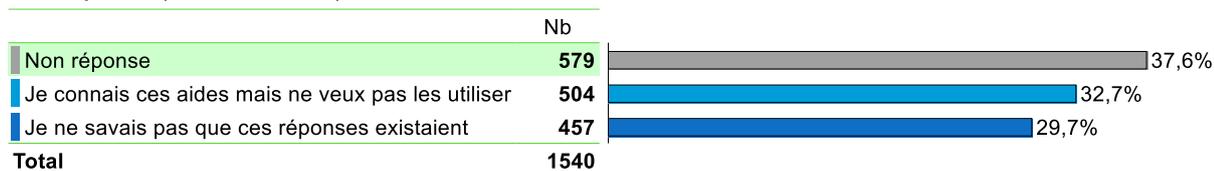
'Non réponse' (900 citations)



78. Connaissance des réponses et utilisation

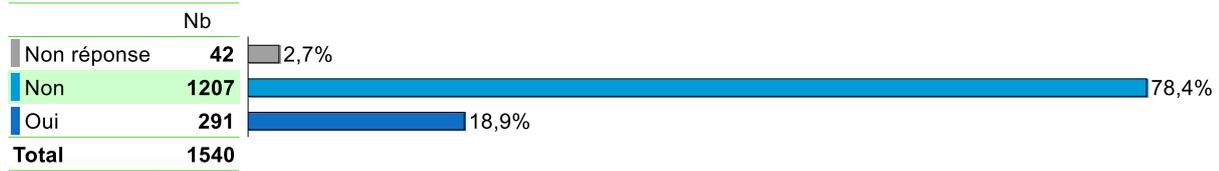
Taux de réponse : **62,4%**

'Non réponse' (579 observations)



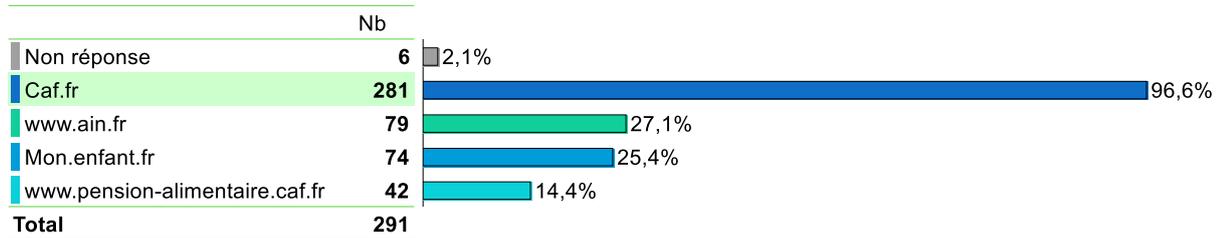
81. Utilisez-vous Internet ou des sites pour les parents dans votre situation pour répondre à vos questions ?

Taux de réponse : 97,3%
'Non' (1207 observations)



82. Connaissez-vous les sites suivants ?

Taux de réponse : 97,9%
'Caf.fr' (281 citations)



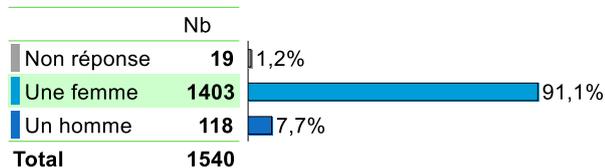
C'est bien la première fois que l'on a de tels scores mais on ne s'adresse qu'à des utilisateurs d'Internet

VOUS ÊTES

84. Qui répond ?

Taux de réponse : **98,8%**

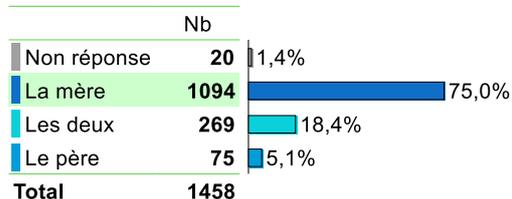
'Une femme' (1403 observations)



85. Qui est le parent qui possède le droit de résidence de l'enfant ?

Taux de réponse : **98,6%**

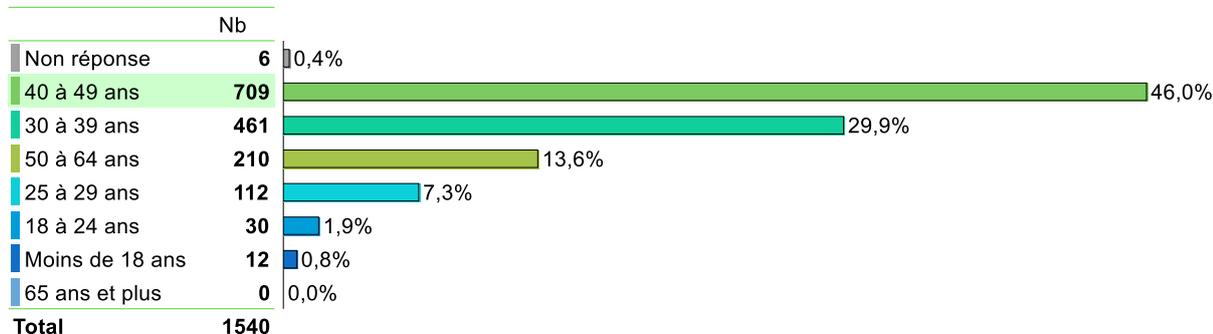
'La mère' (1094 observations)



86. Quel est votre âge ?

Taux de réponse : **99,6%**

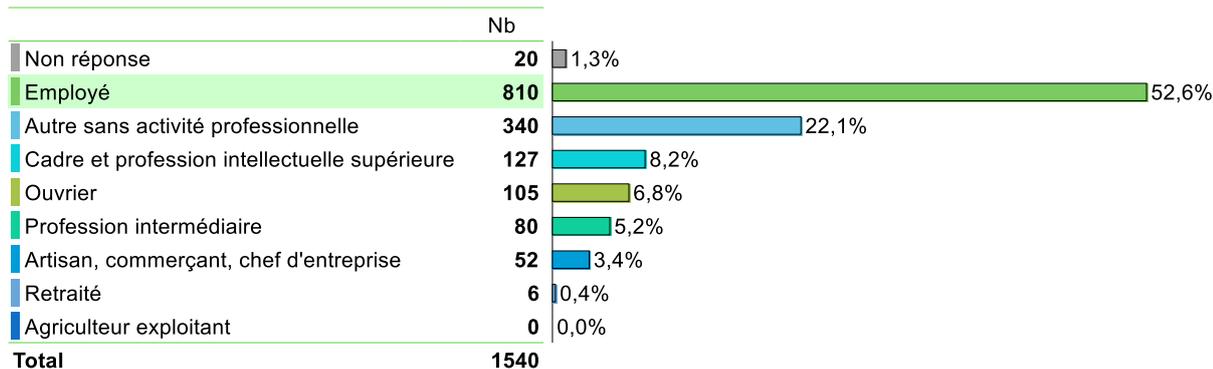
'40 à 49 ans' (709 observations)



87. Actuellement, quelle est votre catégorie professionnelle ?

Taux de réponse : **98,7%**

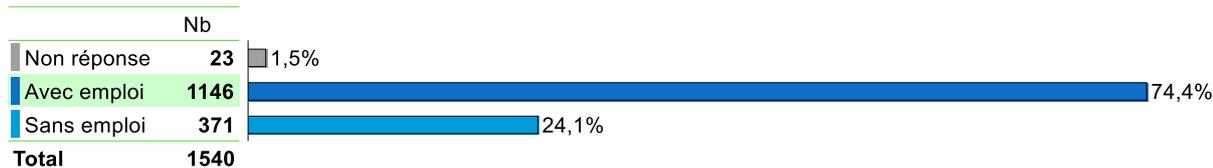
'Employé' (810 observations)



88. Actuellement, quelle est votre situation professionnelle ?

Taux de réponse : **98,5%**

'Avec emploi' (1146 observations)



Annexe 3 : bibliographie

Auteur	Titre	Parution / Edition
AHRONS C	Le bon divorce : garder votre famille ensemble quand votre mariage se sépare	HarperCollins
ARCHAMBAULT P	Séparation et divorce, quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants	Revue Population et société
ARCHAMBAULT P	Les enfants des familles désunies en France. Leurs trajectoires, leur devenir	Les cahiers de l'Ined
ARCHAMBAULT P	Les difficultés d'accès au diplôme des enfants de familles dissociées	Espace populations
ATTIAS DONFUT Claudine, SEGALEN Martine	Grands parents. La famille à travers les générations	Odile JACOB
BARBOT J, WINANCE M et PARIZOT I	Imputer, reprocher, demander réparation. Une sociologie de la plainte en matière médicale.	Sciences sociales et santé
BARRACO DE PINTO Marthe, FELDMAN Marion	Se séparer sans se séparer	Dialogue : Famille et couple Edition Eres
BASTARD Benoit	Un conjoint violent est-il un mauvais parent ?	Yapaka.be
BEN SOUSSAN Patrick	La parentalité, une notion à déconstruire, des pratiques à construire	dans la revue Spirale : la grande aventure de Monsieur bébé
BEN SOUSSAN Patrick	La parentalité positive	dans la revue Spirale : la grande aventure de Monsieur bébé
BINARD ET LEDUC	Mères célibataires : de la malédiction au libre choix ?	Regards croisés France / Grande Bretagne - L'harmattan
BLAISURE KA, GEASLER MJ	Educational interventions for separating and divorcing parents and their children	Fine M, Harvey J Editors
BOLTANSKI L, DARRE Y, SCHILTZ MA	La dénonciation	Actes de la recherche en sciences sociales
BOURDIEU P	La misère du monde	Seuil
BROCA Roland - Olga ODINETZ- William BERNET	Séparations conflictuelles et aliénation parentale : Enfants en danger	collection : Comprendre la société
CADOLLE S	Séparation et recomposition familiale	Recherches et prévisions
CAGLAR H	Les familles monoparentales : Matricentriques et patricentriques, hétéro et homosexuelle	L'Harmattan
CAILLE JP & ROSENWALD F	Les inégalités de réussite à l'école élémentaire - construction et évolution	France Portrait
CALI David et CANTONE Anna-laura	Un papa sur mesure	Giraphon de poche
CHAMPAGNE Clara, PAILHE Ariane, SOLAZ Anne	Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ?	Economie et statistique
CHARDON O et DAGUET F, VIVAS E	les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger	Insee Première
CHARDON O et DAGUET Fabienne	Enfants des couples, enfants des familles monoparentales - Des différences marquées pour les jeunes enfants	Insee Première

CIGOLI V	La douleur du divorce et ses effets générationnels	Les nouvelles familles, approches cliniques
CINTRACT Aurélien	L'inégalité devant la mort : approche socio-anthropologique de la mortalité différentielle en France	Thèse
COUM Daniel	Avons-nous besoin de père et mère ?	Questions d'enfances
CRETIN L	Les familles monoparentales et l'école : un grand risque d'échec au collège ?	Education et formations
DE DINECHIN Sabrina	La médiation familiale	Eyrolles
DEMAZIERE D, DUBAR C	analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion	Presses de l'université de Laval
DRORY Diane	L'enfant et la séparation parentale	Yapaka.be
DUPONT Sébastien	Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après séparation	Recherches familiales
EYDOUX A, LETABLIER MT	Familles monoparentales et pauvreté en Europe : quelles réponses politiques ?	Politiques sociales et familiales
FASSIN D	La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence	Sciences sociales
FRISCH-DESMAREZ Christine, BERGER Maurice	Garde alternée, les besoins de l'enfant	Yapaka.be
GARCIA AL	Mères seules : action publique et identité familiale	Collection Des sociétés
HEFEZ Serge	quand la famille s'emmêle	Collection : Pluriel
HEFEZ Serge	Scènes de la vie conjugale	Collection : Pluriel
HOUZEL Didier	Les enjeux de la parentalité	Questions d'enfances
ISER W, DERAKT des Lesens, W Fink Mflnchen, BERGIER B	Les affranchis. Ils s'en sont sortis	L'Harmattan
LAPIERRE-ADAMCIYK E, LE BOURDAIS Céline, MARTIN Valérie	Familles et réseau familial extra résidentiel : une réflexion sur les limites de la définition statistique de la famille.	Cahiers québécois de démographie
LAUFER Danièle - HEFEZ Serge	La danse du couple	collection : Sciences humaines
LE BOURDAIS Céline, JUBY Heather, MARCIL-GRATON Nicole	Maintien des contacts pères/enfants après la séparation : le point de vue des hommes	Rapport de recherche CSR
LE GOFF JF	Les familles monoparentales sont elles les oubliées des thérapies familiales ?	Thérapie familiale
LE GOFF JF	La stigmatisation des familles monoparentales. Thérapie familiale dans des quartiers dits "difficiles"	Revue Dialogue
LEFAUCHEUR N	Vous avez dit monoparentales ?	Dialogue
LERAY F	Les mères seules et leurs espaces de vie : mobilités résidentielles et pratiques quotidiennes de l'espace des femmes seules avec enfant(s) en Bretagne	Universités Rennes 2 - université Européenne de Bretagne
L'ESCABELLE	Désirs de pères	1001 bb - du côté des parents

LESTERPT C	L'entraide aux familles monoparentales : conditions de réussite d'une mise en réseau pérenne d'une pluralité d'acteurs	EN3S
LETABLIER MT	La monoparentalité aujourd'hui : continuités et changements	
LETABLIER MT, EYDOUX A	Les familles monoparentales en France	Centre d'études de l'emploi
MARTIN-PAPINEAU N	Les familles monoparentales : émergence, construction, captations d'un problème	L'harmattan
MELCHIOR-BONNET Sabine	Les revers de l'amour, une histoire de la rupture	Revue universitaire de France
MUCCHIELLI L	Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable.	Médecine et hygiène / Déviance et société
NEYRAND Gérard	le dialogue familial. Un idéal précaire	Couples, famille et métamorphoses
NEYRAND Gérard	Soutenir et contrôler les parents	Erès poche / enfance et parentalité
NEYRAND Gérard	L'amour individualiste : Comment le couple peut-il survivre ?	dans la collection : Le monde tel qu'il va
NEYRAND Gérard	Du bon usage des définitions savantes, mort de la famille monoparentale et de l'hébergement alterné	Revue Dialogue
NEYRAND Gérard & Rossi	Monoparentalité précaire et femme sujet	Edition Erès
NIELSEN L	Shared physical custody : does it Benefit most Children ?	Shared physical Custody
PITROU A	Dépérissement des solidarités familiales ?	l'année sociologique
PLATTEAU G	Les couples mixtes : l'adoption de deux cultures ?	Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratique réseaux
POUSSIN G, SAYN I	Un seul parent dans la famille. Approche psychologique et juridique de la famille monoparentale	Droit et société
SAINT-JACQUES MC, TURCOTTE D, DRAPEAU S et CLOUTIER R	Séparations, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action	Quebec, les presses de l'université Laval
SANGUET Marcel	Quand les parents se séparent	dans la revue Spirale : la grande aventure de Monsieur bébé
SEGALEN M	Sociologie de la famille	Armand Colin, collection U
SELLENET C & PAQUE C	L'enfant de l'autre	Max Milo
SELLENET Catherine	Les pères en débats	Enfance & parentalité
THERY L	Le démariage : justice et vie privée	Odile JACOB
THERY L	Remariage et familles composées : des évidences aux incertitudes	l'année sociologique
TRIFILETTI R	Study on poverty and social exclusion among lone parent households	
VINCENT Sandrine	Etre grands parents aujourd'hui	Synthèse bibliographique - CAF
VUILLIEZ-COADY Lauriane, ATGER Frédéric, LAMAS Franck	L'attachement, un lien revisité à l'adolescence	Yapaka.be
WALLERSTEIN J. & KELLY J.B	Surviving the break-up: How children and parents cope with divorce	McIntyre, London
ZAOUCHE GAUDRON Chantal	Exposés aux violences conjugales, les enfants de l'oubli	Enfance & parentalité

LIVRES JEUNESSE

Auteur	Titre	Parution / Edition
AGOPIAN Annie et FRANEK Claire	Le jeune de cette famille	Editions Rouergue
ANDRIAT Franck	A moitié vide	Grasset Jeunesse
BRAMI Elisabeth	Les garçons se cachent pour pleurer	Actes sud jeunesse
CAHARD Catherine	Un été, quai des pilotes	Editions d'à côté
CHARLET-DREYFUS Muriele, RICH Frédérique	Ma demi petite sœur, les petites vagues	Editions Tournez la page
COFFELT Nancy et TUSA Tricia	j'ai deux maisons	Album Circonflexe
DAGALI Claude	Je suis là, Maman !	La compagnie créative
DE GUIBERT Françoise	Parents séparés, et moi alors ?	Milan Jeunesse
DE GUIBERT Françoise	Le petit livre pour mieux vivre le divorce	Bayard Presse
DE SAINT MARS Dominique & BLOCH Serge	Simon a deux maisons	Calligram
DOLTO Catherine & FAURE-POIREE Colline	Mes parents se séparent	Gallimard jeunesse
DUMONT Virginie & SORIA Bernard	La ronde des familles	Actes sud jeunesse
FLEUTIAUX Pierrette	Mon frère au degré X	L'école des loisirs
GAUTHIER Bertrand	Je suis Zunik	Calligram Zunik
GAUTHIER Bertrand	Zunik, la surprise	Calligram Zunik
GAUTHIER Bertrand	Zunik : le wawazonzon	Calligram Zunik
GRAVEL François	David et la maison de la sorcière	Dominique et compagnie
HAN Nolan	La vie Blues	Gallimard jeunesse
HEITZ Sara et Bruno	Ce type est un vautour	Casterman
HOESTLANDT	Mon tout petit papa de rien du tout	Actes sud jeunesse
KOCHKA	Avec tout mon amour	Nathan jeunesse
KOCHKA	Fils de clown	Poche
LAMBLIN Christian	La maman d'Eddy a un amoureux	Nathan jeunesse
LATULIPPE Martine	Une journée dans la vie de Lorian Loubier	Dominique et compagnie
LE PICARD Clara & BASCHET Julie	Marguerite veut un papa	Albin Michel jeunesse
MASUREL Claire	Mes deux maisons	Bayard Presse
MILLER Virginia	Une minute, Alfred	Nathan jeunesse
MINIERE Isabelle	Chouette divorce	Editions Rouergue
MURAIL Marie Aude	Sans sucre, merci	L'école des loisirs
NITSCH Véronique	Une mère sur mesure	Père Castor Flammarion
PONTI C	Catalogue des parents pour les enfants qui veulent changer	L'école des loisirs
PUSSEY Gérard	Nous deux, rue Bleue	Gallimard jeunesse
STEINHOFEL Andreas	Rico et Oscar - Tome 2 : Mystère et boule de loto	Gallimard jeunesse
WALCKER Yann	Camille veut une nouvelle famille	Auzou éditions
WILLER Ellen	La fille qui ne digérait pas le divorce de ses parents	L'école des loisirs